



**COMMISSION PERMANENTE
DU 13 AVRIL 2023**

PROCES-VERBAL

SOMMAIRE :

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRESENCE	3
LISTE DES POUVOIRS	4
ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 JANVIER 2023	5
VOTE DE L'URGENCE DE LA DELIBERATION N° 2023.01017	5
RAPPORT D'INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	6
EXAMEN DES DELIBERATIONS	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	7
* <i>Délibérations relevant de la commission 2</i>	16
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	23
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	34
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	47
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	55
* <i>Délibérations relevant de la commission 7</i>	63
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	84
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	88
ANNEXES	
- Annexe 1 : Récapitulatif des modifications apportées au dossier	94
- Annexe 2 : Résultats de vote des délibérations	97
- Annexe 3 : Amendements	232
- Annexe 4 : Liste d'émargement	238

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

La commission permanente du Conseil régional Hauts-de-France, dûment convoquée par son Président, le 16 mars 2023, s'est réunie le 13 avril 2023, salle des délibérations – 11 Mail Albert 1^{er} à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 14 h 03, le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (arrivé en séance à 14h12, départ de la séance à 15h50), Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY (départ de la séance à 16h20), Monsieur François DECOSTER, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Pascal DEMARTHE (arrivé en séance à 14h11, départ de la séance à 16h02), Madame Héloïse DHALLUIN (départ de la séance à 15h15), Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER (départ de la séance à 15h23), Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY (départ de la séance à 16h40), Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE (départ de la séance à 14h31), Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER (arrivée en séance à 14h08, départ de la séance à 15h45), Madame Brigitte FOURÉ (arrivée en séance à 14h08), Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Guy HARLÉ-D'OPHOVE, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY (arrivée en séance à 14h24), Madame Paulette JULIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA (départ de la séance à 16h15), Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Madame Manoëlle MARTIN (arrivée en séance à 14h08), Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE (arrivé en séance à 14h23, départ de la séance à 16h25), Monsieur Christopher SZCZUREK (arrivé en séance à 14h19), Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Véronique TEINTENIER.

Étaient absents ou excusés : Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Madame Amel GACQUERRE, Madame Zahia HAMDANE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK.

Secrétaire de séance : Madame Faustine MALIAR.

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et indépendants :

Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE (de 14h31 à la fin de séance), Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER donne pouvoir à Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE (de 15h45 à la fin de séance), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ, Madame Nelly JANIER-DUBRY donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 14h03 à 14h24), Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Madame Anne PINON.

Groupe UDI :

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 15h50 à 16h15) puis à Madame Véronique TEINTENIER (de 16h16 à la fin de séance), Monsieur Arnaud DECAGNY donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BATAILLE (de 16h20 à la fin de séance), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Pascal DEMARTHE donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU (de 16h02 à la fin de séance), Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Daniel LECA donne pouvoir Monsieur Jean-Michel TACCOEN (de 16h15 à la fin de séance), Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT.

Groupe MoDem, Radicaux et Apparentés :

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER.

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Madame Mélanie DISDIER donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL (de 15h23 à la fin de séance), Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT (de 16h40 à la fin de séance), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND.

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame Zahia HAMDANE donne pouvoir à Monsieur Julien POIX.

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Madame Héloïse DHALLUIN donne pouvoir à Monsieur Alexandre OUIZILLE (de 15h15 à la fin de séance).

M. LE PRESIDENT : Je déclare la séance ouverte et je demande à Faustine MALIAR d'assurer les fonctions de secrétaire de séance. Faustine va procéder à l'appel et faire état des pouvoirs qui m'ont été transmis préalablement à cette séance.

Faustine MALIAR a la parole.

MME MALIAR : Merci, Monsieur le Président.

(Madame MALIAR procède à l'appel nominal des élus)

M. LE PRESIDENT : Je constate que nous sommes 41 membres présents ou représentés. En application de l'article L.4132-13-1 du Code général des collectivités territoriales, le quorum requis, comme le soufflait Monsieur COULON à l'instant, de 29 est donc atteint. Nous pouvons donc délibérer.

Je précise, comme à l'accoutumée, que la position de vote des élus d'un groupe politique sera exprimée à main levée par le président du groupe politique. Toutefois, chaque élu dispose de la faculté de voter différemment, en l'indiquant oralement sitôt après l'expression de son président de groupe.

Concernant l'ordre du jour de notre séance, nous adopterons le PV de la Commission permanente du 31 janvier dernier. Nous procéderons au vote de l'urgence d'inscription à l'ordre du jour de la délibération 01017 « Création de l'association 135 BPM le Campus du Sport », tout le monde comprendra, bien évidemment, « attribution de subventions et adhésion de la région à l'association ». Nous évoquerons le rapport d'information avant de passer à la partie délibérative dans l'ordre des commissions.

Procès-verbal de la Commission permanente du 31 janvier 2023

M. LE PRESIDENT : Vous avez été destinataires du PV de la Commission permanente du 31 janvier 2023. Ce document appelle-t-il des observations ? Cela ne semble pas être le cas. Il sera donc considéré comme adopté.

Vote de l'urgence de la délibération n° 2023.01017

M. LE PRESIDENT : Je vous propose maintenant de passer au vote de l'urgence de la délibération 2023.01017. Manoëlle MARTIN a la parole pour la défense de l'urgence de l'inscription en séance. Madame MARTIN n'est pas présente. Comment cela se fait-il ?

Ecoutez, il est urgent d'adopter cette délibération aujourd'hui. Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Pas de remarque, pas de question sur l'urgence ? Non.

Urgence de la délibération n° 2023.01017

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Merci, Madame MARTIN.

L'urgence est adoptée, cette délibération est donc ajoutée à l'ordre du jour de notre séance.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics

M. LE PRESIDENT : Conformément à l'article L4231-8 du Code général des collectivités territoriales, vous avez reçu le rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics. Ce rapport, qui ne fait pas l'objet d'un vote, sera inscrit à l'ordre du jour de notre prochaine Séance plénière.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Oui, il y en a. Julien POIX et Thomas HUTIN se sont inscrits pour prendre la parole. Ils ont la parole.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de ce rapport d'information pour rappeler notre soutien et notre solidarité avec les salariés du groupe *La Voix du Nord*, figure emblématique de la presse régionale, et rappeler que la pérennisation d'une presse régionale de qualité et indépendante doit être une préoccupation partagée sur tous ces bancs. Vous n'êtes pas sans savoir que *La Voix du Nord* est dans une zone de turbulences assez fortes. La fin des négociations du plan de sauvegarde de l'emploi est fixée demain, 14 avril. C'est une véritable purge qui va concerner le grand journal historique d'information de la région, qui est né durant l'Occupation, dans le quartier de Fives à Lille. Son personnel est menacé par ce plan de licenciement, qui concerne surtout les salariés nés jusqu'en 1965 : 105 postes supprimés, dont 48 de journalistes. L'intersyndicale a réagi en soulignant les aspects purement économiques de cette décision violente.

Nous devons nous tenir aux côtés de ce journal, qui est une figure emblématique de notre région, et garder en mémoire que le groupe Rossel, qui possède *La Voix du Nord*, peut faire figure, en quelque sorte, de profiteur de crise, puisqu'il a reçu 2,6 millions d'euros d'aides publiques en 2021 et au total, depuis le début de la pandémie, 5 millions d'euros d'aides. Pour quels résultats aujourd'hui ? On se le demande.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : D'autres observations sur ce rapport ? Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, sur ces marchés, j'ai demandé des éléments d'information. Ils m'ont bien été transmis par le président de la Commission 1. J'avais une question complémentaire sur les règles d'attribution des places que l'on négocie dans ces marchés, en général, mais surtout pour ce GIP France 23, dans le cadre de la Coupe du monde. Je voulais connaître les règles d'attribution équitable des places négociées par la région, savoir comment cela fonctionne.

M. LE PRESIDENT : Florence BARISEAU.

MME BARISEAU : Pardon, il y avait un brouhaha, mais il me semble avoir compris...

M. LE PRESIDENT : Oui, je sais. Il y avait un brouhaha. C'est le président COULON qui faisait du bruit en bougeant.

MME BARISEAU : ...votre question, qui concerne l'achat des places, 7 000 places en billetterie sociale. Elles iront en priorité aux lycéens, à la suite de l'appel à projets des lycées, porté par ma collègue Manoëlle MARTIN.

M. LE PRESIDENT : Avez-vous besoin de réponses complémentaires à un autre moment, Monsieur HUTIN ? Vous avez la parole.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Ma question portait sur cette délibération, mais en général aussi sur toutes les places négociées dans le cadre du partenariat de communication sur ces marchés, avec des clubs de sport, notamment.

M. LE PRESIDENT : Voulez-vous le détail ?

M. HUTIN : Non, je voulais savoir comment cela fonctionne.

M. LE PRESIDENT : Non, mais il n'y a pas de débat. Vous pouvez très bien l'avoir pour savoir combien on en a avec les clubs.

M. HUTIN : On a déjà posé des questions là-dessus en questions orales. On n'a pas eu de réponses.

M. LE PRESIDENT : Le grand principe, c'est d'en faire gagner un maximum. C'est toujours cela. D'ailleurs, le service Communication est assez expert en la matière pour, à l'occasion de jeux internet, en faire bénéficier un grand nombre.

Florence, pourrait-on passer une réponse complète sur l'ensemble des disciplines, les places et comment on procède, combien on en attribue, en donnant des exemples ?

MME BARISEAU : J'ai un exemple très récent, c'est Paris-Roubaix, où l'on a invité des jeunes des clubs de cyclisme des Hauts-de-France. On en a fait gagner un certain nombre.

M. LE PRESIDENT : Plusieurs centaines, notamment.

Pas d'autres observations sur ce rapport ? Non. Il est considéré comme adopté.

Examen des délibérations

Commission 1 : « Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques »

01 - Ressources

2023.00452 - Labellisation « relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR) et adhésion à la charte RFAR

M. LE PRESIDENT : C'est Monsieur HUTIN qui est inscrit.

M. HUTIN : Merci.

Concernant cette labellisation des relations fournisseurs à achats responsables, adhésion à cette charte d'un dispositif qui a été créé par l'Etat, je voudrais juste préciser que ce label ne va pas très loin sur les conditions environnementales. C'est ce que m'a confirmé la vice-présidente. Ce label ne changera pas grand-chose à notre politique d'achat. On pourrait aller plus loin. Au moins, cela a le mérite d'exister, dirons-nous, mais on pourrait avoir plus d'ambition sur cette question des achats des marchés publics, avec une dimension environnementale et sociale.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Délibération n° 2023.00452

Adoptée à l'unanimité

03 - Administration générale

2023.00597 - Renouvellement de convention de mécénat 2023 - Groupe Volkswagen France et modification de la convention « bénéficiaires »

M. LE PRESIDENT : Madame Claire BEUIL a déposé l'amendement n° 1.

MME MARAIS-BEUIL : Absolument, Monsieur le Président.

Il s'agit, comme l'année dernière...

M. LE PRESIDENT : On ne vous entend pas. Attendez. Il y a un petit brouhaha. Ce serait bien qu'il cesse.

Très bien. Vous avez la parole.

MME MARAIS-BEUIL : Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit d'un amendement afin de vous demander que, dans ce panel de véhicules, il y ait un peu plus de véhicules propres, électriques et hybrides, afin de satisfaire au mieux les demandes. Je sais que, actuellement, il n'existe que 2 voitures hybrides et 2 voitures électriques dans le panel, qu'il est parfois difficile de les conseiller, puisque les personnes n'habitent pas des pavillons ou, sur leur lieu de travail, elles n'ont pas la possibilité de recharger. Malgré tout, il faut inciter, dans le contexte actuel d'une baisse du pouvoir d'achat et d'une hausse du budget carburant, à l'utilisation de ce mode de déplacement. Nous vous proposons donc de diversifier davantage le panel des voitures au sein de la région, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : On parle du mécénat. Si c'est nous qui les achetons, on pourrait regarder, mais comme ils les mettent à disposition, on ne va pas être trop exigeant. Déjà, hier, j'ai réussi à maintenir ce partenariat avec le groupe Volkswagen, le nouveau président du directoire de Volkswagen Audi Group en France. Ils ont mis à disposition une vingtaine de véhicules. Il faut aussi qu'ils s'y retrouvent un peu en matière d'image, ce qu'on leur a proposé d'améliorer. Pour le reste, aujourd'hui, les véhicules qu'ils mettent en place, il n'y a que la E-UP! qui est électrique, mais elle coûte effectivement plus cher pour eux. Comme on a cette vingtaine de véhicules avec lesquels on va continuer à tourner, on leur a déjà demandé si l'on pouvait avoir d'autres véhicules. Ce n'est pas dans leurs intentions aujourd'hui. Je ne peux pas leur tordre la main. Je suis déjà content qu'ils saisissent la main tendue de ce partenariat.

Aujourd'hui, on a des véhicules de la région qui sont assez anciens, que nous n'avons pas revendus au moment de la fusion. On a décidé de les utiliser ainsi. On pourrait ensuite, lorsque nous aurons un certain nombre de véhicules qui seront retirés de l'utilisation de la flotte de la région, les mettre à disposition. Je pense à certaines ZOE, notamment. En ce qui concerne les véhicules, on a aussi, bien évidemment, les véhicules Toyota, la Yaris, mais ce ne sont pas forcément des hybrides qu'ils ont mis à disposition au départ. A l'occasion du renouvellement des partenariats, c'est aussi leur intérêt de mettre des véhicules propres, mais il n'est absolument pas pensable, en tout état de cause, de les contraindre en la matière. Il faut savoir aussi que, sur ces premiers segments de voitures, qui sont des voitures du segment A, il y a tout de même assez peu de véhicules purement électriques. C'est aussi pour cela que nos partenaires ne sont pas en mesure de le faire.

Dernier point sur lequel je voudrais apporter un complément : aujourd'hui, Toyota n'est toujours pas sur les véhicules entièrement électriques. Cela viendra, mais ce n'est pas encore le cas. Ce n'est donc pas possible. Je vous propose donc le rejet de cet amendement.

Amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.00597

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur la convention de mécénat, j'ai l'intervention de Monsieur POIX et de Monsieur HUTIN.

M. POIX : Monsieur le Président, nous sommes pour ce qui peut favoriser la mobilité durable de nos concitoyens dans la région Hauts-de-France. On peut cependant s'étonner du renouvellement de cette convention de mécénat avec une entreprise qui n'est pas la plus vertueuse en la matière.

Plusieurs remarques : cette convention rentre-t-elle complètement dans les critères REV3 ? Deuxième remarque, la caution de 500 euros qui est prévue n'est-elle pas aussi dissuasive ? Des cautionnements solidaires sont-ils prévus ? C'était une remarque que j'avais pu faire l'an passé. Puis, rappeler que Volkswagen a été au cœur, en 2015, de ce fameux *dieselgate*, que l'on aurait dû d'ailleurs appeler le *Volkswagen gate*, pour être plus précis. En effet, elle a réussi à passer entre les mailles du filet à cause de ses logiciels frauduleux, qui étaient conçus pour minorer les émissions polluantes de particules d'oxyde d'azote et de CO₂. Ainsi, des réserves sur cette convention, en particulier avec cette entreprise Volkswagen.

M. HUTIN : En complément de l'intervention de mon collègue, Monsieur le Président, je pense que cette politique, on devrait peut-être la revoir. On vient de le voir sur la motorisation, sur ce partenariat, mais aussi en matière d'éligibilité. Alors que, ici, on va mettre des critères un peu plus contraignants, notamment pour le retour des voitures, il faut savoir que, sur les près de 3 000 demandes par an, on a seulement 200 à 300 prêts, pour des questions d'éligibilité ou de retrait. On n'est donc pas sur un dispositif qui fonctionne pleinement, notamment si on le rapporte au nombre de personnes qui pourraient en avoir besoin. C'est quelque chose qu'il faut bien évaluer d'un point de vue social, d'un point de vue économique et d'un point de vue environnemental, on vient de le dire, sur les questions de motorisation.

On prône, bien sûr, les voitures électriques. Il y a des engagements au niveau européen pour la fin des véhicules thermiques, même s'il y a quelques changements en ce moment. L'important est d'avoir des véhicules propres internes. Pour cela, il faut aussi que notre jeunesse puisse utiliser ces voitures, qui seront, pour la plupart, des voitures automatiques. Que ce soit une voiture hybride ou électrique, on sera sur des voitures automatiques en matière de conduite. Cela fait que, en matière d'utilisation, il faut aussi apprendre aux jeunes à utiliser ces voitures. Plus on le favorisera, mieux ce sera pour l'avenir de la filière. Cela passe, bien sûr, par ce changement de pratique. Ne serait-on pas à une étape d'évaluation de ce dispositif, à revoir les choses concrètement pour, peut-être, lui donner un peu plus d'ampleur ?

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON va répondre pour la majorité.

M. COULON : Toute évaluation politique est plutôt une bonne chose. Toutefois, je suis assez surpris que vous vouliez surtout évaluer la nature du véhicule plus qu'autre chose, puisque vous nous avez parlé de véhicules propres, passer avec des véhicules automatiques. Il faut tout de même rappeler de quoi on parle. Je pensais que vous alliez rappeler des remarques de la Cour des comptes sur une politique régionale de mobilité. On en a beaucoup parlé il y a quelques temps, on n'en parle plus aujourd'hui.

Je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur HUTIN, ni avec vous, Monsieur POIX. C'est la voiture du peuple, d'abord, la Volkswagen. Quel est le véhicule le plus vertueux, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur en émission de CO₂, entre un véhicule électrique de petite taille et un véhicule thermique de petite taille ? Vous seriez surpris, je pense, duquel des deux est le plus vertueux en matière d'émission de CO₂. Je pense que, sincèrement, sur un petit véhicule, c'est bien celui-là qui est le plus vertueux sur le plan de l'emploi. Ensuite, comme le président l'a rappelé, on a la chance d'avoir un partenaire dans notre région, qui met des véhicules à disposition. Cela nous évite d'avoir un coût. Même si l'on peut toujours faire mieux, Monsieur POIX, sur le cautionnement, sur le fait d'éviter de demander des garanties, c'est tout de même un dispositif assez innovant, qui a rendu de nombreux services. Néanmoins, toute évaluation est bonne à prendre.

M. LE PRESIDENT : Plusieurs éléments. Déjà, il n'y a pas 3 000 demandes par an. Il y en a beaucoup moins que cela. Le vrai sujet – c'est aussi pourquoi on a fait évoluer le dispositif, en l'aménageant pour donner au maximum satisfaction –, c'est que des personnes déposent un dossier et, entre-temps, ont trouvé un autre véhicule. Ensuite, on a aussi une autre contrainte, c'est que l'on n'est pas là pour faire concurrence à des loueurs de véhicules, d'autant que les tarifs ont beaucoup baissé. Je ne vous donnerai pas le nom d'enseignes qui sont moins chères que d'autres. C'est ainsi que l'on a trouvé toute notre place dans ce dispositif.

Je n'ai pas bien compris ce que vous vouliez dire sur les véhicules automatiques. En tout cas, cette opération, qui est unique en France, continue à plaire. Il n'y a pas une semaine où l'on ne remet pas des clés de véhicules. Je suis très content du partenariat que l'on peut avoir avec ces deux marques et si d'autres veulent le faire.

Pour le reste, si je peux me permettre, Monsieur POIX, n'hésitez pas à aller à Villers-Cotterêts, à la sortie de l'usine, pour le dire à leurs salariés. Non, mais n'hésitez pas. Cela leur fera plaisir d'entendre cela. En effet, si je peux juste remettre les pendules à l'heure, Volkswagen a été le premier. Tous les constructeurs automobiles avaient faussé les données sur le diesel. C'est d'ailleurs la raison, vous ne devriez pas dire cela, pour laquelle un certain nombre d'écologistes au niveau européen ont poussé les feux, pour justement mettre un terme aux véhicules électriques en 2035. Il est vrai que c'est très intelligent. Les Européens étaient les champions du monde en matière de moteurs thermiques et on a juste dit : « *Maintenant, on va tous passer à l'électrique en 2035* », alors que ce sont les Chinois les champions du monde en la matière. C'est tout de même très malin en matière économique, vraiment très malin, alors que tout le monde savait que, avec l'encapsulation des véhicules diesel, on avait la possibilité de réduire les émissions de particules fines. En matière d'émissions de CO₂, c'est inférieur, notamment à cause de la consommation, à nombre d'émissions de moteurs thermiques.

Cela m'a fait plaisir de le dire.

Délibération n° 2023.00597

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Rappel au règlement, Monsieur OUIZILLE.

M. OUIZILLE : Monsieur le Président, juste pour dire deux mots sur ce que vous venez de dire. On vote pour les raisons qui ont été évoquées, pour l'utilité que peut avoir ce dispositif. Cependant, on ne peut pas laisser dire, comme Monsieur COULON, que sur un petit véhicule, en matière d'émissions, il y aurait un bénéfice pour les véhicules thermiques. Ce n'est pas vrai : 70 % des émissions sont liées à la circulation et à la mise en circulation des véhicules, 30 % seulement au moment de la production. Qu'il y ait une question sur le moment où vous renouvelez le parc, cela peut être posé, mais un petit véhicule thermique neuf ou un petit véhicule électrique neuf, dans la même gamme, le véhicule électrique est évidemment moins polluant que le véhicule thermique.

De plus, Monsieur le Président, lorsque vous parlez de 2035, vous avez raison sur la question de spécialisation industrielle. Néanmoins, la vérité est que l'on a eu une dépendance de sentier au thermique, car on n'a pas planifié les choses, on n'a pas anticipé les choses. On est resté dans une technologie ancienne au lieu de se spécialiser au bon moment. On ne peut donc pas non plus déplorer les effets dont on continue à chérir les causes. Il faut de la planification lorsque l'on essaie de sortir d'une technologie. En économie, cela s'appelle la dépendance de sentier. Il faut en sortir, sortir de l'ornière. Evidemment, le fait d'avoir des piliers et des frontières réglementaires, cela aide aussi à sortir de l'ornière, ce qui n'enlève pas ce que vous avez dit sur la Chine.

M. LE PRESIDENT : Cependant, tout le monde s'accorde à dire que, avec des efforts d'investissement, les moteurs thermiques, à l'échelle de 2050, pouvaient avoir des émissions, sur l'ensemble du cycle de vie de la voiture, inférieures à l'électrique. Puis, on a un petit sujet également, si l'on va jusqu'au bout : avoir des voitures électriques, c'est bien, avoir des bornes, c'est mieux, avoir une production d'énergie et d'électricité, qui plus est décarbonée avec le nucléaire, c'est encore mieux. C'est un autre débat, mais je ne voudrais pas aller beaucoup plus loin. Je ne voudrais pas que, sur cette partie des bancs de l'hémicycle, cela donne l'occasion de fractures supplémentaires.

2023.00610 - Valenciennes – Lycée Wallon Déclassement et Cession de la parcelle AZ 121 au profit du groupement CREER PROMOTION et REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX et Monsieur HUTIN ont demandé la parole.

M. POIX : Sur la délibération concernant la vente de l'annexe du lycée Wallon, le 4 octobre dernier, nous avons déjà dû statuer sur la cession de deux parcelles, qui composaient une annexe du lycée Wallon de Valenciennes : une parcelle propriété du SIMOUV, une autre de 504 mètres carrés, propriété de la région. J'avais eu l'occasion de dénoncer, à l'époque, le manque de transparence et de perspective que nous donnait la délibération. Le rideau se lève. On découvre que les deux parcelles, idéalement situées à moins de 500 mètres de la gare de Valenciennes, sont cédées à deux promoteurs. Sur ce boulevard Harpignies, où est située l'annexe, on note que les prix au mètre carré sont de 2 026 euros, des opérations immobilières avec des terrains à 53 000 euros et l'on a une hausse constante sur ce secteur, avec 19 % en plus depuis 5 ans.

Certes, 80 % de locataires de parcs privés dans ce quartier de la gare, mais on peut, à l'échelle de l'agglomération, déplorer dans tous les bords, du Parti communiste jusqu'à En Marche, la pénurie de logements sociaux et de logements en général dans le Valenciennois : 7 000 demandes de logement en 2021 pour seulement 1 800 attributions. Même le maire de Valenciennes, Monsieur DEGALLAIX, affirme que la problématique, c'est le rythme de construction des logements. Ici, on livre deux parcelles idéalement situées à une opération privée, alors que l'on a aussi besoin de logements d'urgence.

Ce terrain aurait pu avoir d'autres destinations qu'une opération immobilière privée. Je parlais du logement d'urgence, mais je parle aussi, actuellement, d'une opération de recensement menée sur les logements ou bâtiments vacants qui appartiennent à la région. Je sais qu'une opération de recensement est en cours au niveau des départements pour recenser les appartements et bâtiments vides, qui pourraient être transformés en logements d'urgence à l'échelle du département. Au niveau de la région, avait-on envisagé cette solution pour cette annexe ? Cela aurait pu être intéressant, plutôt que de vendre encore les bijoux de famille de la région pour des opérations privées.

Merci.

M. LE PRESIDENT : « Vendre les bijoux de famille de la région ». Déjà, vous m'expliquez la définition des « bijoux de famille ».

Deuxièmement, pardonnez-moi, mais tout de même, les bâtiments dont on n'a pas forcément l'utilité, c'est le cas, c'est, en ce qui concerne la région, des économies à réaliser. C'est aussi arrêter de chauffer n'importe comment des bâtiments dont on n'a pas forcément l'usage. Je pense que, sur les émissions de CO₂ du conseil régional, ce n'est pas non plus idiot. Je ne voudrais pas vous placer face à une contradiction. Pour le reste, cela nous a aussi fait des rentrées d'argent et cela fait des sorties d'argent en moins. On va donc continuer délibérément cette position.

Pour le reste, excusez-moi, le jour où l'on aura la compétence Logement, on pourra savoir si nous avons décidé d'une affectation des locaux dont on dispose. Pour le reste, on cherche à s'en séparer dans les meilleures conditions possibles. Ensuite, il est vrai que, à chaque fois, on prend l'attache des collectivités pour savoir, en fonction de celles qui sont intéressées, si ce n'est pas en complète contradiction avec leurs projets d'aménagement. Libre aux collectivités, dans ces cas, non pas de préempter, mais de se faire acquéreuses. C'est aussi simple que cela. On va continuer cette politique, je vous le confirme.

Délibération n° 2023.00610

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

05 - Personnel

2023.00528 - Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant en faveur des agents du conseil régional Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX a un amendement.

(brouhaha)

Pardon, je n'ai pas fait... Attendez, on fait la 528. Je reviens ensuite sur l'autre.

M. POIX : Un amendement concernant l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant en faveur des agents du conseil régional des Hauts-de-France. Il y a une augmentation, c'est plutôt bien, même si l'on part de très bas. Il faut tout de même le signaler. Je proposais donc, dans la partie « Décide », de remplacer la phrase « *D'augmenter la valeur faciale du titre restaurant de 7,50 à 8,50* » par la phrase suivante : « *D'augmenter la valeur faciale du titre restaurant de 7,50 à 9 euros* », les modalités d'attribution restant identiques. L'objectif est d'aligner la valeur faciale des titres restaurant des agents du conseil régional sur celle des agents régionaux détachés au sein du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités, sur une répartition classique, bien sûr : 60 % pour l'employeur et 40 % pour le salarié. Cet alignement sur le statut le plus favorable est une mesure d'égalité et de justice, en cette période de crise durable.

Nous avons, lors du dernier comité syndical, voté à l'unanimité cette hausse des tickets restaurant à 9 euros. Je connais le souci de Monsieur DHERSIN en matière d'entretien d'un bon climat social et de justice sociale.

M. LE PRESIDENT : Est-ce un compliment ?

M. POIX : Oui, on peut l'enregistrer ainsi.

Il s'agit ici d'éviter une sorte de disparité entre les salariés du conseil régional et ceux qui sont détachés provisoirement au sein du Syndicat Mobilités, d'éviter qu'il y ait 50 nuances de tickets restaurant, pour reprendre une formule qui est chère aussi à Monsieur COULON.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON, c'est pour les 50 nuances de quoi ?

M. COULON : De couvre-feu, Monsieur le Président.

M. POIX : De couvre-feu, mais on en parlera tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : J'avais un doute, voire une inquiétude.

Brigitte FOURE pour l'amendement.

MME FOURE : Merci, Monsieur le Président.

Pour la bonne information de chacun, je tiens à préciser que les deux agents de la région sont mis à la disposition et non détachés auprès du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités. Ils bénéficient à ce titre des prestations mises en œuvre au profit des agents du conseil régional Hauts-de-France et, donc, de tickets restaurant d'une valeur faciale de 7,50 euros aujourd'hui, passée à 8,50 euros après la mise en œuvre de la présente délibération. Je précise que la région prend en charge 60 % sur les tickets restaurant. Ainsi, sur la valeur du ticket restaurant de 8,50 euros, la région prend en charge 5,10 euros. L'augmentation prévue en année pleine représentera un surcoût de 720 000 euros, pris en charge par la région. C'était important de le noter au passage.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN, si vous estimez qu'il y a eu une mise en cause personnelle, je peux très bien vous donner la parole.

M. DHERSIN : Ce qui a été dit est vrai.

M. LE PRESIDENT : Quel article du règlement intérieur ?

M. DHERSIN : 2.2 !

M. COULON : 2.24.

M. DHERSIN : 2.24.

On en a discuté lors du comité Hauts-de-France Mobilités, mais il s'agit de 12 salariés seulement. La dépense est donc très faible. Je vais vous décevoir, malheureusement, à la mairie de Tétéghem, le prix du ticket est en dessous. Je suis un peu plus social à Hauts-de-France Mobilités que je le suis dans ma propre ville. Je dois l'avouer humblement.

M. LE PRESIDENT : Pour éviter les dédoublements de personnalité, il est bon de s'aligner. Je ne fais pas partie du conseil municipal de Tétéghem et je ne suis pas non plus habitant de cette belle commune.

Amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00528

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Sur la 528, j'ai encore une intervention de Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Oui, Monsieur le Président.

Le passage de 7,50 euros à 8,50 euros est une petite augmentation, dont une part sera payée par les agents, puisque la loi est ainsi. Vous êtes à 60 % de prise en charge, mais il reste tout de même 40 % à la charge des salariés, des agents. Je rappelle que nous avons proposé des mesures sur le pouvoir d'achat en DOB et alerté au BP que la valeur moyenne des tickets restaurant en France, mais je n'ai pas les chiffres pour les collectivités locales, est à 7,70 euros. On a donc un petit rattrapage, qui est tout de même loin de l'écart qui se creuse entre les salariés du public et les salariés du privé. Même si l'on a eu une augmentation du point d'indice, c'était après 10 à 12 ans de non-augmentation des salaires du public. Par conséquent, on a aussi une crise d'attractivité dans la fonction publique. C'est relayé par toutes les fédérations des pouvoirs publics. Bien sûr, c'est un petit geste, mais je pense que, sur le pouvoir d'achat, on devra aller un peu plus loin si l'on veut être attractif et avoir les meilleurs agents publics au service de l'intérêt général.

Délibération n° 2023.00528

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Administration générale

2023.00646 - Désignations dans les organismes extérieurs

Délibération n° 2023.00646

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : C'est bon pour vous, Mesdames ? Ce n'est pas facile, les mains qui se lèvent à peine et tout cela. Bon courage ! Je ne sais pas si c'est l'après-midi qui leur fait cela, mais tout de même...

05 - Personnel

2023.00671 - Mise en place du forfait mobilités durables au sein de la région

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN, bien sûr.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Sur la mise en place de ce forfait Mobilités Durables, un dispositif de l'Etat pour lequel il faut délibérer et décider de le mettre en place dans sa collectivité, vous vous souvenez qu'on l'avait proposé dans une motion « Vivre dans un monde en transition », lors de la Séance plénière du 29 septembre 2022. On nous avait répondu que l'on avait tout ce qu'il fallait et que c'était déjà même en place. Ce n'était pas forcément vrai. On avait aussi rappelé, lors du budget primitif le 9 décembre 2022, que cet outil était intéressant à la fois pour les agents, pour leur pouvoir d'achat, mais également sur la qualité de l'air, les émissions de gaz à effet de serre et, donc, notre formidable politique REV3. Le problème est que vous la mettez en place maintenant, avec du retard. Mieux vaut tard que jamais.

Simplement, vous allez la mettre en place à partir du 1^{er} juillet. Cela fait que, vu les conditions qui ne sont pas modifiables, malheureusement, c'est le législateur qui l'a fait ainsi, les agents ne pourront pas percevoir le maximum de cette prime, qui va jusqu'à 300 euros. C'est plus dans le privé, mais c'est jusqu'à 300 euros pour le public. Par conséquent, cette prime, qu'ils ne percevront que l'année prochaine, ne sera qu'une prime à moitié. C'est pourtant un dispositif qui existe dans d'autres régions (Bretagne, Nouvelle Aquitaine, Ile-de-France, Centre-Val de Loire). C'était même une proposition du CESER sur sa politique de mobilités en Hauts-de-France. Au-delà, je réitère cette demande, il faut savoir où l'on en est au niveau du plan de déplacement d'administration, pour favoriser les alternatives à « l'autosolisme », c'est-à-dire le fait d'être seul dans sa voiture. Cela demande un effort de concertation pour aller au-delà et mettre en place une véritable politique de déplacement d'administration.

M. LE PRESIDENT : Brigitte FOURE.

MME FOURE : Je voulais juste préciser que, à ce jour, sauf erreur de ma part, il n'y a que la région Bretagne qui est impliquée dans cette politique. Par conséquent, je me réjouis que cette mesure, ajoutée à l'augmentation du ticket restaurant, aille en faveur de l'ensemble de nos agents. Je tenais à le souligner.

Délibération n° 2023.00671

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : A titre d'information, nous avons reçu hier, avec Jean-Paul FONTAINE et Brigitte FOURÉ, les organisations syndicales pendant un peu plus de 3 heures. On a fait un tour d'horizon des différents sujets.

J'ai indiqué souhaiter que l'on regarde assez rapidement dans quelles conditions on pourrait aller vers la semaine de 4 jours pour nombre d'agents de la Région. En effet, le télétravail a ceci de particulier – à titre personnel, j'y suis très favorable –, c'est qu'il crée aussi une différence entre ceux qui télétravaillent et les autres, notamment nos agents des lycées, qui ne sont pas en télétravail possible. Je pense que ce serait de nature à réduire toute fracture au sein de notre Conseil régional, comme cela se passe dans beaucoup d'entreprises qui ne sont peut-être pas très vigilantes, en anticipant les risques que cela peut provoquer. Ce serait un énorme travail de réorganisation pour nous, pour nos services, j'en ai conscience. Néanmoins, le fait qu'il n'y ait pas de fracture et de divergence entre les agents, qu'ils soient dans les sièges, dans les ports ou dans les lycées, est pour moi une absolue nécessité. Je leur ai donc soumis cette idée. Il y a encore beaucoup de chemin d'ici là, mais je souhaite, en tout état de cause, que l'on aille également dans cette direction.

Je souhaite également que l'on propose – on verra, cela n'intéressera peut-être personne, cela intéressera peut-être deux, cinq ou dix personnes – à des agents, notamment dans les lycées, que l'on puisse leur financer la formation et le permis de transport en commun, pour qu'ils puissent, en plus de leur travail, éventuellement conduire des lignes de bus scolaires. Vous savez que l'on est confronté régulièrement à des difficultés, que la Région des Hauts-de-France a pu, pour l'instant, éviter ces grandes difficultés, car on a beaucoup anticipé. Si l'on veut éviter que le miracle ne se reproduise à chaque fois en faisant appel à des retraités, à des cadres ou à des techniciens, pourquoi ne proposerait-on pas à des agents, notamment dans les lycées, de passer le permis ? On leur paie, on prend en charge la formation nécessaire et ce serait du salaire en plus. Je vous le dis, cela n'intéressera peut-être personne, mais cela se tente.

Je vois aussi autre chose, c'est que vous allez avoir les Jeux Olympiques l'an prochain. De nombreuses sociétés privées vont recruter à des prix très élevés nombre de salariés. Je ne sais pas si, ensuite, lorsque je vois les difficultés que l'on peut avoir dans l'Oise, on va les récupérer. Encore une fois, si quelqu'un a des idées brillantes, je suis preneur. En tout cas, la mienne n'est peut-être pas brillante, mais on va essayer. Cela n'intéressera peut-être personne et, finalement, cela ne coûtera rien d'avoir proposé. Toutefois, cela peut intéresser du monde. On verra bien. Ensuite, on peut voir si cela peut intéresser d'autres personnes, dans d'autres établissements. En tout état de cause, bien évidemment, il y a de l'amplitude horaire. On ne va pas demander à quelqu'un de faire 6 heures à 23 heures – il n'y a aucun bus scolaire qui revient à cette heure-là –, mais cela se tente. Si l'on n'essaie pas des choses nouvelles, je ne vois pas comment on ferait mieux que nos prédécesseurs.

Pour le reste, on a aussi évoqué les différentes pistes pour la suite. Il faut savoir que depuis 2020, entre l'augmentation du point d'indice, les différentes mesures que nous avons prises sur le régime indemnitaire, notamment sur la prime de mobilité dont on vient de parler, les tickets restaurant, ce sera entre 2020 et 2024 un peu plus de 18 millions d'euros qui auront été consacrés à l'amélioration, notamment, du pouvoir d'achat de nos agents. J'y suis attaché, quelles que soient nos contraintes budgétaires. On doit voir avec eux, à partir de l'année prochaine, dans quelle direction on va essayer de continuer à améliorer leur situation.

D'autre part, nous avons aussi des projets de réorganisation, notamment dans les sièges, car, avec le télétravail, on s'aperçoit que nous n'avons plus l'effectif au complet dans les sièges. Encore une fois, on va utiliser une partie des économies pour améliorer les conditions de travail, voire pour faire un retour aux agents. Voilà quelques-unes des grandes directions, dont nous avons discuté hier avec l'ensemble des organisations syndicales.

Commission n° 2 : Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 – Environnement

01 – Milieux naturels

2023.00246 - Modification et prolongation de délai de réalisation d'opération

M. LE PRESIDENT : Des questions ? Des abstentions ? Qui est contre ?

Monsieur OUIZILLE, vous avez eu un mouvement d'agitation. Est-ce pour prendre la parole ?

M. OUIZILLE : Oui. C'était pour prendre la parole. C'était pour pouvoir, vu que vous ouvriez un débat, Monsieur le Président, avoir une petite intervention sur ce que vous venez de dire.

M. LE PRESIDENT : C'était juste une information. Il n'y a pas de délibération pour l'instant.

Sur la 246, déjà, on va procéder au vote.

Délibération n° 2023.00246

Adoptée à l'unanimité

2023.00378 - Programme d'actions 2023 Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Sur la 386, Monsieur COUSIN a demandé la parole.

M. GUINIOT : Vous avez sauté un peu rapidement. Nous sommes contre la 378.

M. LE PRESIDENT : C'est noté, Mesdames, pour la position de vote ? D'accord.

Délibération n° 2023.00378

Adoptée à la majorité

2023.00386 - FEADER – Cofinancement des dispositifs Natura 2000

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN a demandé la parole.

M. COUSIN : Monsieur le Président, chers collègues, concernant Natura 2000, simplement rappeler que c'est une chance pour la région de récupérer ces sites, qui sont d'une qualité exceptionnelle, que la région est la plus à même de gérer, de par sa connaissance des milieux naturels et des territoires de la région. Cela vaudra pour d'autres délibérations de la C2 : on aimerait que soit présenté de manière un peu exhaustive un inventaire de ces sites, de leurs complexités et, là aussi, peut-être, permettre des visites de terrain, qui permettront de mieux défendre et de mieux gérer ces espaces dans un esprit collectif.

M. LE PRESIDENT : Pas d'intervention ?

Véronique.

MME TEINTENIER : On a cette compétence, elle est d'actualité depuis le 1^{er} janvier de cette année. On n'est qu'au mois d'avril. On est en train de mettre en place. Bien sûr, tous les conseillers régionaux sont au courant des avancées des travaux. Quoi qu'il en soit, la région a pleinement conscience de l'importance des sites Natura 2000 pour la région. Ils sont au nombre de 90. S'il le faut, on prévoira des visites de terrain. Ils représentent de nombreux intérêts et c'est très important pour nous. Oui, absolument.

Délibération n° 2023.00386

Adoptée à l'unanimité

2023.00635 - Acquisition du nouveau siège social du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (phase 1) et Travaux de réhabilitation du siège social (phase 2)

Délibération n° 2023.00635

Adoptée à la majorité

02 - Connaissance

2023.00270 - Conservatoire Botanique National de Bailleul - Centre régional de Phytosociologie - Programme d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : La dernière Commission Environnement a créé des débats assez houleux sur le sujet du Conservatoire national de botanique de Bailleul. Des propos assez dommageables ont été tenus sur la pertinence et les travaux qui sont tenus par cette institution, qui a une reconnaissance au moins nationale, voire européenne. De la même manière, j'aimerais que l'on puisse inviter une bonne partie des conseillers régionaux à visiter ce site extraordinaire qu'est le Conservatoire de Bailleul, qui permet la préservation de la flore sauvage des Hauts-de-France, qui est d'un intérêt très particulier.

Délibération n° 2023.00270

Adoptée à la majorité

03 - Ecocitoyenneté

2023.00395 - 3 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00395

Adoptée à l'unanimité

04 - Eau

2023.00370 - Programme de lutte contre l'érosion des sols sur la territoire de la Communauté de communes du Vimeu, restauration et entretien des rivières du Pays Hamois

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00370

Adoptée à l'unanimité

03 - Chasse

2023.00224 - Programmes d'actions 2023 de la Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France et de l'Association Maritime de Chasse du Calaisis

M. LE PRESIDENT : Même vote ? Non, attendez, je connais mes classiques. Ne vous inquiétez pas.

Sur la 224, Monsieur POIX a demandé la parole et Monsieur COUSIN.

M. POIX : Tout de suite, je tiens à rassurer les personnes dans mon intervention dès le début : je ne vise pas à remettre le droit de chasse conventionnel en cause. Cependant, comme à son habitude, on voit que le conseil est très généreux. La somme est énorme. On est face à un arrosage intensif en matière de subventions. J'ai fait un petit calcul. En 2018 et 2019, 361 000 euros ont été reçus par les fédérations de chasseurs des Hauts-de-France, 523 000 en 2021. C'est un cas un peu unique dans le paysage associatif régional. Je pense qu'il faut revenir à la raison et à la cogestion.

L'externalisation de la politique de sensibilisation au développement durable et la gestion de la biodiversité ne sont pas une mission du seul ressort des fédérations de chasseurs. Ce sont des acteurs parmi d'autres du vaste paysage associatif régional en matière de biodiversité. Exemple de l'opération « Hauts-de-France propres » : cela n'est pas dans le cadre des missions, qui ont d'ailleurs été définies très clairement par le décret du 23 décembre 2019, qui redonnait, transférait des missions aux fédérations de chasseurs. C'était à l'époque de Monsieur Edouard PHILIPPE. L'argent a déjà ruisselé à l'époque. C'est-à-dire que Monsieur MACRON a déjà été suffisamment généreux et les caisses sont bien remplies, je pense, des fédérations de chasse. Les chasseurs ont perçu 11,3 millions d'euros de subventions sur l'année 2020 à 2021. Cela a été une explosion énorme, puisque, auparavant, ils n'en avaient que 27 000.

Il faut revenir à la raison et revenir au niveau régional, en matière de biodiversité, à la cogestion. De l'argent, il y en a dans les caisses des fédérations de chasseurs. Je pense que cet argent pourrait aussi être redistribué plus équitablement sur tout le réseau associatif en matière de protection de la biodiversité.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Sans surprise et sans animosité, nous allons voter contre cette délibération.

Sur le fond, nous sommes en désaccord avec le fait général suivant : que le loisir chasse puisse être globalement considéré comme relevant de l'action en faveur des écosystèmes. La chasse en 2023 est principalement un loisir. Les 8 actions évoquées dans cette délibération sont très éloignées de l'objet même de ce loisir, que ce soit, sans être exhaustif, la connaissance de la Barge à queue noire qui, heureusement, au vu de son statut critique, bénéficie d'une suppression d'autorisation de chasse en France jusqu'à l'été 2023, ou l'opération « Un nichoir dans mon jardin ». Nous ne nions pas le fait que les fédérations de chasse aient une vocation d'aménagement de certains espaces naturels, mais cette vocation a pour objectif principal de perpétuer la pratique d'un loisir, dans une des régions d'Europe qui a les pires indicateurs de biodiversité. Nous ne contestons pas non plus le fait que vous souteniez les fédérations de chasse. Il s'agit d'un choix politique que vous assumez. Pour paraphraser Boileau, ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, d'où notre opposition au fait de classer le soutien aux fédérations de chasse dans une opération liée à la biodiversité, avec un montant de subvention très conséquent de 726 944 euros.

Quant à la forme, ce sont très majoritairement des dépenses de personnel et de structures qui sont financées par cette délibération : 800 000 euros sur les 1 494 000 euros de budget global, avec un autofinancement très faible. Alors que nous n'avons pas précisément de budget relatif à la C2, dans un contexte d'effondrement de la biodiversité, ce sont des millions d'euros dont nous aurions besoin pour renaturer et lutter contre cet effondrement de la faune et de la flore, au moins aussi grave que les conséquences du réchauffement climatique. Le temps presse et nous sommes attendus au tournant.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON a demandé la parole.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président, pour une explication de vote au nom du groupe.

Je suis agréablement surpris par votre propos, Monsieur COUSIN, sur la reconnaissance du rôle des fédérations de chasseurs. On n'a pas toujours entendu, de la part de votre groupe, cette même honnêteté intellectuelle – je pense que, dans les faits, on peut le dire – sur le rôle positif des fédérations des chasseurs sur notre aménagement du territoire, de la même manière que les agriculteurs, même s'il y a des débats et des différences, ont un rôle extrêmement important dans l'aménagement du territoire.

Ce qui me surprend toujours, c'est que vous passez beaucoup de temps sur les partenariats que nous avons avec la fédération des chasseurs, mais jamais avec la pêche. Pourtant, nous avons exactement les mêmes avec la fédération des pêcheurs. C'est sans doute parce que c'est une canne et un fil de nylon et peut-être pas un fusil et une cartouche. C'est peut-être cela qui fait la différence, alors que l'esprit est exactement le même. Je dirais : qui peut aujourd'hui le mieux, à l'échelle régionale, intervenir puissamment, au sens de l'effectivité de l'intervention, que les fédérations des chasseurs ? Personne n'est capable de le faire. Dans les faits, personne n'est capable de le faire. C'est un fait incontestable. S'il y a, bien évidemment, des débats sociétaux sur la chasse le dimanche ou non, la chasse tout court, on a la chance d'avoir dans notre région un acteur puissant, organisé, qui fait en plus, vous l'avez rappelé, des interventions comme « Hauts-de-France propres ». Personne d'autre que les fédérations peuvent le faire. Personne n'a jamais réussi à faire mieux et personne, d'ailleurs, ne s'y est jamais essayé.

Voilà pourquoi on a cette différence, au fond. Je pense que vous avez une approche politique – c'est tout à votre honneur – de ces partenariats, alors que nous avons une approche opérationnelle, très clairement, avec des acteurs de terrain. Il fut une époque où, dans cette même enceinte, mais sous une autre majorité, le déséquilibre que vous dénoncez, je le constatais totalement dans l'autre sens. Ce n'était pas bien, car on a organisé des clivages. Aujourd'hui, si certains trouvent que c'est déséquilibré, je vois plutôt, avec la majorité du président, un rééquilibrage des choses. La nature appartient à tout le monde.

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Merci. C'était pour vous dire que nous voterons pour cette délibération et que nous sommes, pour une fois, en phase avec vous, Monsieur COULON, car nous sommes à la fois pour la fédération de chasse et pour la fédération de pêche. Nous étions même, si vous voulez, par externalisation, à l'Assemblée nationale, pour la chasse le dimanche. Malheureusement, la niche qui avait été présentée n'est pas allée jusqu'à ce projet de loi. Nous souhaitions tout de même le signaler aujourd'hui à cette Assemblée.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Sur cette délibération 224, qui est contre ?

M. QUIZILLE : Monsieur le Président, il y a un vote disjoint pour nous. Contre pour le groupe. Monsieur SAINT-HUILE s'abstient. Merci.

Délibération n° 2023.00224

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : J'ai une demande de prise de parole après le vote. Vous savez qu'un certain nombre de personnes n'ont pas pris part au vote, étant directement concernées. Véronique TEINTENIER n'a pas non plus pris part au vote, mais je pense que les services le savent.

Il y a maintenant Monsieur Jean-Michel TACCOEN, qui a demandé la parole après le vote. C'est le cas, le vote a eu lieu. Votre intervention n'ayant pas pu influencer le vote, vous avez maintenant la parole, Monsieur le Président.

M. TACCOEN : Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Président de la Commission du Conseil régional.

M. TACCOEN : Je voulais répondre à Monsieur COUSIN.

J'ai bien noté que lorsque les chasseurs organisent l'opération « Hauts-de-France propres » pour récolter tout un tas de déchets dans la nature pendant 3 jours, par n'importe quel temps, avec près de 96 000 participants, dont 28 000 scolaires le vendredi, pour ramasser 8 700 mètres cubes de déchets dans la nature, 8 700 mètres cubes, cela ne vous parle peut-être pas, mais nous le faisons. Cela représente 850 à 900 camions. J'ai bien noté que vous votez contre. Lorsque les chasseurs accompagnent les propriétaires de parcelles situées en zones humides, on en parle en ce moment, dans la mise en œuvre d'actions concourant au maintien des zones humides, vous le savez comme moi, les zones humides qui figurent parmi les types de milieux naturels qui ont le plus régressé en France et en Hauts-de-France, je prends note que vous votez toujours contre. Lorsque les chasseurs pilotent des opérations d'implantation de couverts d'intérêt faunistique et floristique, accompagnent la plantation de haies, 250 kilomètres replantés en 3 ans avec notre propre argent, vous votez toujours contre. Pouvez-vous me dire combien vous en avez replanté, vous ?

Lorsque les chasseurs poursuivent l'opération participative de mise en œuvre d'aménagement favorable sur la nidification des hirondelles – ce n'est pas un gibier – en Hauts-de-France et le suivi de leur population nicheuse, vous votez toujours contre. Je voudrais simplement vous rappeler que les hirondelles, qui sont revenues en Hauts-de-France depuis quelques jours, pèsent environ 20 grammes, ont parcouru plus de 5 000 kilomètres en vol. Elles ont vaincu le désert du Sahara. Elles ont survolé la mer Méditerranée sans même pouvoir se reposer. Elles se sont battues contre les perturbations et les vents orageux. Elles ont fait quelque chose d'extraordinaire. Même cela, vous votez contre. Tout cela pour venir se reproduire juste dans le coin de notre maison, sous le toit, la mienne comme la vôtre. Une seule hirondelle peut consommer jusqu'à 850 mouches et moustiques par jour. Si nous avons la chance d'accueillir un nid de cette espèce dans notre environnement familial, le couple à lui seul pourrait tuer environ...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes, Monsieur TACCOEN.

M. TACCOEN : ...1 700 mouches et moustiques par jour. Vous riez. Il n'y a pas plus insecticide...

M. LE PRESIDENT : Non, je ne ris pas avec le règlement intérieur.

M. TACCOEN : ...plus efficace et plus écologique. Votre vrai visage se dévoile à travers ce vote : le visage de l'écologie radicale et sectaire. Ce qui fait notre différence...

M. LE PRESIDENT : Monsieur TACCOEN...

M. TACCOEN : ...c'est que, nous, nous savons reconnaître le travail de certains...

M. LE PRESIDENT : Lorsque l'hirondelle a pris son envol, il faut qu'elle se pose. C'est le cas de votre intervention aussi.

M. TACCOEN : ...peu importe qui porte le dossier, écologiste ou pas. Si le dossier est utile pour la reconquête de la biodiversité, nous le votons.

(brouhaha et applaudissements)

Simplement, je voudrais terminer...

M. LE PRESIDENT : Monsieur TACCOEN, il y a deux minutes.

Un rappel au règlement, Monsieur HARLE D'OPHOVE ?

M. HARLE D'OPHOVE : Oui.

M. LE PRESIDENT : Sur la base de quel article ?

M. HARLE D'OPHOVE : Sur l'article qui va bien. Je ne le connais pas.

M. LE PRESIDENT : Non, non, non. Je suis désolé, il n'y a pas « d'article qui va bien ».

M. HUTIN : Je demande une suspension de séance.

M. LE PRESIDENT : Vous avez la parole.

M. HARLE D'OPHOVE : 2.2, cela convient-il ?

M. LE PRESIDENT : C'est bon.

M. HARLE D'OPHOVE : Simplement pour que vous précisiez bien que Jean-Michel TACCOEN et moi-même ne participons pas au vote.

M. LE PRESIDENT : Cela a été dit.

(brouhaha)

Attendez. Il y a des présidents de groupe. Qu'ils me disent qui a demandé la parole au titre d'un rappel au règlement.

Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Je demande une suspension de séance, puisque cette Assemblée n'est plus tenue.

M. LE PRESIDENT : Attendez, vous permettez ? Il n'y a plus de tenue ? C'est moi qui exerce la police de cette assemblée. Si vous demandez une suspension, elle est de droit. Pour le reste, c'est bon. J'ai déjà connu des moments où vous avez, si je peux me permettre, davantage désorganisé les choses que cela l'était à l'instant. S'il vous plaît, pas de leçon sur la bienséance et sur la tenue des sessions. A bon entendre !

La session est suspendue pour 10 minutes.

(la séance, suspendue à 14 heures 57, reprend à 15 heures 09)

M. LE PRESIDENT : La séance est reprise.

J'ai un rappel au règlement de Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Absolument. Très brièvement, puisqu'il y a tout de même...

M. LE PRESIDENT : C'est deux minutes.

M. COUSIN : Il y a tout de même une mise en cause personnelle. Nous n'avons pas voté contre les hirondelles. Je suis par ailleurs ornithologue amateur. Je ne veux pas recevoir de leçons d'ornithologie sur le mode de vie et de déplacement des hirondelles ou de tout autre oiseau. Notre intervention était très constructive. Elle dit des choses clairement. Il y a une opposition sur le fond et sur la finalité. Cela a été dit. Maintenant, cela n'empêche pas le dialogue. Cela n'empêche pas le fait de réfléchir collectivement à des solutions sur certains sujets. Encore une fois, la mise en cause personnelle me paraît déplacée et le propos un peu déplacé, puisqu'on ne parle que de fond.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Je vous en prie, Madame.

MME SADOUNE : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur TACCOEN, j'entends la passion qui vous anime. Que vous n'interveniez pas avant le vote est une bonne chose, mais la manière dont vous intervenez après celui-ci me laisse à dire que vous pensez que nous sommes tous anti-chasseurs. Je vais vous rassurer, je ne suis pas anti-chasse. Je suis pour une chasse régulée. Cette fameuse hirondelle, qui a aussi su éviter les balles des chasseurs, j'invite chacun à prendre autant de hauteur pour comprendre qu'il y a, certes, des priorités qui sont posées, surtout par la somme qui apparaît sur ce projet de délibération, sur cette délibération. On préférera augmenter un ticket restaurant à 9 euros, au vu de l'inflation grimpante, plutôt que de valider une subvention à une association qui, j'imagine, n'a pas forcément besoin d'autant de moyens pour continuer la pratique de cette passion et de ce loisir.

M. LE PRESIDENT : Si l'on va jusque-là, on pourrait très bien réduire les moyens des groupes, réduire les dépenses de formation pour mettre sur les tickets restaurant ou autres. Dans ces cas, le puits de la démagogie est sans fin.

Je voudrais juste vous dire une chose : en tant que président de cette institution, je suis très satisfait de la politique que nous avons avec un certain nombre de partenaires, la fédération des chasseurs, la fédération des pêcheurs. Contrairement à ce qui peut être dit, nous, ce n'est pas des subventions en bloc. Ce sont des programmes d'actions, avec des programmes d'actions auxquels on se tient. Je tiens aussi à le souligner. Je l'ai dit devant des fédérations de chasseurs, je l'ai dit devant des fédérations de pêcheurs. Il n'y a pas que « Hauts-de-France propres », mais même s'il n'y avait que « Hauts-de-France propres », c'est l'exemple type du partenariat réussi que nous pouvons avoir. Comme le disait Christophe COULON, l'idée, on va rendre à César ce qui appartient aux chasseurs et aux pêcheurs, personne d'autre n'a proposé une telle opération. En plus, le partenariat ne s'arrête pas là.

On avait voté ? On avait voté.

Commission n° 3 :

Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 – Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2023.00245 - Financement du transport des lycéens des autorités organisatrices de la mobilité du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023

M. LE PRESIDENT : Des interventions ?

Délibération n° 2023.00245

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00397 - Avenant 3 à la convention n° 18 005 905 relative à une tarification spécifique entre la région Hauts-de-France et la Belgique, en date du 17 décembre 2018

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, cette délibération résonne comme un constat d'échec. Le renforcement de l'offre Maubeuge - Charleroi est un peu, selon nous, l'arbre qui cache la forêt et qui ne fait pas oublier la fermeture de Mons - Aulnoye. En effet, il s'agit bien d'une fermeture et d'une réduction de l'offre. Bien sûr, la faute est partagée avec la SNCB, la région Wallonie et la SNCF, puisqu'il y a eu un manque d'investissement dans la communication, un manque de volonté de faire vivre cette ligne. On le sait, c'est un serpent de mer depuis 2008, qui a transformé cette ligne en train fantôme et, finalement, maintenant, en fermeture définitive. On nous demande de valider, à travers cette délibération, la fermeture d'une ligne transfrontalière vers la Belgique.

Ce qui me choque, c'est que c'est en contradiction flagrante avec les engagements que nous avons pris dans le SRADDET, qui a été voté et qui s'engageait justement à maintenir et à développer les offres existantes. On habille donc un échec en avancée. Ce n'est pas acceptable, ni pour les élus soucieux de l'équilibre territorial que nous sommes, ni pour les associations locales d'usagers. En lieu et place du train, on nous propose une moins-value, c'est-à-dire une ligne de bus, la 41, entre Mons et Maubeuge, en cogestion avec Stibus et TEC. Contradiction également avec le pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, qui avait été signé le 19 novembre 2021 par le président MACRON, mon collègue Benjamin SAINT-HUILE était présent, et qui avait affirmé, on pouvait saluer cela, l'importance de développer l'interopérabilité transfrontalière dans la Sambre. On a là un peu un échec.

Il faut que l'on soit vigilant et que l'on repasse à l'offensive. Un bus n'est pas une plus-value par rapport au train. Il y a un réservoir de travailleurs transfrontaliers conséquent dans ce secteur. Il y a également un potentiel touristique que nous n'avons pas su développer. Il faut donc mettre à l'ordre du jour des prochaines discussions les réouvertures, le développement et une stratégie de communication. En effet, on a l'impression que les projets de liaisons internationales Belgique - Paris ont servi de prétexte à la SNCB et que les travailleurs transfrontaliers ont payé les pots cassés de cette stratégie internationale de la SNCB, qui a échoué.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : Monsieur POIX, on n'a pas fermé de ligne. Non, absolument pas. C'est une histoire à deux. C'est une ligne qui va de France vers la Belgique et de Belgique vers la France. Les Belges, c'est ce qu'il s'est passé, nous ont dit : « *On arrête tout. Tout.* » On est bien obligé de prendre acte. On ne s'est pas contenté de prendre acte, puisqu'on est allé au-devant de nos amis belges. On a eu des réunions. On a réussi à faire admettre aux Belges de ne pas tout arrêter, simplement une liaison. L'autre liaison a même été renforcée. Globalement, entre la Belgique et la France, il y a aujourd'hui autant de liaisons qu'avant. Il ne s'agit donc absolument pas de notre part d'un renoncement.

Puis, vous me dites un bus, un train. Parfois, le bus peut être meilleur que le train. Je vois, par exemple, dans mon secteur, il y avait avant le BCD, Boulogne-Calais-Dunkerque. PERCHERON a investi 100 millions d'euros...

M. LE PRESIDENT : *Monsieur* PERCHERON.

M. DHERSIN : C'est ce que j'ai dit.

M. LE PRESIDENT : « PERCHERON ».

M. DHERSIN : J'ai dit « PERCHERON » ? Excusez-moi. Je l'ai avalé.

Monsieur PERCHERON – je m'en excuse – a investi 100 millions d'euros pour électrifier la ligne Calais-Dunkerque. Aujourd'hui, tous les étudiants, tous les professeurs d'université regrettent le bus. Il y a donc des moments où le train est l'idéal, il y a des moments où le bus peut aussi être une meilleure solution. Ce cas, ce n'est pas nous qui l'avons décidé. On a été face à cette demande des Belges et on a réagi. On a convaincu les Belges de ne pas tout arrêter et d'accepter de renforcer les trains par Maubeuge, puisqu'on a rajouté plusieurs trains par Maubeuge. Oui, il y en a qui perdent dans cette histoire, du côté belge, mais le résultat est là : il y a toujours des liaisons entre la France et la Belgique.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes. Lorsque vous arrivez à l'heure, c'est mieux.

Sur la 397, qui est contre ?

Pardon, Monsieur HUTIN. Vous aviez levé la main avant que je ne m'exprime.

M. HUTIN : J'avais une intervention sur cette délibération, très rapide.

M. LE PRESIDENT : Vous avez 2 minutes.

M. HUTIN : Merci.

Sur cette délibération modificative, qui nous propose un avenant sur la tarification spécifique entre la région Hauts-de-France et la Belgique, avec des abonnements, des listes d'arrêts et des abonnements SNCF sur Charleroi et Jeumont, j'avais une question assez simple : face à la hausse des coûts des tarifs de l'énergie et des tarifs de fonctionnement, la région peut-elle nous garantir qu'il n'y aura pas de hausse des tarifs et qu'elle maintiendra bien la tarification sociale sur ces liaisons ?

Délibération n° 2023.00397

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00399 - Mise en œuvre du versement des acomptes pour le deuxième semestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Mélanie DISDIER.

MME DISDIER : Monsieur le Président, chers collègues, lors de la dernière Séance plénière, vous avez adopté une délibération nous demandant d'approuver le choix de retenir la société SNCF Voyageurs comme concessionnaire, afin d'assurer l'exploitation du service public de transport ferroviaire de voyageurs pour les lignes dites de l'Etoile d'Amiens. Cette délibération actait une augmentation de près de 10 % du service, avec un coût de fonctionnement qui va baisser de presque 15 %. Cette inégalité de traitement entre les habitants de notre région n'est pas acceptable. Comment expliquer aux usagers que, selon les lignes ferroviaires empruntées, la qualité de service et le coût de fonctionnement varient ? Comment peut-on concevoir d'avoir deux niveaux d'usagers ? Comment accepter de verser des acomptes, alors que nous savons que SNCF Mobilités est capable de faire mieux au niveau du service avec moins d'argent ? Comment accepter de verser ces acomptes, alors que nous savons que notre collectivité est prise pour une vache à lait par la direction de la SNCF ?

Nous vous avons déjà demandé de revoir la convention actuelle, qui lie notre collectivité avec la SNCF concernant le fonctionnement de nos trains. Vous avez maintenant des éléments supplémentaires pour exiger cette renégociation. Nous vous demandons donc d'agir dans ce sens, afin d'améliorer la qualité de service sur l'ensemble de notre réseau ferroviaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : C'est exactement ce que l'on est en train de faire en ce moment, puisque l'on est en pleine négociation avec la SNCF pour la prolongation de notre convention actuelle. Elle sera votée pour la fin 2023, comme il a toujours été prévu. C'est en cours, mais c'est une négociation. Cela prend un peu de temps. On sera prêt le jour J.

Délibération n° 2023.00399

Adoptée à la majorité

02 – Services de transports interurbains et scolaires

2023.00008 - Convention de Délégation de la compétence « Transport scolaire » de la région Hauts-de-France à l'Institution St Joseph de VERVINS dans l'Aisne

Délibération n° 2023.00008

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00425 - Equilibre des contrats de concession pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire du département du Nord

Délibération n° 2023.00425

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00434 - Avenant aux 4 contrats de délégation de service public (DSP) de transport sur le territoire de l'Oise

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00434

Adoptée à l'unanimité

2023.00455 - Avenant n° 4 au Contrat d'objectifs de service public (COSP) entre la région Hauts-de-France et la Régie régionale des Transports de l'Aisne (RTA)

Délibération n° 2023.00455

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00548 - Ajustement du Règlement régional de transport scolaire

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00548

Adoptée à l'unanimité

2023.00593 - Renouvellement de la convention tripartite pour le transport des élèves axonais sur le réseau de transport public de LAON dans l'Aisne

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00593

Adoptée à l'unanimité

02 - Grandes infrastructures de transport

01 – Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2023.00552 - Etude d'opportunité et de faisabilité technique pour la réalisation d'un échangeur autoroutier sur l'A4 desservant le Tardenois

M. LE PRESIDENT : Mélanie DISDIER a demandé la parole.

MME DISDIER : Monsieur le Président, chers collègues, vous nous demandez d'accorder une subvention de 75 000 euros à la communauté d'agglomération de Château-Thierry, pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité technique pour la réalisation d'un échangeur autoroutier sur l'A4 desservant le Tardenois. En commission, nous sommes intervenus pour rappeler que l'ensemble des groupes politiques était favorable aux décisions politiques visant à réduire le trafic routier. Plutôt que de financer cette étude d'opportunité et de faisabilité dans le cadre d'une implantation d'une zone d'activités de 100 hectares au milieu des champs, nous vous demandons d'intervenir auprès de la CARCT pour que cette étude soit réalisée au niveau de la Marne.

A l'heure où nous demandons collectivement moins de routier et plus de fluvial, il serait aberrant de prendre des décisions politiques qui augmenteraient un peu plus la part du routier dans notre région. Parler d'écologie et de réduction des émissions à effet de serre, c'est bien, agir en conséquence, c'est mieux.

Délibération n° 2023.00552

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Gares et pôles d'échanges

2023.00127 - Financement des études pré-opérationnelles pour la création d'une halte ferroviaire et d'une passerelle urbaine entre Lille-Sud et la Porte des Postes à Lille

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : On commence à rentrer dans le vif du sujet du RER Grand Lille, j'ai l'impression, avec cette délibération concernant la Porte des Postes à Lille, qui est déjà un nœud névralgique des transports lillois et métropolitains et qui est amenée à voir sa vocation de *hub* renforcée, si l'on se réfère au SDIT de la MEL. Le projet de gare à cet endroit a du sens. On a pu en parler ensemble, Monsieur DHERSIN. On déplore simplement que l'envergure du projet se limite à une simple halte de deux quais pour l'instant. C'est lié à plusieurs explications. La question du foncier est la principale, puisque le foncier s'est restreint d'année en année sur ce secteur, avec la construction du commissariat de police, de la Halle de Glisse, de Lillenum, de la cité administrative ; des projets qui posent parfois des questions d'un point de vue écologique, mais aussi d'un point de vue politique, tout simplement. Force est de constater qu'on est aujourd'hui limité et que l'on devrait, si l'on devait faire changer d'ampleur à ce projet, reculer la gare de plusieurs centaines de mètres, ce qui n'est pas possible si l'on veut la connecter au *hub* actuel.

J'aurais voulu savoir si l'on avait d'autres informations concernant les projets un peu plus pharaoniques, qui sont prévus pour l'instant, notamment la troisième gare souterraine, qui est au centre de Lille, prévue pour l'instant sous le parc François-Mitterrand, d'après des articles de presse, et s'il y avait aussi des avancées dans le cadre du CPER Transports. On avait dit, la fois précédente, que ce n'était pas avant septembre et que l'on pourrait en rediscuter. Y a-t-il aussi l'ambition de réactiver le maillage des haltes-gares qui sont autour de la ceinture de Lille, c'est-à-dire la halte-gare du CHR, de Ronchin, de Mont de Terre ? Y a-t-il une stratégie dans laquelle la région est impliquée pour que ces haltes-gares soient aussi des points de rupture pour les usagers qui voudraient se rendre d'est en ouest, par exemple, de la métropole lilloise ?

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DHERSIN.

M. DHERSIN : On n'est pas du tout dans le sujet du SEM pour l'instant. Non, non. Cela peut servir demain, c'est clair. Il n'y a pas de contradiction. Cela servira. Néanmoins, on est face à une urgence qui est – vous avez fait les questions, mais vous avez apporté les réponses à la plupart de vos questions – que la cité administrative, qui va contenir 3 500 à 3 800 salariés, est en train de se terminer. Il faut donc agir assez vite face à cet afflux de personnel à cet endroit. Vous l'avez dit, malheureusement, pour faire une grande gare, ce n'est plus possible aujourd'hui. En effet, il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, répondant à la ville de Lille, la SNCF a vendu les terrains. Cela ne nous laisse donc plus la possibilité que de rajouter une troisième voie. Si l'on veut être avec une passerelle à moins de 200 mètres du point des métros et du site où il y aura les tramways, c'est le seul endroit où l'on peut se mettre.

Pour le reste, ce sera débattu dans le cadre du SEM, mais on n'est pas du tout encore dans le choix de quoi que ce soit au niveau du SEM aujourd'hui. Sur les contrats de plan Etat-région Mobilité, jusqu'à hier, en tout cas, le préfet n'avait toujours pas reçu la lettre de cadrage. On est donc comme vous. On est dans une attente que l'on trouve beaucoup trop longue de la part de l'Etat.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Délibération n° 2023.00127

Adoptée à l'unanimité

2023.00340 - Prolongation des délais de réalisation de l'opération relative au financement des équipements de vidéoprotection aux abords de la halte TER de Pont-de-Bois

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : L'un des principaux problèmes de la halte ferroviaire de Pont-de-bois, c'est surtout l'absence de sécurisation des quais et les problèmes récurrents d'éclairage aux abords de ceux-ci, surtout au niveau de l'accès de la passerelle aérienne qui surplombe les voies. Ici, on est un peu à côté de la plaque. En effet, on pourrait investir cet argent mobilisé pour les caméras sur cette sécurisation, qui est liée à la luminosité et à l'état des quais et des accès de ces haltes-gares. Pour avoir discuté avec des riverains, ceux-ci signalent de nombreuses traversées intempestives de piétons, qui passent sur les voies sans passer par la passerelle. Je ne sais pas si la vidéosurveillance a comme objectif de les appréhender. En tout cas, cela me paraît compliqué. Je ne sais pas si des travaux plus lourds sont prévus à ce niveau de passage souterrain. Cela me paraît compliqué et très onéreux.

Pourtant, cette gare a un potentiel de développement, puisque cette halte se situe au cœur d'un quartier densément peuplé, à proximité de l'université de Lille, à proximité du lycée Queneau et d'un pôle multimodal bus-métro qui, à l'échelle métropolitaine, est amené à se renforcer. Cela pourrait aussi être dans le futur, peut-être que ce sera le cas, on pourra en reparler dans le cadre du RER, un point de connexion pour une ligne Orchies - Pont-de-bois. On parle souvent de la ligne Ascq - Orchies, mais beaucoup d'élus locaux souhaiteraient, souhaitaient même dans le passé la prolonger jusqu'à Pont-de-bois. Cela nécessitait une discussion avec la SNCF pour récupérer des emprises. Il faut garder cette idée en tête. Je renouvelle ma proposition sur cette situation de la ligne Ascq - Orchies - Pont-de-bois, que la région puisse faire de la médiation sur cette question, revenir sur cette question de Bus à Haut Niveau de Service qui ne fait pas l'unanimité – il y a des solutions alternatives légères, notamment taxirail ou la Draisie, qui sont développées par la SNCF ou des entreprises privées – et associer tous les élus du territoire. Je suis élu de la métropole. Je souhaite aussi pouvoir suivre le dossier de la ligne Ascq - Orchies - Pont-de-bois.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Oui ?

M. GUINIOT : Une question, Monsieur le Président : est-ce que la lumière reste bien allumée toute la nuit ?

M. LE PRESIDENT : C'est la suite de ce que vous avez dit en Séance plénière.

M. GUINIOT : Non. C'est la suite. C'est une autre question, Monsieur le Président. Cela montre que j'ai de la suite dans les idées. J'ai une certaine constance dans l'analyse.

M. LE PRESIDENT : Il y a des expressions pour cela.

M. GUINIOT : Monsieur DHERSIN, faut-il venir avec un cierge lorsqu'ils coupent la lumière ?

M. DHERSIN : Je ne suis plus un enfant de cœur, Monsieur.

M. GUINIOT : Il y a longtemps qu'on l'avait compris, Monsieur DHERSIN !

M. LE PRESIDENT : Lorsque vous aurez fini tous les deux...

Délibération n° 2023.00340

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

2023.00451 - Modification du coût et des délais de l'opération de mise en accessibilité de la gare de Compiègne

Délibération n° 2023.00451

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2023.00421 - Canal Seine Nord Europe: Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement du port de plaisance d'Allaines

M. LE PRESIDENT : Monsieur GUINIOT, Monsieur POIX.

Vous êtes inscrit à la 421, Monsieur GUINIOT. Le canal Seine-Nord, l'aménagement du port de plaisance d'Allaines.

M. GUINIOT : Absolument. Pardon, Monsieur le Président.

Cette étude sera encore une étude supplémentaire. Là, c'est une étude pré-opérationnelle. On voudrait peut-être en savoir un peu plus, pour ce coût. Cette étude surnuméraire, si je puis dire, est-elle vraiment totalement utile ? En effet, maintenant, la période des études, depuis le nombre d'années que l'on voit passer des études, devrait tout de même être logiquement terminée. Monsieur DHERSIN va certainement m'éclairer.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Monsieur le Président, c'est une étude qui nous fait entrer dans le vif du sujet concernant le développement touristique du canal. Il aurait été intéressant d'avoir en annexe, peut-être – bon, c'est peut-être aussi l'étude qui va nous l'amener –, la cartographie et l'impact des éventuelles implantations. D'autant plus que le projet prévu par la communauté de communes est plus imposant que prévu, si j'ai bien compris, à la jonction de ce canal du Nord et du futur branchement canal Seine-Nord. Deux écluses, une retenue d'eau à la Louette de 14 millions de mètres cubes, qui servira à réguler le niveau d'eau, ainsi qu'un port de plaisance avec base de loisirs sur un village de 450 habitants. Il va donc aussi falloir penser le dimensionnement, l'impact écologique sur la faune, la flore locale, mais aussi sur les habitants, notamment les nuisances liées aux chantiers. J'ai vu qu'il y avait eu des réunions récemment sur ce sujet. Je ne sais pas si l'on peut avoir plus d'explications là-dessus.

Sur la ressource en eau, c'est aussi un point d'alerte. Nous ne sommes pas les seuls à agiter cette possibilité, puisque le CESER estime aussi que l'année historique 1976 en matière de sécheresse va devenir une année classique. On en a déjà eu en 2017, 2018 et 2020. Au regard de l'évolution des températures et de la pluviométrie, on a tout de même un risque avec cette retenue d'eau, notamment sur son alimentation, et on parle déjà d'une deuxième retenue d'eau pour alimenter le canal. C'est aussi notre alerte que nous rééditons.

Sur le projet en tant que tel de port de plaisance, penser le calibrage et notamment les services qui seront mis à disposition pour les plaisanciers. A-t-on une idée de combien de plaisanciers viendront visiter le pont-canal et l'écluse qui est ici ? Les services, notamment de réparation, on a parlé de la batellerie, de notre attachement à la refonte, à la relance de la filière batellerie. Je pense qu'il va aussi falloir voir la question des écluses. Sur ce point, est-on sur une double écluse ou une écluse simple ? On s'est rendu compte, en étudiant le projet, que le choix avait souvent été fait d'une écluse simple, ce qui peut aussi provoquer des embouteillages, y compris sur l'eau, avec les plaisanciers.

Merci. Un conflit d'usage entre l'utilisation économique et l'utilisation de plaisance.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

Monsieur DHERSIN ?

M. DHERSIN : Il ne s'agit pas d'une étude du canal. C'est une étude de l'intercommunalité. Nous sommes à l'écoute des territoires à chaque fois, car chaque territoire, on l'a toujours dit, ce n'est pas simplement un tuyau que l'on est en train de construire. Derrière tout cela, il y a de l'économie, du tourisme, du loisir. Cela en fait partie. On fait donc une étude pour justement pouvoir répondre aux questions que vous venez de poser. Dès qu'on aura les résultats de cette étude, je vous donnerai les réponses et on prendra les décisions à ce moment-là. L'intercommunalité prendra ses responsabilités en matière d'investissement aussi.

M. LE PRESIDENT : Attendez, il n'y a pas d'interpellation sur les bancs ainsi. S'il y a un rappel au règlement, il se fait en respectant le règlement intérieur.

Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président. Un rappel au règlement, 2.2. Merci. Je n'en ai pas pour longtemps. Deux choses. C'est moi qui vous avais demandé quelques éléments supplémentaires, mais ce n'est pas grave. Vous les avez donnés à mon voisin d'en face, mais j'ai entendu. Vous me donnerez donc à moi aussi les résultats.

Deuxième point beaucoup plus sérieux, je relance la proposition que j'avais faite. Vous parlez de tourisme, vous parlez de beaucoup de choses sur le canal Seine-Nord. Je pense qu'il faut envisager des bus fluviaux, notamment dans cette partie de la région qui est assez peuplée. Je suis étonné que nos écologistes n'aient jamais disserté sur le sujet. C'est une possibilité qui pourrait être offerte, comme cela a été fait sur la Seine, par exemple, d'avoir du transport fluvial de passagers ; pas du tourisme, mais simplement du transport, notamment dans les zones, peut-être pas vraiment en Picardie. Lorsqu'on est dans la partie nord de la région, pas le versant Nord, ce serait certainement une bonne chose à envisager, en tout cas à étudier. Monsieur DHERSIN, faites une petite étude sur le sujet. Cela peut être...

Non, mais je suis très sérieux. Je l'ai déjà dit en séance. Je le redis, car cela n'a eu, semble-t-il, aucun écho, alors que cela me semble une proposition extrêmement intéressante et intelligente.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Déjà, si cela se faisait à l'intérieur des intercommunalités qui ont compétence, cela aurait aussi beaucoup plus de chances de fonctionner. Il faudrait tout de même que vous imaginiez que des personnes sont intéressées pour relier, par exemple, Noyon à Nesle ou à Péronne ou à Marquion. Oui, mais ce n'est pas aussi simple que cela. Autrement, si vous multipliez les haltes, cela vous pose aussi des problèmes par rapport au trafic. La vocation première est avant tout économique. J'entends ce que vous dites, mais il faudrait déjà voir exactement, à tout le moins, quelle est la finalité première. Là, ce n'est pas du tout la même chose sur Allaines, comme l'a rappelé fort justement le vice-président aux Transports.

Délibération n° 2023.00421

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 – Autres infrastructures logistique et de mobilité

2023.00616 - Convention relative aux modalités d'accueil du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole (SMALIM) dans les locaux de la région et d'appui humain et matériel de la région

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Sur le SMALIM, si nous avons notre mot à dire sur les moyens alloués au SMALIM, nous devons aussi l'avoir sur la situation de l'aéroport et sur son développement, même si l'argent public n'est pas utilisé pour le projet d'extension actuel. Cependant, il est porté par un concessionnaire, en l'occurrence Eiffage. Des nouvelles récentes concernant l'extension du trafic sur l'aéroport de Lesquin nous sont données dans un article de *La Voix du Nord* le 10 avril. On nous rappelle donc que, à la demande du ministre des Transports, la préfecture a diligenté une étude d'impact pour décider de la mise en place d'un éventuel couvre-feu. Cette étude sera très longue, puisqu'elle a été lancée en janvier, mais la procédure va s'étendre jusqu'à l'année prochaine, 1,5 an, voire 2 ans. Le couvre-feu est donc très loin.

Le couvre-feu est pourtant l'une des revendications de base, qui va réunir tout le monde. Il va réunir les élus, qui ne sont pas des « zadistes », comme l'a rappelé Alain BERNARD, le maire de Bouvines, le maire de Lesquin également, les maires des communes périurbaines de Lille, mais de toute la métropole aussi. En effet, à une réunion, à laquelle j'ai pu assister mardi dernier, était également présent le maire de Lambersart, par exemple. C'est toute la métropole qui sera concernée, en effet, par ce projet d'extension du trafic à l'horizon 2050. L'objectif est de doubler le trafic de passagers et, donc, aussi augmenter les conséquences écologiques sur la santé.

Ce qui doit primer avant tout, je pense – et nous avons notre mot à dire en tant que région, c'est important de le rappeler ici –, c'est la santé. Les intérêts économiques doivent passer après la santé. D'autant plus que, lorsque

l'on regarde les derniers chiffres de *La Voix du Nord*, la situation économique de l'aéroport de Lesquin n'est pas bonne et ne justifie pas l'extension. On a eu un nombre de passagers qui a baissé de 20 %, le trafic de - 40 %, des vols commerciaux qui ont baissé en 2022. Cela ne se justifie donc même pas. Sur cette question du couvre-feu, la majorité actuelle a beaucoup à perdre. Je ne vais pas vous cacher qu'il y a des sénatoriales aussi en septembre. D'aucuns, peut-être, parmi ces bancs, seront candidats dans le département du Nord. Ils auront beaucoup de mal à justifier auprès des élus de la MEL...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

M. POIX : ...l'extension et l'absence de couvre-feu. Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'intervention ? Qui est contre ?

Pardon, allez-y.

M. EYMERY : C'est simplement, Monsieur le Président, une question sur le vote que nous nous posons, Madame Claire MARAIS-BEUIL et moi-même. On est dans une convention relative aux modalités d'accueil du Syndicat Mixte de l'aéroport. Il se trouve que, comme nous siégeons au comité syndical, on se demande si l'on doit ne pas participer au vote ou non. On n'a pas reçu d'alerte des services sur le sujet.

M. LE PRESIDENT : A chaque fois, si vous vous signalez auprès de l'administration, on vous répond, le service juridique vous répond. Si c'est en cours de séance, on vous répond que, effectivement, il est loisible de se déporter. Il est souhaitable de se déporter.

Délibération n° 2023.00616

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

03 - Economie portuaire

03 – Aménagement et maintenance du patrimoine

2023.00587 - Stratégie foncière – requalification de terre-pleins de la place portuaire de Boulogne-sur-Mer pour le développement économique du port - délibération complémentaire

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Dans cette délibération, on demande une rallonge budgétaire de 3 millions d'euros pour l'évacuation des gravats nécessaire à la requalification d'un terre-plein, qui est en friche, sur le port de Boulogne-sur-Mer. Il y a un objectif économique que l'on comprend, puisque Boulogne concentre 80 % des entreprises de la filière halieutique et manque de place pour son développement. Cette friche mesure 5,5 hectares. Elle est donc indiquée pour accueillir un projet économique, mais la question est : lequel ? En regardant les différentes parcelles, on voit que, sur la parcelle voisine, un projet de ferme d'aquaculture industrielle souhaite s'installer, c'est le projet Local Ocean. La mobilisation citoyenne avait permis de faire échec au projet de Pure Salmon à Landacres. Cependant, un projet sort par la fenêtre, puis Local Ocean rentre par la porte, sur cette friche portuaire, que l'on nous présente comme un projet de 14 hectares, en plus dessiné par un architecte, Rudy RICCIOTTI, qui a réalisé le Mucem de Marseille, donc un geste architectural.

Ce qui nous inquiète, c'est que, dans l'AMI, la société Local Ocean manifeste son intérêt pour cette parcelle, mais aussi à 45 000 mètres carrés de surface, ce qui ne correspond pas à la première parcelle. On pense donc qu'il y aura une extension de cette parcelle. Cela nous alerte, d'autant plus qu'un impact sur la qualité de l'eau est

prévu dans ce projet, qui n'est pas négligeable. En effet, la MRAE a sonné l'alerte, ainsi que le Conseil national de la protection de la nature, en indiquant que les 7 500 mètres cubes d'eau qui allaient être rejetés dans le bassin Ro-Ro, pour être précis, risquent d'entraîner la pollution des sédiments en azote, en phosphore. Nous sommes donc très inquiets sur le potentiel d'installation de cette ferme d'aquaculture intensive. Nous ne sommes pas pour autant opposés à l'aquaculture artisanale, mais le projet nous paraît démesuré. Nous sommes très vigilants sur ce point.

Merci.

M. DHERSIN : Cette délibération, il ne s'agit absolument pas de cela. Pas du tout. Non. Le projet est ailleurs, pas très loin, mais ailleurs. Ce terrain n'est pas du tout concerné par ce projet. Certes, mais ce n'est pas le projet de cette installation. Là, on traite des sédiments, comme la loi nous le demande, c'est tout. On récupérera du terrain plus tard, mais il faudra du temps pour cela. C'est un autre temps, qui ne concerne pas du tout le sujet dont vous parlez. Ce n'est pas là que cette entreprise va s'installer, Monsieur.

M. POIX : D'accord.

Délibération n° 2023.00587

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00645 - Acquisition par la région d'un terrain situé 1 rue des Garennes à Calais, appartenant à la société Venator, et règlement des contentieux existants entre les parties par la signature d'un protocole transactionnel

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : C'est sur le projet Venator. Est-ce bien cela ? Oui.

Sur Venator, j'ai pu consulter le dossier et j'en remercie les services du port. Peut-être quelques questions. Je ne reviendrai pas sur le litige qui oppose la région à l'entreprise et qui, si j'ai bien compris, est lié à une émission qui était subventionnée par la région avant la fermeture de l'entreprise. Je voudrais tout de même être rassuré définitivement sur la question de la dépollution. C'est effleuré dans la délibération. Certains bâtiments d'exploitation seront à la charge de Venator. Néanmoins, j'ai cru comprendre entre les lignes que si l'on découvrait d'autres nouvelles pollutions sur ce site, qui était l'entreprise Tioxide, c'était à la charge de la région. Pouvez-vous me rassurer ? Clairement, toutes les pollutions actuelles ou futures, qui pourraient être découvertes, seront-elles à la charge de Venator pour remettre en état ce site, qui gardera – c'est très bien aussi – une fonction économique ?

M. LE PRESIDENT : C'est la fin de votre intervention ? D'accord.

Monsieur DHERSIN. Oui, on avait du mal à...

M. DHERSIN : Je trouve que la région a fait une très bonne affaire, puisque c'est l'entreprise qui paie l'intégralité de la dépollution. Une étude approfondie avait été faite sur ce site et a déterminé le coût de la dépollution, entièrement prise en charge par l'entreprise. Une étude très approfondie a été faite. Théoriquement, il n'y a plus d'autres problèmes de pollution. Tout est pris en charge par l'entreprise et pas un centime par la région.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est plutôt pas une mauvaise négociation.

Délibération n° 2023.00645

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n° 4 :
Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)

01 – Formation

01 – Dispositif de formation

2023.00578 - Régularisation du montant affecté (délibération n° 2022.01749 du 9 décembre 2022) portant sur le dispositif « Appui aux contrats de branche »

Délibération n° 2023.00578

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Réseau et structures d'accompagnement, d'information et d'orientation

2023.00009 - Fusion Association pour l'Avenir des Jeunes de l'Arrondissement de Saint-Omer et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Saint-Omer - Transfert des conventions en cours

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00009

Adoptée à l'unanimité

2023.00338 - Avenant n° 1 à la convention d'échanges de données entre la région Hauts-de-France et le GIP C2RP

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00338

Adoptée à l'unanimité

02 - Relation avec les entreprises

01 – Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2023.00437 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 2 de Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un amendement que l'on pourra qualifier de récurrent, comme l'avait dit en Séance plénière Monsieur BEAUCHAMPS. Il s'agit de remplacer « *D'allouer une subvention globale de 605 000 euros au titre du dispositif d'aide à la création d'entreprises aux différents bénéficiaires, repris dans le tableau ci-annexé* » par « *D'allouer une avance remboursable globale de 605 000 euros* ». Comme vous le savez et comme nous l'exposons depuis un certain nombre d'années, nous pensons que l'avance remboursable présente le double avantage, d'abord, de permettre dès son remboursement l'engagement du conseil régional au bénéfice d'autres acteurs économiques, donc d'avoir un effet de rotation de l'argent, puis de ne pas créer d'effet de concurrence déloyale entre acteurs économiques.

M. LE PRESIDENT : Nous faisons des avances remboursables à chaque fois que c'est possible et nous faisons des subventions à chaque fois que c'est souhaitable. Je vous propose le rejet de cet amendement.

Amendement n° 2 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.00437

Rejeté à la majorité

M. LE PRESIDENT : Christine ENGRAND, sur la délibération.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je ne reviendrai pas sur la notion de subvention et d'avance remboursable. Simplement, je poserai une question à Monsieur RIGAUD, puisque je n'ai pas eu cette réponse en commission : combien y a-t-il d'emplois dans cette délibération ? Combien y a-t-il de CDI exactement concernés ?

Merci d'avance, Monsieur RIGAUD.

M. LE PRESIDENT : Monsieur RIGAUD a la parole.

M. RIGAUD : Je ne me souviens pas avoir eu la question directement.

MME ENGRAND : Non, je l'avais posée à Monsieur BEAUCHAMPS.

M. RIGAUD : D'accord. Ce n'est donc pas à Laurent RIGAUD que vous l'avez posée, effectivement, c'est à Monsieur BEAUCHAMPS. On va donc lui poser la question et on va vous donner la réponse, Madame.

M. LE PRESIDENT : Si l'on peut donner la réponse avant la fin de la séance, c'est bien.

Oui, Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Juste une explication de vote et une demande de vote dissociée pour la 2 et la 6, où nous nous abstiendrons. Le reste, nous voterons pour.

M. LE PRESIDENT : Attendez, je veux savoir lesquelles ce sont. Ainsi, la 2, SAS APHELIOR, vous êtes pour ou contre ?

M. HUTIN : On s'abstient.

M. LE PRESIDENT : Et la 6 ?

M. HUTIN : On s'abstient aussi.

M. LE PRESIDENT : Vous vous abstenez aussi sur « GARE TA BECANE ». D'accord.

C'est bon pour vous, Mesdames ?

Délibération n° 2023.00437

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Consolidation financière des entreprises

2023.00564 - Accord cadre « mise en place d'un dispositif d'intelligence économique en région Hauts-de-France »
- Affectation de crédits 2023

Délibération n° 2023.00564

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 – Aide à l'implantation

2023.00429 - Délibération modificative relative à la subvention accordée au titre de l'aide à l'implantation à la SAS SYDONIOS

Délibération n° 2023.00429

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

07 – Outils financiers

2023.00490 - Dotation complémentaire de 1 million d'euros et approbation de l'avenant n° 7 du Fonds de Garantie Hauts-de-France (FRG2)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00490

Adoptée à l'unanimité

2023.00509 - Ajustement des plafonds d'intervention du Fonds régional de Garantie (FRG) pour les Entreprises de Taille Intermédiaire

Délibération n° 2023.00509

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

09 – Appui au développement RH des entreprises

2023.00262 - DVRH : appui au développement des ressources humaines des entreprises. Avenant à la convention avec l'OPCO2I pour l'entreprise FREMAUX DELORME située à NIEPPE

Délibération n° 2023.00262

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00264 - DVRH : appui au développement des ressources humaines des entreprises. Avenant à la convention pour l'entreprise HERVE THERMIQUE

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00264

Adoptée à l'unanimité

2023.00414 - DVRH : appui au développement des ressources humaines des entreprises. Avenant à la convention avec l'OPCO2I pour l'entreprise VALEO située à AMIENS

Délibération n° 2023.00414

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

13 – Performance Industrielle

2023.00227 - Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Christine ENGRAND a demandé la parole.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Simplement, nous aurions souhaité, dans cette délibération, ajouter que si les entreprises concernées étaient positives, avaient un chiffre d'affaires conséquent et un EBE positif, nous aurions souhaité, au vu du pouvoir d'achat actuellement des personnes habitant notre belle région, que ces entreprises leur allouent une prime, voire une augmentation de salaire. Nous avons également posé la question à Monsieur BEAUCHAMPS pendant la commission. A défaut d'avoir une réponse, je la réitère ici, en Commission permanente.

M. LE PRESIDENT : Vous ne croyez pas au dialogue social, vous ?

MME ENGRAND : Je crois au dialogue social, mais Monsieur le Président, si vous donnez une subvention, c'est en dehors du dialogue social.

M. LE PRESIDENT : Non, Madame. On n'est pas dans une économie administrée. On l'est déjà tout de même beaucoup, compte tenu de la place de l'administration dans notre pays. Toutefois, à tout le moins, je n'irai pas dans votre direction sur les entreprises. De toute façon, si elles veulent recruter, fidéliser et pouvoir compter sur le potentiel RH, elles ont tout intérêt à aller dans cette direction. Ce n'est pas à la région de les y contraindre.

Délibération n° 2023.00227

Adoptée à l'unanimité

2023.00424 - Délibération modificative relative à l'aide accordée au titre de l'investissement performance industrielle à la SAS SOFINOR

Délibération n° 2023.00424

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Développement économique

01 – Ambitions HDF

2023.00325 - Hauts-de-France Matériaux et Ressources : généraliser les approches en mode « économie circulaire » et maîtrise énergétique - 11 bénéficiaires

M. HUTIN : Juste une précision sur le vote : un vote dissocié sur la 24, 25 et 26 pour nous deux et pour...

M. LE PRESIDENT : Attendez, cela signifie que vous votez quoi sur celle-là ?

M. HUTIN : On s'abstient sur ces trois. Pour le reste, on vote pour.

M. LE PRESIDENT : C'est bon, Mesdames ?

M. POIX : C'est un peu compliqué, mais pour moi et Madame HAMDANE, ce sera une abstention uniquement sur la n° 26.

M. LE PRESIDENT : C'est bon ?

Délibération n° 2023.00325

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00326 - Hauts-de-France alimentation saine et durable : 6 bénéficiaires

Délibération n° 2023.00326

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00350 - Hauts-de-France transports et mobilités durables : renforcer l'excellence régionale sur le champ des mobilités - 6 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Qui est contre ?

Non, on vient de voter la 326. Si, c'était la 326. La 325 a été votée et la 326 aussi.

Je suis sur la 350.

Délibération n° 2023.00350

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00351 - Hauts-de-France bioéconomie : renforcer l'excellence régionale sur le champ de la bioéconomie - 4 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00351

Adoptée à l'unanimité

2023.00352 - Hauts-de-France industries culturelles et créatives : pour un rayonnement des Hauts-de-France par l'économie de la culture - 6 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Même vote ?

M. GUINIOT : Vote divisionnaire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : La parole est à Monsieur GUINIOT pour le vote divisionnaire.

M. GUINIOT : Abstention sur les 2 premières (Pictanovo). Merci, Monsieur le Président.

Délibération n° 2023.00352

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00353 - Hauts-de-France énergie : un partenariat régional au service de la décarbonation de notre économie - 3 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND a demandé la parole.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Je profite de cette délibération pour vous poser une question, Monsieur le Président. Alors que de nombreux pays européens refusent de passer au tout électrique, comme l'Italie, la République tchèque, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Hongrie ou encore la Slovaquie, l'Allemagne refuse à son tour de voter le texte du Parlement européen qui interdit la vente des voitures à moteur thermique à partir de 2035. Si ce texte n'est finalement pas adopté, comptez-vous modifier votre stratégie en matière de financement des *gigafactories* ?

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Madame, pas du tout. Les *gigafactories* sont déjà lancées. La première est déjà construite.

MME ENGRAND : Pas celle de Verkor.

M. LE PRESIDENT : Non, attendez, on n'est pas dans une conversation mondaine ici. On ne se parle pas. Vous avez pris la parole, vous me demandez de répondre. Je réponds, sans nous interrompre les uns et les autres.

Nos *gigafactories* sont lancées. Je tiens aussi à dire que, quelle que soit la décision, que ce soit Stellantis ou Renault, elles ont une absolue nécessité de disposer de batteries électriques à elles, sans passer, justement, par des fournisseurs, notamment des fournisseurs asiatiques. Il n'est aucunement question de remettre cela en cause. Je vous signale, Madame, que l'Allemagne n'a pas fait part de son souhait de voter contre, dans la mesure où l'Allemagne a obtenu une dérogation pour pouvoir utiliser des carburants de synthèse qui, compte tenu du prix, vont surtout servir à maintenir Porsche la tête hors de l'eau plutôt qu'autre chose.

MME ENGRAND : On attend de voir.

Délibération n° 2023.00353

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00354 - Hauts-de-France industrie : favoriser un positionnement de l'industrie au cœur de l'économie régionale - 3 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Un vote séparé pour Madame HAMDANE et moi-même : abstention sur « CAP INDUSTRIE ». C'est le n° 1.

Délibération n° 2023.00354

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00355 - Hauts-de-France Numérique : alliance pour une filière numérique d'excellence en Hauts-de-France - 4 bénéficiaires

M. POIX : Avec un vote séparé : Madame HAMDANE et moi-même en abstention.

Délibération n° 2023.00355

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00379 - Hauts-de-France santé : l'économie de la santé au service des habitants de la région - 3 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00379

Adoptée à l'unanimité

02 – Plan Starter

2023.00409 - Actions en faveur de l'entrepreneuriat pour les publics spécifiques ou dans les territoires fragiles - 3 bénéficiaires et modification de la date de fin d'opération du Groupement de Prévention Agréée (GPA) des Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : C'est Madame ENGRAND qui a la parole.

Votre micro, c'est mieux, Madame.

MME ENGRAND : La troisième association que nous finançons dans cette délibération, à hauteur de 30 000 euros, est l'association « Little Big Women ». L'objectif principal de cette association est de sensibiliser à l'entrepreneuriat féminin et d'accompagner la création, le développement et la reprise d'entreprises par les femmes. Cet objectif est tout à fait important, mais nous allons là aussi regretter que ce dispositif soit uniquement tourné vers les femmes, faisant abstraction de vous, Messieurs.

Merci beaucoup. Nous trouvons qu'il y a du sexisme, contrairement à ce que, comme d'habitude, vous nous dites.

Délibération n° 2023.00409

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00457 - Dispositif « Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France » - Réseau France Active - phase 3 : accompagnement au Montage financier - financement 2023

Délibération n° 2023.00457

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00458 - Dispositif « Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France » - phase 2 : test d'activité - financement 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00458

Adoptée à l'unanimité

2023.00459 - Dispositif « Maison des Entrepreneurs - Hauts-de-France » - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France - phase 1 : accompagnement au montage de projet et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

M. LE PRESIDENT : Madame DELANNOY a demandé la parole sur la 459.

MME DELANNOY : Un déport.

M. LE PRESIDENT : D'accord.

Délibération n° 2023.00459

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00460 - Dispositif « Maison des Entrepreneurs - Hauts-de-France » - Chambre de Commerce et d'Industrie de région Hauts-de-France - phase 1 : accompagnement au montage de projet et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00460

Adoptée à l'unanimité

2023.00461 - Dispositif « Maison des Entrepreneurs - Hauts-de-France » - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) - phase 3: accompagnement au montage financier et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00461

Adoptée à l'unanimité

2023.00462 - Dispositif « Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France » - Initiative Hauts-de-France - phase 3 : accompagnement au montage financier et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00462

Adoptée à l'unanimité

2023.00474 - Dispositif « Maison des Entrepreneurs - Hauts-de-France » - Réseau des BGE - phase 1 : accompagnement au montage de projet et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

Délibération n° 2023.00474

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Actions transversales

2023.00482 - Agence Hauts-de-France Innovation Développement : modification du plan de financement 2022

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00482

Adoptée à l'unanimité

04 – Booster innovation

2023.00342 - Nouvelle dotation du Fonds régional Recherche Innovation (FRRI) pour le financement des diagnostics Industrie du Futur et des Pass Cyber Conseil - convention de partenariat 2021/2025

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00342

Adoptée à l'unanimité

05 – HDF International

2023.00625 - Nord France Invest - financement du programme d'activités 2023

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Une question que j'avais aussi posée à Monsieur BEAUCHAMPS. Désolée, j'aurais préféré qu'il soit présent. Nous finançons Nord France Invest à hauteur de 2 850 000 euros. Toutefois, en étudiant un peu les comptes, nous remarquons que nous avons 2 180 000 euros de frais de personnel. On aurait donc aimé avoir des informations sur la masse salariale. Monsieur BEAUCHAMPS n'étant pas là, je pense que Monsieur RIGAUD n'aura pas la réponse. Je trouve qu'il y a un décalage entre la subvention allouée et la masse salariale concernée.

Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Certainement pas de décalage, Madame, car la mission de Nord France Invest est d'apporter un soutien, notamment pour favoriser l'implantation. Ce n'est donc pas un investissement matériel, en machines ou en équipements. C'est la ressource humaine qui crée justement le cœur de ce qu'est Nord France Invest. C'était donc assez normal. Maintenant, si vous voulez d'autres choses, à savoir l'organigramme de Nord France Invest, on vous le transmet sans problème. Pour le reste, il n'y a rien de surprenant à tout cela.

MME ENGRAND : On verra bien. Merci.

Délibération n° 2023.00625

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Si vous le souhaitez, vous nous le signifierez et on vous le transmettra.

MME ENGRAND : Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT : Non, mais vous nous le signifierez.

04 – Artisanat

04 – Développement des TPE artisanales commerciales et de service – volet artisanat

2023.00205 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00205

Adoptée à l'unanimité

2023.00407 - Association ARCADE - Ruraux Solidaires : programme d'activité 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00407

Adoptée à l'unanimité

2023.00631 - Soutien régional à l'artisanat-commerce : affectation d'une enveloppe complémentaire REHA

M. LE PRESIDENT : La 631, même vote ? Abstention de votre groupe, Monsieur HUTIN ?

C'est bon pour vous, Mesdames ?

Délibération n° 2023.00631

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 – Apprentissage

03 – Agir pour l'insertion des jeunes non ou peu qualifiés

2023.00417 - Participation régionale à la mise en place de six événements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

M. LE PRESIDENT : La 417, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Attendez. Il y a un président de groupe, Monsieur POIX. Au bout d'un moment, cela va.

M. HUTIN : Je voulais juste préciser qu'il y aura un vote séparé. Nous serons pour. Julien POIX sera en abstention.

M. LE PRESIDENT : C'est le président de groupe, Monsieur POIX, qui le signale à chaque fois.

La 417 est donc votée.

Des intervenants : Non.

M. LE PRESIDENT : La 417, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Délibération n° 2023.00417

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2023.00410 - Soutien à l'emploi et aux parcours de réussite des jeunes par l'apprentissage 2022-2023

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Simplement une petite question, Monsieur le Président. Dans cette délibération, deux CFA que nous finançons souhaitent mettre en place des actions envers un public allophone. Nous aurions voulu savoir qui était...

M. LE PRESIDENT : Attendez, Madame. Si vous pouvez bien mettre le micro devant vous, car je ne dois pas être le seul à ne pas bien comprendre.

MME ENGRAND : Excusez-moi. Je répète. Excusez-moi, Monsieur le Président.

Dans cette délibération, deux CFA que nous finançons souhaitent mettre en place des actions envers un public allophone. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce sujet, pour savoir qui sont les publics concernés ?

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Arnaud DECAGNY. Micro, Monsieur DECAGNY. Madame ENGRAND n'a pas dû entendre.

M. DECAGNY : On fera une réponse écrite, Madame la Conseillère régionale.

M. LE PRESIDENT : Vous veillerez à ce que ce soit effectivement donné. Si l'on peut donner aussi avant la fin de la Commission permanente, comme pour tout à l'heure, la remarque, c'est mieux. Il nous reste encore un moment. Les services en parallèle doivent pouvoir fournir ces renseignements.

Sur la 410, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité.

443... Non, ce n'est pas le cas ?

C'est impossible, aujourd'hui ! C'est l'après-midi qui ne réussit pas ?

(brouhaha)

Un rappel au règlement, Monsieur GUINIOT ? Un besoin de suspension de séance, Monsieur GUINIOT ?

M. GUINIOT : Pour l'instant, je dois faire un rappel aux assistants. Ce n'est pas la même chose.

Sur la 410, Monsieur le Président, un vote divisionnaire. J'ai un décalage, pardonnez-moi, sur la feuille. Je suis donc embrouillé, « berlusé », comme aurait dit ma grand-mère. Madame ENGRAND était intervenue, donc vote divisionnaire sur le 2 et le 5. N'est-ce pas, Madame ENGRAND ?

MME ENGRAND : Absolument.

M. GUINIOT : Vous l'avez précisé ? Merci.

M. LE PRESIDENT : Il semblerait que ce soit votre colonne la plus à droite qui vous pose problème, Monsieur GUINIOT, sur votre tableau. Un ancien assureur a appris à lire à l'envers.

M. GUINIOT : C'est décalé, Monsieur le Président.

Délibération n° 2023.00410

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : C'est bon pour vous, Mesdames ? Vous êtes très fortes, car j'ai du mal à comprendre.

2023.00443 - Délibération modificative relative à l'attribution de subventions versées à des CFA dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00443

Adoptée à l'unanimité

06 - Innovation numérique et sociale

02 – Starter ESS

2023.00388 - Aides à l'innovation sociale

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00388

Adoptée à l'unanimité

2023.00391 - Starter ESS : aides à l'émergence des structures de l'Economie sociale et solidaire

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00391

Adoptée à l'unanimité

2023.00393 - Starter ESS : aides à la création des structures de l'Economie sociale et solidaire

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00393

Adoptée à l'unanimité

2023.00454 - Dispositifs d'accompagnement et outils financiers de l'Economie sociale et solidaire au titre de l'année 2023

Délibération n° 2023.00454

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00471 - Soutien régional aux projets Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) : la Fabrique de l'Emploi

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00471

Adoptée à l'unanimité

2023.00472 - Réseaux de l'Economie sociale et solidaire : programme d'activités 2023 de l'IRIAE Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00472

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 5 : Lycées, recherche, enseignement supérieur
--

01 – Lycées

01 – Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2023.00389 - Déménagement des machines-outils et de mobilier

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00389

Adoptée à l'unanimité

2023.00453 - Travaux de restructuration des bâtiments A, B, C au lycée Angellier à DUNKERQUE (complément de financement - 1^{re} phase de travaux de toitures et travaux connexes sur le bâtiment C)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00453

Adoptée à l'unanimité

2023.00465 - Réhabilitation du bâtiment extension et amélioration du bilan énergétique au lycée Gérard de Nerval à Soissons (volet travaux - complément de financement)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00465

Adoptée à l'unanimité

2023.00467 - Restructuration des locaux de restauration pour créer une cuisine autonome au lycée Léonard de Vinci à Soissons (volet travaux - complément de financement)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00467

Adoptée à l'unanimité

2023.00468 - Restructuration du site (1^{re} phase) : construction d'une animalerie au lycée d'Aumont à Coucy La Ville (volet travaux - complément de financement)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00468

Adoptée à l'unanimité

2023.00469 - Restructuration de la cuisine satellite en cuisine de production et travaux connexes au lycée Gérard de Nerval à Soissons (volet travaux - complément de financement)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00469

Adoptée à l'unanimité

2023.00592 - ARRAS – Lycée Guy Mollet - Conventions de mise à disposition constitutive de droits réels et de servitude entre la Société ENEDIS et la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00592

Adoptée à l'unanimité

02 – Equiper les EPLE

2023.00305 - Attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques et de fonctionnement général (en mode subvention)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00305

Adoptée à l'unanimité

2023.00322 - Acquisition d'équipements pédagogiques pour la filière optique et lunetterie

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00322

Adoptée à l'unanimité

2023.00473 - Poursuite du déploiement du réseau des « Espaces d'innovation Partagée » dans les lycées de la région Hauts-de-France

M. OUIZILLE : Pour nous, un vote dissocié, s'il vous plaît, Monsieur le Président. Favorable pour mes collègues présents, abstention pour Madame DHALLUIN. Merci.

Délibération n° 2023.00473

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Permettre aux EPLE de fonctionner

2023.00440 - Participation à la part région de l'abonnement au réseau de chaleur de certains lycées

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00440

Adoptée à l'unanimité

2023.00488 - Vérifications périodiques réglementaires dans les lycées et les cités mixtes de la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00488

Adoptée à l'unanimité

2023.00498 - Achat de fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents des lycées et marché de prestations d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00498

Adoptée à l'unanimité

2023.00520 - Conventions d'hébergement et de restauration

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00520

Adoptée à l'unanimité

2023.00549 - Désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00549

Adoptée à l'unanimité

2023.00555 - Convention type relative à l'accueil du Service national universel au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLFPA) de la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Il s'agit ici d'étudier une convention de mise à disposition de locaux d'enseignement pour le SNU (service national universel), au sein des établissements publics locaux d'enseignement. On peut s'étonner. En effet, j'avais eu l'occasion de déposer une motion de soutien à l'ENTE de Valenciennes, qui recevait justement dans ses locaux les sessions du SNU. Elle disposait justement de locaux qui étaient pleinement adaptés, puisqu'il y avait une restauration sur place, des salles de classe à disposition et aussi un internat, ce qui permet d'avoir un rayonnement géographique assez étendu pour la session du SNU qui serait accueillie sur ce site. Or, la motion n'est pas passée.

Le ministre BECHU a répondu, malgré la mobilisation des élus régionaux de gauche et des députés divers et variés, Fabien ROUSSEL, Monsieur BERNARLICIS, Madame DESCAMPS, que cette école allait fermer, que ses missions allaient en grande partie être transférées, notamment celles du SNU. En parallèle, on a assisté depuis les années 1980 à une vente massive des casernements, qui appartenaient à l'armée. On a donc ici une contradiction. Ce serait au ministère de l'Education nationale de prendre, sur son propre budget, sur ses propres moyens matériels aussi, la prise en charge du SNU.

Je ne suis pas hostile par principe au SNU, même si je pense qu'il doit être du ressort de la Défense nationale et être un service mixte, civique et militaire, avec droit d'objection de conscience. Néanmoins, selon nous, en tout cas pour ma part, cela n'a pas à être pris sur le budget, sur les moyens matériels et sur les locaux du ministère de l'Education nationale et de nos lycées. Cela me pose un problème de fond. Je ne voterai donc pas cette délibération, bien qu'étant persuadé qu'il nous faut un dispositif de ce type, je parle pour moi en particulier. Toutefois, il doit être pris en charge par les moyens propres du ministère de la Défense, qui va en plus avoir une loi pluriannuelle de 413 milliards jusqu'à 2030. Il y a donc largement de quoi financer aussi des locaux et des locations de locaux ailleurs.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Manoëlle MARTIN ? Oui, on est d'accord.

Délibération n° 2023.00555

Adoptée à la majorité

M. LE PRESIDENT : Monsieur OUIZILLE, un rappel au règlement ?

M. OUIZILLE : La position de vote, excusez-moi. Pour PS, contre...

M. LE PRESIDENT : C'est intéressant. Pour notre géographie politique, c'est intéressant.

M. OUIZILLE : Je sais bien, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Je ne dis pas que c'est utile, mais c'est intéressant.

M. OUIZILLE : Elle est encore plus compliquée chez vous, il me semble.

M. LE PRESIDENT : Non, non.

M. OUIZILLE : Favorable pour mes 3 collègues présents et contre pour Madame DHALLUIN. Merci.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Après, vous avez le droit de convertir à chaque fois, il n'y a pas de problème.

Qui est contre ?

On ne dit pas de mal de LIOT.

Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Non, on ne l'avait pas fait. La preuve est qu'il y a eu une explication de vote.

2023.00598 - Dotation exceptionnelle au Lycée Polyvalent Léonard de Vinci de CALAIS pour le déplacement des élèves de chimie au Lycée Professionnel Jacques-Yves Cousteau de WASQUEHAL

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00598

Adoptée à l'unanimité

02 – Education

01 – Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2023.00132 - GENERATION + et projets emblématiques et citoyens 2022/2023 : projet « Amiens 1915-1918 » du LP E. GAND à Amiens

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00132

Adoptée à l'unanimité

2023.00486 - Affectation de crédits pour le financement du bouquet de ressources numériques pour les lycéens des Hauts-de-France

Délibération n° 2023.00486

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Accompagner l'orientation et l'information

2023.00155 - Adoption du règlement régional du concours « je filme le métier qui me plaît » organisé par Euro-France Association

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00155

Adoptée à l'unanimité

2023.00396 - Convention de partenariat entre la région Hauts-de-France et l'ANFA relative à l'organisation des 47^{es} sélections régionales des Compétitions WorldSkills - Epreuves du pôle Automobile du 21 au 23 mars 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00396

Adoptée à l'unanimité

2023.00445 - Coordination territoriale des solutions d'accompagnement et de sécurisation des parcours de formation des jeunes déployées en Hauts-de-France et demande de financements

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00445

Adoptée à l'unanimité

2023.00446 - Lancement d'un appel à projet FSE+ « Soutenir les événements territoriaux et sectoriels dans le champ de l'orientation et de l'information sur les métiers et les formations »

Délibération n° 2023.00446

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01017 - Création de l'association 135 BPM le Campus du Sport - attribution de subventions et adhésion de la région à l'association

Délibération n° 2023.01017

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Enseignement supérieur

02 – Vie étudiante

2023.00286 - Initiatives Etudiantes Hauts-de-France - Attribution aux associations - Délibération modificative du cadre d'intervention

M. LE PRESIDENT : J'ai l'amendement n° 2 de Monsieur POIX, auquel répondra Monsieur LECA.

M. POIX : Monsieur le Président, mes chers collègues, une proposition d'amendement modificatif. Nous proposons d'ajouter, dans les critères d'éligibilité, à l'annexe « feuille 1 », le point suivant : « *Les actions liées au développement durable. Le projet devra s'inscrire obligatoirement dans le cadre des critères de la Troisième Révolution industrielle (REV3).* » Il s'agit de valoriser les politiques structurelles régionales et de favoriser l'intégration de ce fil rouge REV3 aux conditions d'attribution des subventions pour les associations étudiantes. L'objectif est également de pouvoir développer les bonnes pratiques, d'ancrer le dispositif dans la durée, de mieux le faire connaître aussi aux interlocuteurs associatifs de la région. Il nous paraissait donc important de le formaliser, de le noter ici noir sur blanc.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Daniel LECA.

M. LECA : Votre amendement, d'une part, est globalement satisfait par la délibération telle qu'elle est rédigée, puisqu'il y a un angle dédié à REV3. Telle qu'elle est écrite, d'ailleurs, le fait que ce soit obligatoirement inscrit dans le cadre des critères de REV3, dès lors qu'ils sont en développement durable, ils sont REV3. C'est précisé dans la délibération. Par ailleurs, pour rendre visibles les enjeux de REV3, nous avons notamment développé UNIREV3, qui est un réseau de référence sur l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur, qui ont ce rôle, cette vocation de conduire des projets qui s'inscrivent dans le cadre de REV3 et qui traversent tous les dispositifs de l'enseignement supérieur. Fondamentalement, votre amendement est donc satisfait par la rédaction même de la délibération.

M. LE PRESIDENT : S'il est satisfait, avis défavorable.

Amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi sur la délibération n° 2023.00286

Rejeté à la majorité

Délibération n° 2023.00286

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Aides aux étudiants

2023.00277 - Bourses d'excellence à la mobilité en enseignement supérieur 2022-2023 - Affectation complémentaire - Bourses d'excellence à la mobilité en enseignement supérieur 2023-2024

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00277

Adoptée à l'unanimité

2023.00314 - Bourse d'aide à la mobilité internationale MERMOZ 2023-2024

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00314

Adoptée à l'unanimité

2023.00632 - Délibération modificative - Programme régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL), dispositifs TREMPLIN et REUSSITE pour les années universitaires 2022-2024

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00632

Adoptée à l'unanimité

05 – Recherche

02 – Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2023.00360 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 2^e session 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00360

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 6 :

Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

01 - Aménagement du territoire

03 – ACTes – Redynamisations centralités

2023.00377 - Accompagnement des villes lauréates de l'appel à projets régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00377

Adoptée à l'unanimité

2023.00382 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00382

Adoptée à l'unanimité

2023.00383 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Cœur de ville

Délibération n° 2023.00383

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

05 – Parcs Naturels Régionaux

2023.00499 - Mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs des PNR Caps et Marais d'Opale et Scarpe Escaut

M. LE PRESIDENT : Monsieur COUSIN a demandé la parole.

M. COUSIN : Pas d'intervention.

Délibération n° 2023.00499

Adoptée à l'unanimité

2023.00500 - Modification de la Délibération 2022.00433 du 22 mars 2022 relative au lancement de la révision de la charte du PNR Scarpe-Escaut

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00500

Adoptée à l'unanimité

06 – Aménagement du territoires : divers

2023.00544 - Modification et prolongation de délais de réalisation d'opérations : Aménagement du territoire

M. LE PRESIDENT : Même vote ? Non, Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Un vote scindé : nous nous abstiendrons sur Nausicaa.

M. COULON : C'est bien, Nausicaa.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON, soit vous demandez la parole, mais vous ne faites pas de commentaire. Moi aussi, je trouve que c'est très bien, Nausicaa, mais que voulez-vous que je vous dise ? On n'est pas obligé de partager nos opinions.

Délibération n° 2023.00544

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Vous avez entendu la remarque pour Nausicaa ? C'est bon, Mesdames ?

07 – Dispositifs territoriaux spécifiques

2023.00567 - Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Rénovation urbaine des cités du Parc et de la Croisette à Méricourt, études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable – Phase 1

Délibération n° 2023.00567

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

08 – Aménagement numérique des territoires

2023.00400 - Engagement annuel de la région vers l'objectif 100% fibre

M. LE PRESIDENT : Unanimité. Cela ira droit au cœur du président COULON.

Délibération n° 2023.00400

Adoptée à l'unanimité

09 – Prospective et stratégies territoriales

2023.00364 - Délibération-cadre relative au programme d'accompagnement des EPCI à compétence collecte en faveur de la prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00364

Adoptée à l'unanimité

2023.00376 - Mission d'accompagnement des territoires pour la mise en œuvre concrète de solutions d'adaptation au changement climatique en région Hauts-de-France en vue de la mobilisation des fonds FEDER 2021-2027

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00376

Adoptée à l'unanimité

2023.00384 - Poursuite des travaux initiés par la plate-forme d'information et de valorisation des études dans la région Hauts-de-France (PIVER)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00384

Adoptée à l'unanimité

2023.00519 - Convention de partenariat public-public relative à deux études sur les projections de population et de ménages dans les Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00519

Adoptée à l'unanimité

2023.00580 - Mise en œuvre de la stratégie régionale sur les données

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00580

Adoptée à l'unanimité

2023.00589 - Prolongation des délais relatifs à la subvention allouée à l'association Cellule Economique régionale de la Construction des Hauts-de-France à Lille

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00589

Adoptée à l'unanimité

03 - Rénovation urbaine

2023.00392 - Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Métropole européenne de Lille dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) actualisée dans sa globalité - 2^e actualisation

Délibération n° 2023.00392

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 - Logement

2023.00253 - Prolongation de l'expérimentation du Passeport Energétique du Logement (PEL) pour l'année 2023 (délibération modificative)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00253

Adoptée à l'unanimité

2023.00426 - Financement des programmes d'activités des Conseillers France Rénov' pour l'année 2023 (2^e affectation)

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN. Monsieur HUTIN ?

M. HUTIN : Oui, excusez-moi. J'arrive.

J'ai comparé sur France Rénov', sur ce que l'on appelait avant les Espaces Info Energie. J'ai comparé les financements de ces structures porteuses de ces services de conseils gratuits sur la rénovation énergétique, qui subissent, elles aussi, bien sûr, l'impact de l'inflation. Pourtant, notre aide baisse en moyenne de 15 662 euros par structure. Vous avez donc l'ambition d'augmenter le nombre de conseillers, simplement, vous le faites à enveloppe constante. Cela fait que vous financez moins ces structures, qui en ont plutôt besoin, puisque nous avons besoin d'elles. Le taux d'aide par structure passe de 34 % à 29 %, soit - 5 %.

Pendant ce temps, de fausses publicités pullulent sur les réseaux sociaux et même par SMS, envoyés par des hackers qui se font passer pour nous, pour la région Hauts-de-France, avec des messages disant pouvoir nous faire économiser de l'argent sur nos dépenses énergétiques. Oui, on peut économiser de l'argent sur nos dépenses énergétiques, mais pas en répondant à ces escroqueries, que vous aviez dénoncées par un communiqué de presse. Face à ce vrai besoin, cette période d'inflation des prix énergétiques qui va malheureusement durer, de recherche de solutions de nos concitoyens et des nécessaires conseils indépendants sur les travaux d'économie d'énergie dans notre région, qui est mauvaise en matière de qualité thermique, et face à l'objectif du SRADDET qui est de réduire de 70 % la consommation des bâtiments isolés d'ici 2030, nous en sommes très loin.

Que nous baissions le soutien aux structures porteuses de services publics essentiels, qui sont pourtant réparties sur tout notre territoire, j'avoue ne pas comprendre que vous ne souteniez pas la filière économique, principalement artisanale, de la rénovation énergétique. Si c'est une question budgétaire, je pense que nous pouvons sans problème trouver les quelques milliers d'euros dans d'autres politiques. Alors qu'il faudrait renforcer ce dispositif et augmenter le nombre de conseillers, nous allons dans l'autre sens et je le regrette.

Voilà, pour faire vite.

M. LE PRESIDENT : Guislain CAMBIER.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, pour vous répondre, en effet, ces conseillers en économie partagée rendent un véritable service auprès de la population, puisqu'en 2021, par exemple, ces conseillers ont répondu à près de 28 000 demandes. Pour autant, en matière de budget, nous maintenons le montant de base par équivalent temps plein. En revanche, on en modifie le montant, avec une attribution de prime non plus par ETP, mais par structure, et l'on y ajoute une prime par ailleurs. Pour conclure ou pour aller jusqu'au bout de cette explication, il ne faut pas non plus oublier que ces conseillers en économie partagée sont aussi bénéficiaires du programme SARE, pour lequel la région est également contributrice, ce qui nous permet tout de même d'avoir une offre la plus sérieuse et complète possible.

Délibération n° 2023.00426

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00436 - Affectation et désaffectation des crédits 2021-2023 du Programme SARE aux structures de mise en œuvre (6 bénéficiaires)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00436

Adoptée à l'unanimité

05 - Troisième Révolution industrielle

01 – Energies et transitions énergétiques

2023.00375 - Prise de participation de la SEM Energies Hauts-de-France dans la SAS ENERGIES DU BEAU PAYS à Moustier en Fagnes

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00375

Adoptée à l'unanimité

2023.00479 - Projet Life LoCaRB – Low Carbon industrialised Retrofit for Building Sector Ecosystem (Structuration d'une filière de l'industrialisation et de la préfabrication, dite hors site au service de la massification de la rénovation des bâtiments) – Convention de partenariat et affectation aux partenaires

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00479

Adoptée à l'unanimité

2023.00523 - Session 2023 de l'appel à projets unirev3

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN.

M. HUTIN : Juste pour demander un vote séparé : une abstention sur le projet n° 2, le *workshop* sur des scénarios énergétiques, avec le financement de Total.

Délibération n° 2023.00523

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : On a besoin de réglage pour l'après-midi. Je vous le dis.

2023.00557 - FRATRI- financement de 7 projets « Energies renouvelées, stockées et partagées » relatifs à la démarche REV3

Délibération n° 2023.00557

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00575 - Prolongation de délais de réalisation d'opérations pour 3 porteurs (CA Beauvaisis, commune de Saint-Rémy et UNILASALLE)

M. LE PRESIDENT : Unanimité ? En plus, je vais doucement.

Non, au moment où j'appelle, si c'est contre ou si c'est abstention, vous dites « Stop ».

Délibération n° 2023.00575

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00600 - 12^e Forum International Bois Construction (FBC) du 12 au 14 avril 2023 à Lille Grand Palais - location et aménagement du stand régional

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00600

Adoptée à l'unanimité

02 – Economie circulaire

2023.00563 - FRATRI - Financement de 5 projets « nouveaux modèles économiques et de consommation » relatifs à la démarche REV3

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00563

Adoptée à l'unanimité

04 – Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de Rev3

2023.00560 - FRATRI- financement de 7 projets « Stratégies régionales et territoriales » relatif à la démarche REV3

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00560

Adoptée à l'unanimité

2023.00572 - Soutien à la journée de mobilisation sur le thème « Défi climatique et travail social » organisée le 6 avril 2023 par l'Institut régional de Travail Social (IRTS)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00572

Adoptée à l'unanimité

07 - Europe, fonds structurels

01 – Actions européennes

2023.00344 - Mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2024 avec le GIP Direct en Hainaut, structure locale d'informations sur l'Europe

Délibération n° 2023.00344

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 – Programmation européenne

2023.00236 - Adaptation des modalités de gestion du FEADER 2014-2022 en conséquence du transfert de compétence Etat-régions

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00236

Adoptée à l'unanimité

2023.00401 - Programme LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France : sélection de la première vague de GAL, définition des premières modalités d'attribution des enveloppes financières aux GAL, et validation de la convention modèle régionale AGR/GAL

Délibération n° 2023.00401

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00427 - Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la région Nord-Pas de Calais : avenant 3 à la convention de délégation entre l'Autorité de Gestion et la Métropole Européenne de Lille pour la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00427

Adoptée à l'unanimité

Commission n° 7 :
Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)

01 – Culture

01 – Création et créativité

2023.00287 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre et Novaction) - Arts visuels

M. GUINIOT : Vote divisionnaire.

M. COULON : Micro !

M. GUINIOT : Ma collègue FLAMANT va vous dire cela, Monsieur le Président.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Un vote divisionnaire : en abstention pour les opérations 1 et 3 et un vote contre pour les opérations 5, 8, 9, 10, 11, 14 et 19.

J'aurais une explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Faites l'explication de vote maintenant.

MME FLAMANT : Nous n'avons rien contre le fait de faire du rap ou du slam, mais n'y a-t-il pas d'autres orientations culturelles ? Ne pourrait-on pas proposer autre chose qui valoriserait plutôt la culture française traditionnelle, afin de faciliter l'intégration des jeunes des quartiers prioritaires ? Ce que nous reprochons à ce genre musical et notamment aux paroles employées, c'est qu'ils contribuent en général à renier nos valeurs, nos institutions et favorisent le sectarisme, voire le racisme anti-Français.

Aussi, cette même association a pour objectif de prôner l'égalité des genres. Là encore, nous n'avons rien contre cela, mais les Français de la région sont-ils prêts à financer une telle idéologie qui, pour le moins, est loin d'être majoritaire ? Aussi, ne profiteriez-vous pas du fait que ce vote se déroule en Commission permanente pour occulter aux habitants des Hauts-de-France la manière dont vous utilisez l'argent public ? Nous ne manquerons pas, soyez-en sûrs, de leur poser la question en dehors de la Commission permanente.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Soyez-en sûrs, je sais pourquoi je continue à vous combattre. Je n'avais pas besoin de piqure de rappel, mais cela renforce bien mes convictions, si tant est qu'elles aient besoin de l'être. En plus, vous vous êtes trompés de délibération.

MME FLAMANT : Non, c'était pour l'opération n° 9.

M. LE PRESIDENT : Il n'y en a que 4.

Président GUINIOT, je ne vous rappelle pas au règlement, mais j'ai besoin d'y voir clair. Monsieur le Président GUINIOT, vous avez la parole pour me dire comment on peut avoir une remarque sur la 9^e opération alors qu'il n'y en a que 4 dans la délibération 287.

MME FLAMANT : C'était pour la 288.

M. LE PRESIDENT : Ce n'est donc pas sur la 287.

MME FLAMANT : C'est la 288, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Sur la 287, avez-vous quelque chose à dire ?

M. GUINIOT : Pas plus que cela, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Monsieur DECOSTER, si vous voulez prendre la parole pour dire que certains sont contre le mélange des cultures, mais pas pour le mélange des délibérations, vous avez raison. Cependant, dans ces cas, vous demandez la parole.

Monsieur le Président GUINIOT, pouvez-vous nous éclairer sur la position de votre groupe ?

M. GUINIOT : Bien sûr. Madame FLAMANT va le faire immédiatement.

(rires)

M. LE PRESIDENT : Madame FLAMANT, vous avez la parole.

M. GUINIOT : Elle a tout mon soutien.

MME FLAMANT : Monsieur le Président, sur la 287, nous avons un vote divisionnaire : en abstention pour les opérations 1 et 3.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Une explication de vote ?

MME FLAMANT : Non.

Délibération n° 2023.00287

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00288 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre) - Spectacle vivant

M. LE PRESIDENT : Je présume que vous avez fait votre explication, à moins que vous souhaitiez la refaire ? Non, mais sérieusement.

MME FLAMANT : La 288, non, je ne vais pas la refaire.

M. LE PRESIDENT : Pas d'explication de vote ?

MME FLAMANT : Je viens de la faire. C'est parce que c'est mal matérialisé sur ma feuille.

M. LE PRESIDENT : Sur la 288, qui est contre ?

M. GUINIOT : Pardon, Monsieur le Président, puis-je ajouter un mot ?

M. LE PRESIDENT : Evidemment, vous êtes président de groupe.

Votre micro.

M. GUINIOT : Il y a d'ailleurs un projet d'une dame, qui s'appelle Lorette MOREAU, que je ne connais pas, SCIC l'Amicale de Production. C'est bien celle-ci, n'est-ce pas ? Si l'on pouvait déjà continuer à employer des mots qui soient écrits en français, ce serait bien. On l'a déjà dit. « *Workshop* », on pourrait peut-être l'écrire autrement, pour commencer.

Puis, cette opération s'appelle « Fort réconfort ». Sensationnel ! Douze participants de tous âges, pour appréhender l'angoisse de ces 12 personnes face aux manifestations de la crise écologique. Que vous financiez cela, Monsieur le Président, cela me surprend absolument. Je ne sais pas si vous pouvez peut-être regarder, car si vous en êtes à financer le réconfort des manifestants qui manifestent, ce qui est leur droit, pour la crise écologique, je voudrais bien que ce ne soit pas avec mes sous, mais les vôtres, peut-être. En effet, on peut peut-être aussi leur payer des massages, une sortie au Touquet, quelque chose comme cela après les manifestations ou beaucoup d'autres choses. Franchement, on tombe un peu dans le... On a connu cela au fil des années, on a connu pire, peut-être, aussi. Il faut nous la présenter, Lorette MOREAU. En effet, lorsque je sors d'ici, de temps en temps, j'ai besoin d'être réconforté, d'avoir un stage pour lutter contre mon angoisse lorsque je rentre chez moi.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Ce qui suscite du réconfort chez vous, c'est le fait que vous ayez été en Commission permanente ou que vous ayez eu à assumer la présidence de votre groupe ?

M. GUINIOT : Monsieur le Président, c'est petit. Depuis le temps que j'assume...

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas petit, c'est 1 mètre 70, pas plus. C'est tout.

M. GUINIOT : J'entame ma 35^e année, ce sont donc des lustres maintenant, presque comme vous, d'ailleurs.

M. LE PRESIDENT : Cela fait moins longtemps que je siège en cette assemblée régionale, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Quand avez-vous commencé ?

M. LE PRESIDENT : Attendez... En tout cas, une chose est certaine, quel que soit le moment, cela n'aurait jamais été sur les mêmes bancs.

François DECOSTER a demandé la parole pour répondre à cette interpellation, non pas celle qui me visait, mais la remarque générale du président Michel GUINIOT.

M. DECOSTER : Simplement pour rappeler que Monsieur Kevin DEFFRENNES est bien un homme.

(brouhaha)

M. GUINIOT : Pouvez-vous demander à Monsieur DECOSTER de sortir de sa grotte, car on n'entend rien ?

M. LE PRESIDENT : Je ne vous permets pas. Attendez...

M. DECOSTER : Je ne suis pas dans une grotte.

M. LE PRESIDENT : On a tout de même un petit sujet. Vous savez que je suis avare, mais on a tout de même un problème avec la sonorisation dans cette salle. Si, si. Les micros, honnêtement, à moins que je devienne complètement sourd, ce qui n'est pas impossible non plus, toujours est-il que, honnêtement, ce n'est pas extraordinaire. Je ne sais pas s'il faut que l'on ait une notice individuelle pour parler à tant de centimètres du micro. Il faudra tout de même un jour me faire un devis, mais je vous rappelle que, comme je suis avare, cela m'étonnerait que l'on investisse beaucoup. Ce n'est tout de même pas excellent, la sonorisation.

François DECOSTER a la parole et lui seul.

M. DECOSTER : Simplement, Monsieur...

Attendez, je veux bien que l'on essaie de ridiculiser les propositions artistiques, mais mettez à ce moment tout le monde dans le même sac, car on doit tous être complètement aveugles sur l'intérêt artistique. On a ici une compagnie qui est conventionnée avec l'Etat, qui, au niveau transfrontalier, est accompagnée par des partenariats avec les plus grandes institutions de la culture en Belgique, au Québec, au Japon, qui est conventionnée en lien avec l'ONDA, avec l'Institut français. Je veux bien, à un moment, que l'on cherche à ridiculiser une proposition artistique, mais ce n'est vraiment pas notre manière de considérer les artistes et, *a fortiori*, de considérer qu'il s'agit d'une dame alors qu'il s'agit d'un monsieur. C'est inscrit en haut de la délibération.

M. GUINIOT : Rappel au règlement.

M. LE PRESIDENT : Rappel au règlement sur la base de quel article, s'il vous plaît ?

M. GUINIOT : Ecoutez, Monsieur le Président...

M. LE PRESIDENT : Non. Sur la base de quel article ?

M. GUINIOT : 2.2, bien sûr.

Monsieur le Président, d'abord, nous donnons notre avis. Je ne peux donner mon avis que sur ce que je lis et c'est ce que je viens de lire. Sortez le rapport. On peut vous le donner. On va vous le lire. Je ne ridiculise rien. On n'a pas besoin de vous aider à vous ridiculiser vous-mêmes. Je n'y peux rien. C'est écrit noir sur blanc : « *12 participants de tous âges qui éprouvent de l'angoisse par rapport aux manifestations de la crise écologique* ». Je n'y peux rien, c'est écrit. Je n'invente rien. Cela s'appelle « Fort réconfort ».

M. LE PRESIDENT : Non, mais...

M. GUINIOT : Je ne sais pas. Vous ne pouvez pas m'accuser, Monsieur DECOSTER, d'essayer de ridiculiser la culture. C'est vous qui l'écrivez, ce n'est pas moi. Que vous me disiez au Canada, au Pérou, en Antarctique, où vous voulez, on s'en moque ! C'est notre argent. C'est notre argent ! L'argent des Picards que vous jetez par les fenêtres avec des hérésies pareilles ! Allons ! Alors, faites de la culture, faites autre chose, même du FRAC si vous voulez, on pourra en parler ! Honnêtement, qu'est-ce que c'est que cette histoire ? Enfin ! Ne dites pas que j'essaie de ridiculiser cette affaire. C'est vous qui l'écrivez, ce n'est pas moi.

Merci, Monsieur le Président.

(rires)

M. LE PRESIDENT : Je ne suis pas médecin. Je suis juste ancien ministre de la Santé. Vous n'avez jamais pensé à vous équiper d'un Holter lorsque vous faites vos interventions, pour voir à combien vous montez ? Non, mais attendez, je ne voudrais pas un jour avoir un sujet. Je ne sais pas quelle est la part jouée et surjouée. Je n'ai rien vu sur les bancs.

M. GUINIOT : Vous avez besoin de réconfort.

M. COULON : Faites-lui un câlin !

(rires)

M. LE PRESIDENT : Qui m'avait dit : « *Non, mais c'est l'après-midi. Cela va aller beaucoup plus vite* » ?

(rires)

J'ai toujours pensé le contraire, mais bon.

M. GUINIOT : C'est eux qui interviennent en permanence.

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Président GUINIOT, vous n'avez pas la parole.

Délibération n° 2023.00288

Adoptée à la majorité

2023.00289 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre) - Musique de répertoire et de création - Cinéma Audiovisuel

M. LE PRESIDENT : Une prise de parole ?

Délibération n° 2023.00289

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

2023.00290 - Fonds de soutien à la création 2023 (axe 1 - Création libre) - Théâtre et projet complémentaire (axe n° 3)

M. LE PRESIDENT : Vote divisionnaire ? Je vous écoute, Madame.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Pour la 290, ce sera un vote divisionnaire : abstention pour les opérations 2 et 5 et contre l'opération n° 9.

J'aurais une explication de vote, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Faites-la maintenant.

MME FLAMANT : C'est sur l'opération n° 7. Nous pensons que cela n'est pas à la région de financer des associations politiciennes, d'autant plus que cela va toujours dans le même sens. Jamais vous ne financez des associations qui prôneraient une idéologie contre l'extrême gauche. Quoi qu'en disent les médias, le RN, accusé d'être un parti d'extrême droite, est toujours garant du respect des institutions et de la démocratie, à l'opposé des partis d'extrême gauche, tels que les Insoumis et les Ecologistes, qui auraient plutôt des tendances fascisantes, comme nous pouvons le constater dans les faits récents de l'actualité, où l'on voit bien qu'ils sont prêts à toutes formes de violence envers ceux qui ont des idées divergentes des leurs. Comment assumez-vous un tel soutien à ce type d'associations ? Comment pouvez-vous garder la tête haute de retour sur le terrain ? Posez donc la question aux Français, à savoir s'ils partagent votre volonté de financer de telles associations.

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX a demandé la parole.

M. POIX : Je vais demander un rappel au règlement, mais je demanderai à mon président s'il peut demander une suspension. Je suis désolé.

Peut-être que cela vous dérange que l'on parle...

M. LE PRESIDENT : Il n'y en a qu'une de droit par séance.

M. POIX : Il n'y en a qu'une de droit ? Je vais faire un rappel au règlement, alors.

M. LE PRESIDENT : Elle a eu lieu.

M. POIX : Je ne peux pas accepter que l'on nous dise, les yeux dans les yeux, que la famille politique que nous représentons ici est « une famille politique d'inspiration fascisante ». Je pense que cela relève du judiciaire. Cela relève aussi de la malhonnêteté intellectuelle. Désolé de vous le dire. Je vous le dis très fermement, car ce n'est pas dans ma nature de m'énerver. Je pense que vous vous en êtes rendu compte depuis le début du mandat. Néanmoins, les mots ont un sens. Les mots ont un sens, surtout lorsqu'il y a le poids de l'histoire derrière. Vous ne connaissez pas l'histoire de nos familles politiques, mais vous ne connaissez pas non plus l'histoire de nos familles personnelles. Dire que les personnes qui sont ici élues sur un programme de progrès, de partage des richesses, de justice sociale et de résolution de la crise écologique sont des membres de partis fascistes, c'est scandaleux.

On écoute ce que vous nous dites sur la culture en trépignant, puisque, effectivement, nous ne trions pas entre les créateurs et les artistes, contrairement à ce que vous pouvez dire. Je ne sais pas quels sont les sous-entendus que vous voulez affirmer derrière ou instiller dans l'Assemblée ici. En tout cas, je tiens à le redire solennellement : ces propos sont scandaleux.

Je demande aussi au président et à la présidente Karima DELLI qu'il y ait des suites au sein de la conférence des présidents, que ce sujet puisse être évoqué, pour qu'il y ait des sanctions, car je ne peux pas accepter cela. Je ne vous ai jamais dit que vous étiez une fasciste. Jamais. Je respecte votre différence politique. Vous faites partie d'une famille politique qui n'est pas la mienne, mais je sais faire la distinction des choses entre l'extrême droite, le fascisme et d'autres idéologies d'extrême droite. On ne va pas faire un cours d'histoire politique entre le salazarisme, le franquisme, etc. Néanmoins, dans notre région, on a eu à subir les conséquences assez lourdes de toutes ces idéologies, dans nos familles, mais dans nos villes aussi. A bon entendre !

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : A tout le moins, vous l'avez dit dans votre intervention, si vous estimez que vous avez été diffamé, il y a tout loisir également, en dehors même de cette enceinte, de lui donner les suites qui peuvent y être réservées. C'est votre totale liberté. Ce qu'il se passe dans cet hémicycle engage bien évidemment ses membres, mais peut aussi engager les membres en question, en fonction de ce qu'ils tiennent comme propos.

Sur la 290, qui est contre ?

Attendez, déjà le vote et après...

Délibération n° 2023.00290

Adoptée à la majorité

M. LE PRESIDENT : Monsieur GUINIOT, un rappel au règlement.

M. GUINIOT : Simplement, ma collègue s'est exprimée par rapport à un certain nombre de faits, qui ont même été parfaitement qualifiés par le ministre de l'Intérieur, Monsieur DARMANIN, pour commencer. Ce n'est pas très vieux et ma collègue n'a qualifié d'aucun propos les membres de manière individuelle ici, du tout. Elle a parlé d'un certain nombre d'idéologies. Elle évoquait un certain nombre de partis. Pardonnez-moi, s'agissant de partis, un certain nombre d'élus locaux et nationaux de vos partis politiques ont participé à une manifestation, qui ne s'est pas très bien terminée, aussi bien avec des blessés de votre côté qu'avec les forces de police. Il est vrai que ce que ma collègue a relevé tout à l'heure, c'est exactement l'analyse du ministre DARMANIN, qu'il a d'ailleurs tenue absolument publiquement à l'Assemblée nationale. Vous savez très bien qu'il n'y a pas d'animosité particulière contre vous. Vous le savez.

M. LE PRESIDENT : S'il vous plaît.

2023.00291 - Fonds de soutien à la création 2023 (axe 1 - Création libre) - Arts du mouvement

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00291

Adoptée à l'unanimité

2023.00293 - Fonds de soutien à la création 2023 (axe 1 - Création libre) - Musiques actuelles et Musique de répertoire et de création

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00293

Adoptée à l'unanimité

2023.00295 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Novaction) - Spectacle vivant

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00295

Adoptée à l'unanimité

2023.00296 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Novaction) - Cinéma, Livre, Musiques

M. LE PRESIDENT : Monsieur SZCZUREK, vous avez la parole.

M. SZCZUREK : Monsieur le Président, nous demanderons un vote divisionnaire sur le premier projet, l'association des cinémas itinérants des Hauts-de-France, pas tant sur les projets en eux-mêmes, simplement le fait qu'ils soient conduits par Daniel BOYS, qui est par ailleurs président d'association et, sous d'autres lieux, militant politique. Le problème, c'est lorsqu'il fait les deux à la fois. C'est-à-dire que, typiquement, en sa qualité de président d'association, il lui est déjà arrivé de donner des consignes de vote. De ce fait, cela ne me rassure pas spécialement sur la bonne utilisation des deniers publics lorsqu'on lui confie un projet. Encore une fois, s'il faisait les deux de manière séparée, cela ne poserait pas de problème. Typiquement, à Hénin-Beaumont, on finance l'Amicale laïque, qui est une émanation de la Ligue de l'enseignement, sauf que la présidente ne fait pas de politique lorsqu'elle est présidente de l'Amicale laïque.

Monsieur BOYS a donné, en tant que président de la Ligue de l'enseignement, des consignes de vote très claires à différentes échéances. Selon moi, cela pose problème lorsqu'on sollicite des fonds publics. Je n'ai pas de garantie sur le fait qu'il y ait une totale neutralité dans l'action qui va être menée dans le cadre de l'association des cinémas itinérants des Hauts-de-France. Ce sera la même motivation pour une délibération qui suivra tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER.

M. DECOSTER : Oui, enfin, Monsieur, on parle ici d'une association des cinémas itinérants, dont on sait combien elle est utile pour porter la culture dans des territoires qui, sinon, n'auraient pas la possibilité de bénéficier de projections. Vous êtes en train de servir un discours politique qui remet en question une action durable, une action sur les territoires, une action volontaire, qui correspond à la manière dont nous avons envisagé la politique culturelle dans notre région.

M. SZCZUREK : Je voudrais...

M. LE PRESIDENT : Attendez. Soit c'est un rappel au règlement, soit une explication de vote.

M. SZCZUREK : C'est un rappel au règlement au titre du 2.2, puisque je suis mis en cause personnellement.

C'est tout l'inverse, Monsieur DECOSTER. Je dis justement qu'il est là question de neutralité politique. Lorsqu'on est président d'une association et que l'on demande des subventions, on ne peut pas tenir des positions politiques publiques en cette qualité. Le problème, c'est que Monsieur BOYS est coutumier du fait. Il peut y avoir une solution, c'est que Monsieur BOYS cède la présidence. A ce moment, il n'y a aucune difficulté à voter ces fonds et à les attribuer. Honnêtement, encore une fois, cela ne porte pas sur le fond du dossier en lui-même, ni sur les actions menées. Cela porte sur le fait que Monsieur BOYS se conduit régulièrement mal en qualité de président d'association.

Délibération n° 2023.00296

Adoptée à la majorité

M. LE PRESIDENT : Je voudrais dire à Madame FLAMANT : heureusement que l'on ne vous a pas suivie dans votre raisonnement, car le *tweet* qui était déjà tout préparé, avec une belle infographie, serait tombé à plat. Vous l'auriez gardé dans les ordinateurs et cela n'aurait pas bénéficié aux réseaux sociaux. Je vous le dis, car il y a aussitôt un *tweet* qui vient de sortir : « *Non aux financements des associations politisées. Les habitants de la région n'aimeraient pas voir leur argent partir dans ce type d'associations. Les élus du groupe RN se sont donc fermement opposés à ce financement* », avec une très belle infographie. Vous êtes en couleurs, je suis en noir et blanc. Je ne vois pas pourquoi, c'est dommage. Je suis plus petit que vous, en plus. C'est peut-être vrai dans la réalité, mais enfin, tout de même.

S'il y a un groupe politique qui souhaite remettre les pendules à l'heure en disant que, pour nous, culture ne rime pas avec censure à la différence du Front National, vous serez les bienvenus et je vous retweeterai avec grand plaisir. A bon entendeur ! Cela dépend quel groupe, tout de même.

(rires)

02 – Education et métier

2023.00087 - Soutien à l'emploi de médiateurs culturels des salles de cinéma 2023-2025 (Axe 2 - Médium)

Délibération n° 2023.00087

Adoptée à l'unanimité

2023.00303 - Programme d'activités 2023 de structures culturelles (axe 2 - Génération culture) - Arts visuels

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00303

Adoptée à l'unanimité

2023.00306 - Programmes d'activités 2023 de l'Association ACAP Pôle régional Image et de l'Association Cinélique Hauts-de-France - CPO 2023-2025 de l'ACAP et billetterie 2023 de l'opération Lycéens et apprentis au cinéma

M. GUINIOT : Vote divisionnaire : contre le 2.

M. LE PRESIDENT : Autrement, sur le reste, vous êtes pour ?

M. GUINIOT : Oui.

Délibération n° 2023.00306

Adoptée à la majorité

2023.00308 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (axe 2 - Génération Culture) - Cinéma et Musiques actuelles

M. LE PRESIDENT : L'opération n° 3 est retirée de cette délibération.

M. GUINIOT : Vote divisionnaire, s'il vous plaît.

M. LE PRESIDENT : Oui, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Contre le 3, le 4 et le 5.

M. COULON : L'opération 3 est retirée.

M. GUINIOT : Le 4 et le 5, contre.

(NB : L'opération 3 ayant été retirée, les opérations 4 et 5 ont été renumérotées 3 et 4 dans la délibération).

Délibération n° 2023.00308

Adoptée à la majorité

03 – Vitalité des territoires et relation aux habitants

2023.00310 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Territoire) - Arts Visuels

M. GUINIOT : Vote divisionnaire, si vous permettez.

M. COULON : Micro !

M. GUINIOT : Abstention sur le 2 et le 9. Merci.

Délibération n° 2023.00310

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : C'est bon, Mesdames ?

Cela, c'était la 310, on est bien d'accord ?

Votre mouvement de la main serait tenté de m'induire en erreur, Monsieur COULON. C'était un vote ? D'accord.

2023.00311 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Territoire) - Spectacle vivant

M. LE PRESIDENT : Seriez-vous pressé, Monsieur le Vice-président ?

Délibération n° 2023.00311

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00312 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Territoire) - Musiques, Livre et lecture

M. GUINIOT : Vote divisionnaire.

M. LE PRESIDENT : Je vous en prie.

M. GUINIOT : Contre le 9. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Attendez, micro.

M. GUINIOT : Contre le 9. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : On vous le demande pour que votre vote soit bien compris. Ce n'est pas la peine d'être désagréable.

M. GUINIOT : Bien sûr. Pas du tout.

M. LE PRESIDENT : Si, quand même.

M. GUINIOT : Je me suis reproché à moi-même de ne pas avoir appuyé sur le bouton.

M. LE PRESIDENT : D'accord. Vous pourriez plutôt vous reprocher autre chose, Monsieur GUINIOT, c'est que, dans ce que votre groupe vient de produire sur les réseaux sociaux, la photo de fond est celle de la salle Rapeneau à Lille et non la salle de la Commission permanente qui, comme chacun sait, a lieu à Amiens.

M. GUINIOT : Monsieur le Président, vous m'accaparez complètement. Pensez-vous que j'ai le temps de regarder les réseaux sociaux ?

M. LE PRESIDENT : Justement. Surveiller n'est pas se méfier, mais cet oubli de la Picardie peut confiner à certains mépris de la Picardie, Monsieur GUINIOT.

M. GUINIOT : Je prendrai des mesures, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Tout de même, ne pas rendre à la Picardie ce qui est important, tout de même. Cela ne m'étonne pas de vous, finalement. Il faut se méfier des postures qui peuvent confiner aux véritables impostures.

M. GUINIOT : Vous ne pouvez pas me reprocher quoi que ce soit sur la Picardie.

Délibération n° 2023.00312

Adoptée à la majorité

2023.00313 - Appel à projets Jardins en Scène (axe 3 - Territoire)

Délibération n° 2023.00313

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : La 312, qui s'abstient ? Qui est pour ?

M. GUINIOT : Il y a quelque chose qui ne va pas. La 312, vote divisionnaire, s'il vous plaît : contre le 9. C'était tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT : La 313, le vote a eu lieu.

2023.00315 - Financement des résidences longues de territoire d'acteurs culturels en 2023 (axe 3 - Territoire)

Délibération n° 2023.00315

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00316 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Accompagnement de la circulation en région de la création)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00316

Adoptée à l'unanimité

2023.00693 - Aides à la restauration et à la valorisation du Patrimoine en 2023 (axe 3 - Territoire)

M. LE PRESIDENT : Madame HAMDANE.

M. POIX : Il n'y aura pas d'intervention. En revanche, il y aura un vote séparé. J'en profite. Nous serons contre cette délibération.

Délibération n° 2023.00693

Adoptée à la majorité

04 – Rayonnement de la Région et développement international

2023.00317 - Aide aux projets temps forts et aux expositions en 2023 (axe 4 - Evénements, Temps forts, Manifestations et leurs résonances)

M. LE PRESIDENT : Monsieur EYMERY a demandé la parole.

M. GUINIOT : Le 7 sur Dunkerque, ce sera abstention. Ce sera un vote divisionnaire : contre le 2 et le 4.

Délibération n° 2023.00317

Adoptée à la majorité

2023.00318 - Accompagnement des temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Spectacle Vivant

M. GUINIOT : Contre le 1, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Contre le 1 seulement ?

M. GUINIOT : C'est cela, Monsieur le Président. Merci.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Nous avons bien noté, Monsieur GUINIOT.

Délibération n° 2023.00318

Adoptée à la majorité

2023.00319 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles dans le cadre de l'accompagnement des temps forts, manifestations et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Musiques actuelles

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : Concernant Les Nuits secrètes qui sont devenues, avec les 55 000 spectateurs qui se répartissent sur 3 jours, un événement culturel majeur dans la Sambre, mais aussi dans toute la région, sur la feuille n° 9, au sujet du festival, justement, on peut tout de même constater un décalage assez conséquent entre la subvention demandée au départ et la subvention accordée finalement. On voudrait être rassuré là-dessus, d'autant plus que, en parallèle, on constate un alourdissement conséquent des factures énergétiques dans les festivals de la région, y compris pour les événements culturels majeurs comme celui-ci, qui sont des modèles difficiles à équilibrer en général.

Il y a une autre inquiétude, c'est la perspective des Jeux olympiques, avec la question des sociétés de sécurité. La préfecture se voulait rassurante en janvier, à la suite de l'interpellation du maire d'Aulnoye-Aymeries, Monsieur BAUDOUX. Toutefois, on peut tout de même constater que les JO vont drainer une masse assez conséquente du personnel des entreprises de sécurité et des bénévoles. On parle de 30 000 agents de sécurité mobilisés sur la période des JO. Ils ne seront pas seulement mobilisés sur la période, ils seront aussi mobilisés en aval et en amont pour les périodes de formation, etc. Au niveau de notre plan de formation régional, a-t-on anticipé cela pour essayer de permettre à ces festivals de se tenir sans problème au niveau des agents de sécurité ?

Le conseil régional d'Ile-de-France a, par exemple, voté une augmentation de 1 000 à 2 000 euros de sa prime « métiers en tension » pour les demandeurs d'emploi qui iraient faire des formations dans le secteur de la sécurité privée. Cela pourrait être une piste à étudier au niveau régional. Je ne sais pas si vous avez des éclairages à nous apporter sur ce sujet en particulier.

Merci.

M. DECOSTER : Monsieur le Président, ce sujet de la sécurité des festivals est évoqué en lien avec la DRAC particulièrement. On subit faiblement l'impact de la mobilisation pendant la période des Jeux olympiques. Il reste un certain nombre d'effets de bord qu'il faut essayer d'éviter. Vous en soulignez un, mais cela fait partie des échanges que l'on a avec les organisateurs de festivals, la DRAC et le conseil régional. On vérifiera avec les organisateurs du festival Les Nuits secrètes si, à l'heure actuelle, il y a des alertes concernant une tension sur la disponibilité des sécurités nécessaires pour l'organisation du festival.

M. LE PRESIDENT : Ensuite, il y a aussi un sujet potentiel sur le Touquet Music Beach et éventuellement sur le Main Square. Honnêtement, les Jeux olympiques, il est vrai que c'est dans un pays une fois dans une vie. Cependant, que l'on puisse maintenir la vie culturelle et les festivals, cela me semble une évidence.

Délibération n° 2023.00319

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

2023.00320 - Accompagnement des temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Musiques, livre et lecture et Cinéma-audiovisuel

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00320

Adoptée à l'unanimité

2023.00654 - Opération Hauts-de-France en Avignon 2023 : délibération modificative (désaffectation-affectation)

Délibération n° 2023.00654

Adoptée à la majorité

05 – Action culturelle

2023.00321 - Délibération modificative (Prolongation de la durée de réalisation d'une opération - Association Cirque'en Cavale)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00321

Adoptée à l'unanimité

02 – Sports

01 – Rayonnement du sport

2023.00143 - Soutien aux manifestations sportives - 31 opérations - 30 bénéficiaires

Délibération n° 2023.00143

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00173 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour la saison 2022/2023 - 2023 (82 bénéficiaires – 82 opérations). Modification appellation « classement national » du handisport de la grille technique

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00173

Adoptée à l'unanimité

2023.00435 - Soutien à l'organisation de manifestations à Label Running (6 bénéficiaires)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00435

Adoptée à l'unanimité

02 – Formation et emploi sportif

2023.00168 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 4 bénéficiaires

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00168

Adoptée à l'unanimité

2023.00169 - Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région - 25 bénéficiaires - 25 opérations

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00169

Adoptée à l'unanimité

2023.00273 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2022/2023 (10 bénéficiaires, 10 opérations)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00273

Adoptée à l'unanimité

04 – Fonctionnement de structures sportives

2023.00039 - Aide au programme d'actions des ligues et comités régionaux dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2023 (3 bénéficiaires ; 4 opérations)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00039

Adoptée à l'unanimité

2023.00329 - Adoption du principe de délégation de service public à la société publique locale d'exploitation du vélodrome couvert régional à Roubaix

M. GUINIOT : Madame FLAMANT ne prendra pas part au vote.

Délibération n° 2023.00329

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

06 – Equipements sportifs de proximité

2023.00477 - Reconstruction et réhabilitation de la piscine de Leforest - Délibération complémentaire et modificative

Délibération n° 2023.00477

Adoptée à l'unanimité

03 – Jeunesse

01 – 4T et Illetrisme

2023.00522 - Comité régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP) Hauts-de-France - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 et programmes d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Intervention, Madame ?

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Nous souhaitons proposer pour cette délibération, dans la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 du Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire, un amendement classique imposant la neutralité politique pour cette association. Nous proposons d'ajouter dans l'article 1 « Objet de la convention » le paragraphe suivant : « *La région sera particulièrement attentive à ce que l'association s'engage à respecter une totale neutralité politique et à renoncer à toute prise de position politico-électorale envers tous les partis politiques et leurs candidats. Si cette obligation n'est pas scrupuleusement respectée, la subvention annuelle sera supprimée ou devra être remboursée en totalité, si elle a été versée.* » Nous estimons que la collectivité publique se doit de veiller scrupuleusement à la neutralité totale et entière de toute association, notamment lorsque celle-ci encadre notre jeunesse, mais aussi lorsque le président de l'association affiche une appartenance politique et militante active.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur SILLANI, sur la réponse à l'amendement n° 3.

M. SILLANI : Rapidement. Je suis ravi de savoir qu'un président d'association ne peut plus être adhérent, quel que soit le parti politique. Plus sérieusement, aujourd'hui, sur l'ensemble des actions que l'on finance, il n'y a aucun problème, il n'y a aucun sujet sur la neutralité politique. D'ailleurs, toutes les structures doivent notamment signer le contrat d'engagement républicain. Enfin, sur le CRAJEP directement, il n'y a aucun problème à signaler, bien au contraire. On travaille très bien avec eux, notamment sur le fait de recueillir l'avis des jeunes. C'est une très belle association, avec laquelle on travaille très correctement. Pour toutes ces raisons, on propose le rejet de l'amendement.

M. LE PRESIDENT : Merci. C'est clair.

Amendement n° 3 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés sur la délibération n° 2023.00522

Rejeté à la majorité

Délibération n° 2023.00522

Adoptée à la majorité

05 - Relations internationales

01 – Diplomatie économique - Partenariat

2023.00416 - Convention entre l'Office franco-québécois pour la jeunesse et la région Hauts-de-France afin de renforcer la mobilité des jeunes entrepreneurs 2023-2025 et contribution financière régionale à ce programme de mobilité

M. LE PRESIDENT : Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Non. Sur la 416, je n'ai pas d'intervention. Ce sera pour la suivante.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Pas d'autres interventions ?

Délibération n° 2023.00416

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00442 - Animation des partenariats internationaux dans le cadre de la stratégie des Relations Internationales de la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Madame FLAMANT.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

Pour cette délibération, nous voterons contre, cette dernière incluant l'affectation d'un montant de 5 000 euros pour le programme « Energie pour l'Afrique », pour lequel vous connaissez notre position, à savoir que ce n'est pas à la région de se substituer au rôle de l'Etat qui, en l'occurrence, se désiste de plus en plus dans l'aide aux pays défavorisés. A cela, nous souhaiterions ajouter une remarque sur le programme « Diplomatie économique » : 30 000 euros sont alloués afin de prendre en charge notamment les transports et l'hébergement des élus et techniciens des territoires privilégiés venant en Hauts-de-France. A l'heure de la sobriété énergétique, économique et écologique, n'y a-t-il pas un moyen d'effectuer des économies sur l'organisation de ces séminaires ou conférences internationales, en favorisant des échanges *via visio-conférence*, par exemple, notamment lorsque les intervenants doivent se déplacer ou que nous devons en accueillir hors Europe, pour lesquels les coûts de transport sont plus élevés ?

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir sur l'explication du programme « Energie pour l'Afrique », car on l'a déjà fait de nombreuses fois et je crois que Madame FLAMANT refuse de comprendre ce dont il s'agit. Il y a encore de très nombreux exemples récents, qui montrent combien ce programme permet d'accompagner des entreprises de la région Hauts-de-France, qui trouvent là des possibilités de déployer des prototypes, de différencier leurs produits sur des marchés qu'ils vont conquérir ainsi. Je vous demande simplement de regarder un peu l'intérieur des politiques qui sont menées. On a le sentiment que dès qu'il y a « Afrique », « slam » ou « liberté », évidemment, cela vous fait hérissier les poils.

Par ailleurs, merci de cette caricature de présentation de ce que nous faisons en diplomatie économique. Vous avez cité l'un des 10 traits qui expliquent le budget. Evidemment, nous communiquons, c'est vrai, nous savons utiliser notre téléphone, nos écrans tactiles pour correspondre aussi avec des partenaires internationaux. Merci du conseil. Je vous en donne un autre : lisez les délibérations dans leur intégralité, avant de faire ce type de commentaire.

M. LE PRESIDENT : Intégralité ? D'accord. Intégralement.

Délibération n° 2023.00442

Adoptée à la majorité

02 – Energie pour l'Afrique

2023.00444 - Appel à projets « Acteurs de l'énergie pour l'Afrique » : avenant n° 2 à la convention n° 20006071 entre la région Hauts-de-France et l'association Electriciens sans frontières, basée à Pantin, relative au projet « Café Lumière Bénin : une solution d'accès à l'électricité pérenne, répliquable et adaptée à des populations aujourd'hui exclues des stratégies d'électrification »

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX.

M. POIX : L'association, l'ONG Electriciens sans frontières lutte depuis 1986 contre les inégalités d'accès à l'électricité et à l'eau dans le monde. Avec un réseau de 1 200 bénévoles et en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, dont notre région, elle favorise un développement économique et humain, en utilisant les énergies renouvelables. A 97 %, les projets sont sur ces projets d'énergies renouvelables. Le champ d'intervention est principalement situé en Afrique, mais aussi en Inde, en Amérique du Sud et en Ukraine. Nous nous félicitons du soutien de la région à ces initiatives, qui s'inscrivent pleinement dans une démarche de solidarité internationale et qui participent aussi au co-développement, qui doit être le socle de toute politique vertueuse avec le continent africain. Cela crée également de l'emploi. En effet, l'emploi et l'activité économique induite par les 23 projets, qui sont répartis sur 13 pays africains, ont bien des retombées dans notre région. On parle de l'entreprise IDDEE, Flipo Richir, c'est entre 20 et 50 salariés, dont l'atelier et le siège social sont basés à Seclin. Ces partenariats sont donc un atout économique indéniable. C'est un cycle et un cercle vertueux, que nous soutiendrons avec la délégation Pour le Climat et Pour l'Emploi.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Délibération n° 2023.00444

Adoptée à la majorité

2023.00448 - Appel à projets « Acteurs de l'énergie pour l'Afrique » : Avenant n° 3 aux conventions n° 20000047 et n° 20000048 entre la région Hauts-de-France et l'entreprise Flipo Richir, basée à Seclin, relatives au projet « SW EW Solar Wind Electricity Water »

Délibération n° 2023.00448

Adoptée à la majorité

03 – Mobilité internationale

2023.00202 - Règlement permanent d'intervention du dispositif Génération+ Mobilité - Mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social

Délibération n° 2023.00202

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00406 - Programme Génération+ Mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2022-2023 (14 projets - 305 apprenants)

M. GUINIOT : Vote divisionnaire, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Nous vous écoutons.

M. GUINIOT : Abstention sur le 12 et le 16.

Délibération n° 2023.00406

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

04 – Projets et acteurs Régionaux

2023.00403 - Mobilité internationale des jeunes : soutien aux programmes d'actions 2023 de l'ADICE et du CEFIR, à la plate-forme régionale « Ready to Move » portée par le CRAJEP et modification de la dépense subventionnable relative à la subvention 2022 du CEFIR

Délibération n° 2023.00403

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

06 – Tourisme

01 – Destination touristique

2023.00226 - Délibération modificative et prolongation de délai de réalisation d'opération - 12 dossiers

Délibération n° 2023.00226

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00418 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique « Autour du Louvre-Lens (ALL) », soutien à 2 opérations

M. LE PRESIDENT : Monsieur POIX. Pas d'intervention ? Unanimité.

Délibération n° 2023.00418

Adoptée à l'unanimité

2023.00450 - Soutien à une action au titre du Contrat de Rayonnement Touristique « Les Portes de la Champagne »

Délibération n° 2023.00450

Adoptée à la majorité

2023.00463 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique Avesnois Thiérache, soutien à 2 opérations

M. LE PRESIDENT : Vous êtes inscrit, Monsieur POIX.

M. POIX : Pour signaler que je m'abstiendrai sur le numéro 2. Ces deux projets sont présentés comme s'inscrivant dans le dispositif REV3 et affirment également vouloir participer au rayonnement du territoire en développant l'offre hôtelière. Il y a en effet un besoin dans ce secteur. J'ai pu moi-même l'expérimenter l'année dernière, lors d'une randonnée dans cette région de notre département du Nord, mais peut-être privilégier aussi le tourisme hôtelier intermédiaire pour viser un autre public, notamment les familles. Il y a des lacunes sur ce public cible. Je pense également aux clubs de randonnées, qui ont des besoins d'hébergement spécifiques, qui ne cadrent pas tout à fait avec les projets qui sont présentés ici.

Abstention pour Madame HAMDANE et moi-même sur le numéro 2 de la délibération. Merci.

Délibération n° 2023.00463

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00480 - Financement de deux actions du Contrat de Rayonnement Touristique du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Délibération n° 2023.00480

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00483 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime - 2 actions

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00483

Adoptée à l'unanimité

2023.00491 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique « Pays de Saint-Omer » 2023 - Soutien à une opération Création d'un hébergement touristique : les gîtes de la forêt de Sperleka

Délibération n° 2023.00491

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

02 – Priorités régionales d'intervention touristique

2023.00506 - Priorités régionales d'intervention touristique : 2 dossiers

Délibération n° 2023.00506

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

03 - Marketing

2023.00336 - Soutien au programme d'actions 2023 de la « Fédération régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes » (FRCPM)

Délibération n° 2023.00336

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00507 - Antenne régionale Entreprise et Découverte – Soutien au Programme d'Actions 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00507

Adoptée à l'unanimité

04 – Attractivité

2023.00074 - Déploiement régional du « Fonds Tourisme de savoir-faire » avec la Direction Générale des Entreprises (DGE)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00074

Adoptée à l'unanimité

2023.00134 - Soutien au programme d'activité 2023 de l'association Mange Lille !

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00134

Adoptée à l'unanimité

2023.00524 - Soutien au GIP FORINVAL - Campus des métiers et qualifications « tourisme et innovation » pour la déclinaison opérationnelle de l'opération région européenne de la gastronomie Hauts-de-France 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00524

Adoptée à l'unanimité

2023.00571 - Soutien à l'organisation du 9^e Congrès des Centres Sociaux de France à Lille du 12 au 14 mai 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00571

Adoptée à l'unanimité

<p style="text-align: center;">Commission n° 8 : Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)</p>

02 – Santé

01 - Santé

2023.00339 - Acquisition d'équipements médicaux par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Espace du Faubourg de Saint-Amand-Les-Eaux et par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires du Pays de Lumbres

M. LE PRESIDENT : Madame ENGRAND a demandé la parole.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Nous voterons bien sûr pour ces deux équipements très utiles pour les habitants de ces territoires. En effet, pour la MSP de l'espace du Faubourg, situé à Saint-Amand, la région finance trois équipements permettant le diagnostic des pathologies gynécologiques, la prise en charge des maladies chroniques, telles que le diabète, et l'accompagnement de la patientèle infantile et adolescente. Ce territoire de l'Amandinois souffre de la désertification médicale et présente un phénomène de surmortalité par rapport à la moyenne régionale, dont les principales causes sont les maladies de l'appareil respiratoire ou encore le diabète. Nous sommes donc heureux de les accompagner dans cet investissement pour une subvention de 12 727 euros.

Concernant la subvention de 41 220 euros pour l'acquisition d'un échographe et d'un électrocardiogramme connecté pour la MSP du Pays de Lumbres, je suis très heureuse, en tant que députée et conseillère régionale de ce territoire, de pouvoir voter pour ce très beau projet.

Délibération n° 2023.00339

Adoptée à l'unanimité

2023.00362 - Délibération modificative concernant les Centres hospitaliers de la région de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer, bénéficiaires du dispositif de soutien aux Assistants à Temps à Partagé (ATP) au titre de l'année 2022

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00362

Adoptée à l'unanimité

2023.00542 - Appel à projets « Innovation et prévention » 2023 organisé par Eurasanté et la Fondation Denise et Norbert SEGARD : participation de la région au jury et à la remise des prix aux lauréats

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00542

Adoptée à l'unanimité

05 – Formations sanitaires et sociales

2023.00324 - Dispositif d'Aide à la restauration pour les étudiants et élèves boursiers relevant des formations sanitaires et sociales - campagne 2021/2022 - subvention complémentaire pour le lycée Valentine Labbé

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00324

Adoptée à l'unanimité

2023.00356 - Règlement d'attribution des bourses d'études sanitaires et sociales et affectations pour l'année scolaire et universitaire 2023/2024

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00356

Adoptée à l'unanimité

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2023.00404 - Soutien au programme d'actions 2023 de l'association Vacances Ouvertes

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00404

Adoptée à l'unanimité

M. LE PRESIDENT : Il y a un rappel au règlement de Madame MARAIS-BEUIL, sur laquelle ?

MME MARAIS-BEUIL : La 404.

M. LE PRESIDENT : Rappel au règlement, allez-y.

MME MARAIS-BEUIL : Merci, Monsieur le Président.

C'est une excellente initiative, mais nous nous étonnons juste que Monsieur Patrick KANNER, sénateur, soit le président de cette association. On ne veut pas sanctionner les enfants, nous voterons donc pour cette délibération, mais nous trouvons que c'est un mélange des genres surprenant, surtout dans un contexte d'élections sénatoriales, où cela peut faire craindre un certain clientélisme.

M. LE PRESIDENT : Si vous étiez au pouvoir, ce serait tout de même compliqué de continuer son engagement d'une façon ou d'une autre. Mon Dieu, mon Dieu !

04 - Illectronisme

2023.00590 - Actions de communication en faveur de l'inclusion numérique

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00590

Adoptée à l'unanimité

05 - Vie associative

01 – Accompagner la structuration du monde associatif

2023.00044 - Union régionale Culture et Liberté Hauts-de-France - Convention pluriannuelle 2023-2026 et programme d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00044

Adoptée à l'unanimité

2023.00045 - Le Mouvement Associatif Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Madame BEUIL ?

MME MARAIS-BEUIL : Absolument, Monsieur le Président. Merci.

Mes chers collègues, nous constatons que cette association utilise régulièrement l'écriture inclusive. Or, au moment où la lutte contre les discriminations sexistes implique des combats portant notamment sur les violences conjugales, les disparités salariales et les phénomènes de harcèlement, l'écriture inclusive, si elle semble participer à ce mouvement, est non seulement contre-productive pour cette cause, mais nuisible à la pratique et à l'intelligibilité de la langue française. L'écriture inclusive offusque la démocratie de langage. Outre que la correspondance entre l'oralité est impraticable, elle a pour effet d'installer une langue seconde, dont la complexité pénalise les personnes affectées d'un handicap cognitif, tel que la dyslexie, la dyspraxie, l'apraxie. Une apparente justice qui n'a pour effet concret que d'aggraver les inégalités.

Enfin, je rappellerai que l'Académie française a déclaré que « *la multiplication des marques orthographiques et syntaxiques qu'elle induit aboutit à une langue désunie, disparate dans son expression, créant une confusion qui confine à l'illisibilité.* » Soyons vigilants, Monsieur le Président, et ne laissez pas entrer l'écriture inclusive dans notre région.

M. LE PRESIDENT : J'ai bien précisé les choses. En tout état de cause, il n'y a pas d'écriture inclusive au sein du conseil régional.

Délibération n° 2023.00045

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.00046 - Union régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00046

Adoptée à l'unanimité

2023.00050 - Union régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord-Pas-de-Calais-Picardie - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00050

Adoptée à l'unanimité

03 – Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2023.00372 - Hauts-de-France en Fête (2 bénéficiaires - 2 projets)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00372

Adoptée à l'unanimité

<p>Commission n° 10 : Agriculture et agroalimentaire</p>

01 – Agriculture

04 – Filières valeur ajoutée

2023.00433 - Plan d'action pour le développement des filières sous systèmes de qualité en Hauts-de-France : Financement d'un programme d'activités pour 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00433

Adoptée à l'unanimité

2023.00556 - MASTERPLAN BIOECONOMIE : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dédié aux fibres naturelles à usages textiles et matériaux

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE a demandé une intervention. J'ai une prise de parole sur la délibération 556.

MME LESNE : Monsieur le Président, il s'agit du lancement d'un appel à manifestation d'intérêt qui est dédié aux fibres naturelles à usages textiles et matériaux. Je souhaite souligner tout l'intérêt de cette délibération que nous prônons communément avec la région et les deux régions Normandie et Grand Est. Je pense que c'est un pas en avant majeur pour cette filière, qui demande à être développée. Nous aurons d'ailleurs peut-être l'occasion de l'élargir encore à la région Ile-de-France. Comme c'est notre région qui a été un peu le fer de lance pour initier ce rassemblement à l'échelle de trois grandes régions, cela méritait d'être souligné, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Monsieur COUSIN.

M. COUSIN : Absolument. On souligne la grande pertinence de ce *master plan* sur le développement agricole des fibres naturelles, qui est d'une nécessité absolue. On rappelle que, en agriculture, la culture de ces fibres naturelles apporte beaucoup de plus-values pour les agriculteurs qui sont en pleine transition, on pense aux betteraviers qui ont parfois besoin de réfléchir à une diversification de leurs cultures. Sur la question de l'eau, la plupart de ces cultures sont très économes, que ce soit le chanvre ou le lin.

On souligne également une problématique nationale autour de la laine. Il y a un chiffre assez inquiétant. C'est-à-dire que, aujourd'hui, on a des variantes, mais entre 80 % et 90 % de la laine tondue en France est jetée. Elle n'est même pas réexploitée sur des utilisations secondaires. Elle est jetée dans les déchetteries dans la plupart des cas, alors même qu'il s'agit d'une fibre extrêmement noble, qui s'utilise dans l'isolation des bâtiments de manière très simple et avec très peu de transformation. On a là des pistes, en effet, pour la région Hauts-de-France, d'excellence dans ces nouveaux domaines, qui ne sont pas si nouveaux que cela, mais qui doivent être redéployés.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Délibération n° 2023.00556

Adoptée à l'unanimité

05 - Communication

2023.00369 - Délibération modificative : Soutien au programme de recherche expérimentale et de promotion de la filière endivière 2022

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00369

Adoptée à l'unanimité

2023.00381 - Soutien à la participation de l'élevage de sélection Hauts-de-France au Salon International de l'Agriculture de Paris - Porte de Versailles du 25 février au 5 mars 2023

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00381

Adoptée à l'unanimité

2023.00385 - Financement de l'événement « Session Nationale du Renouvellement des Générations en agriculture »

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00385

Adoptée à l'unanimité

2023.00550 - Convention de partenariat entre la région et le département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00550

Adoptée à l'unanimité

2023.00660 - Convention de partenariat entre la région et le département de l'Oise en matière d'intervention dans le domaine agricole

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00660

Adoptée à l'unanimité

06 – Diversification agricole et non agricole

2023.00284 - Délibération modificative : 6 bénéficiaires pour la réalisation des opérations

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00284

Adoptée à l'unanimité

2023.00337 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00337

Adoptée à l'unanimité

08 – Installation transmission maintien des exploitations

2023.00380 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien aux projets d'installation agricoles

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00380

Adoptée à l'unanimité

03 – Pêche

02 – Filière Halieutique

2023.00413 - Financement du programme d'activités 2023 du Groupe d'Etudes des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL)

M. LE PRESIDENT : Unanimité.

Délibération n° 2023.00413

Adoptée à l'unanimité

2023.00529 - Marque Ombrelle - Lancement d'un diagnostic des produits de la filière aquatique

M. LE PRESIDENT : J'ai l'intervention de Christine ENGRAND et de Monsieur POIX.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

J'ai deux questions. Je voulais savoir pourquoi nous n'étions pas associés au COPIL. Je crois qu'il n'y a pas eu d'élus régionaux, tout au moins à ma connaissance. Madame LESNE, je voudrais savoir si l'on pouvait être associé. Deuxièmement, cette marque Ombrelle, nous voudrions savoir si elle est pour la filière pêche française ou la filière pêche étrangère. Merci, Madame.

M. LE PRESIDENT : Attendez, Julien POIX avait demandé la parole.

M. POIX : Pour résister à la concurrence européenne, il est intéressant de réfléchir à un renforcement des liens de solidarité au sein de la filière halieutique. Cependant, nous disposons déjà d'un label, le label Saveurs en'Or, qui regroupe depuis 2015 850 produits, 260 entreprises, 5 000 agriculteurs et qui concerne 10 000 emplois environ. On pourrait, je pense, réfléchir à élargir Saveurs en'Or aux produits de la mer. Il y en a déjà 40 qui sont identifiés et répertoriés dans ce label. Cela va du filet de maquereau à la soupe de crabe, je vous épargne le détail. Néanmoins, Saveurs en'Or commence à s'ancrer dans le paysage marketing et commercial de notre région et se construit sur des marqueurs forts : la traçabilité, l'emploi local, la qualité, la proximité et le goût. Ne démultiplions pas non plus les logos et les labels. Appuyons-nous plutôt sur ce qui fonctionne.

Un dernier point de vigilance sur ce qui concerne le dossier aquaculture : vous l'aurez compris, nous souhaitons que, s'il y a un label, il y ait tout de même des critères affinés pour exclure l'aquaculture industrielle, qui nous paraît ne pas relever de ce dispositif « *Made in Hauts-de-France* ».

Merci.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Pour répondre sur ce dernier point avant d'aborder le reste, sur l'aquaculture, il faut tout de même dire qu'il y a des autorisations préfectorales et que tout cela répond à des enquêtes publiques. Si vous faites référence à Local Ocean, c'est ce que j'aurais pu ajouter tout à l'heure à la réponse de Franck DHERSIN.

En tout cas, en ce qui concerne cette étude, pour rassurer Madame ENGRAND, elle n'est pas encore effective. Nous avons choisi le cabinet et il va rentrer en action. Je pense qu'il y en a pour 6 à 8 mois d'étude. Nous aurons l'occasion de vous faire des points en commission et nous allons concerter au plus près avec les acteurs de la pêche. Nous n'étions pas plus tard qu'hier matin en visio-conférence pour présenter la totalité du plan pour la filière aquatique et halieutique, que nous vous présenterons à la prochaine Plénière. Ce sujet a fait partie intégrante des sujets que nous avons abordés. Il y a donc un consensus autour de la nécessité de faire émerger cette marque Ombrelle, comme d'autres régions l'ont fait avant nous avec succès, comme Normandie Fraîcheur Mer. La Bretagne a aussi sa marque pour ses produits de pêche.

Puis, comme vous le savez, Boulogne est et reste, heureusement, le premier port de pêche français devant Lorient. Nous avons, avec Capécure, la première place de transformation européenne. Nous avons donc un véritable pôle de compétitivité de la pêche. Il nous faut vite aller de l'avant. C'est la volonté des acteurs. Les difficultés existent, mais il y a aussi en ce moment une volonté d'aller de l'avant. Il s'agit de valoriser la qualité du travail des pêcheurs, qui est souvent une pêche durable, cela ne se sait pas, puis la qualité de la transformation, la qualité de notre poisson, sa fraîcheur.

Ce n'est pas tout à fait la même chose que Saveurs en'Or, qui concerne de nombreux produits dans de nombreuses filières aquacoles, mais aussi agricoles. Il s'agit ici vraiment de s'intéresser de plus près à la filière pêche régionale, pour pouvoir mieux valoriser et vendre, avoir une démarche marketing. Au-delà de la démarche marketing pour vendre à tous les consommateurs français, voire étrangers, il s'agit de fédérer les acteurs, de fédérer l'amont et l'aval, car c'est un monde qui se côtoie, mais qui n'a peut-être pas encore assez travaillé sur du concret. Cette marque régionale est aussi une occasion de faire avancer collectivement, dans le consensus, des acteurs qui sont sur la même place...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes.

MME LESNE : ...et qui valorisent la région.

Délibération n° 2023.00529

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Plusieurs choses.

Vous m'avez interrogé tout à l'heure, enfin, vous avez interrogé tout à l'heure le vice-président DECAGNY sur la délibération 410, notamment, sur l'apprentissage des jeunes en question. Il s'agit bien de jeunes allophones dont le français n'est pas la langue maternelle, qui sont – je ne sais pas si c'était cela la question – bel et bien en situation régulière sur le territoire français. Si c'était là le fond de la question, le français n'est donc pas leur langue maternelle.

Sur la délibération 437, la question avait été posée par Madame ENGRAND, si je ne me trompe pas. Pour les 7 entreprises de cette délibération, ce sont 121 équivalents temps plein qui sont concernés. Nous n'avons pas la distinction entre les CDD et les CDI.

Pour le reste, si je ne me trompe pas, Monsieur OUIZILLE, vous vouliez réagir à ce que j'avais dit tout à l'heure sur la rencontre avec les organisations syndicales.

M. OUIZILLE : Oui. J'avais juste une question à vous poser dans le prolongement de ce que vous avez énoncé.

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

M. OUIZILLE : Vous avez dit qu'une réflexion s'engageait sur la question du foncier et sur la question des espaces de travail, en lien avec le fait que de plus en plus de personnes étaient en télétravail. Quelle est votre idée pour l'instant ? Est-ce d'aller vers du *flex office* ?

M. LE PRESIDENT : Exactement, car on s'en aperçoit avec les pointeuses que l'on est, au maximum, à 70 % de personnel présent en même temps. Sachant que, maintenant, le vendredi et le lundi ne sont plus des jours obligatoires. En effet, comme la période hivernale est terminée, on n'a plus de question d'économie de chauffage dans les mêmes proportions. Par exemple, le vendredi, on peut être avec un maximum de 50 % de personnes dans les deux sièges. Cela va donc nous permettre de nous libérer de locations, que l'on avait par ailleurs, pour grouper. En plus, pour l'esprit d'équipe, ce n'est pas plus mal.

Bien évidemment, cela signifie : ne pas se contenter de dire « Tout le monde est là », réaménager les espaces et, avec les économies que l'on va générer, une partie de ces économies servira à réaménager les locaux, améliorer les conditions de travail, voire à justement pouvoir retourner vis-à-vis des agents, notamment en matière d'amélioration des carrières et autres, c'est-à-dire avec un aspect financier pour eux. C'est ce sur quoi on s'est engagé. Il y a beaucoup de travail, mais je pense que ce sont de belles perspectives.

Pas d'autres questions ? Pas d'autres remarques ? (*il n'y en a pas*)

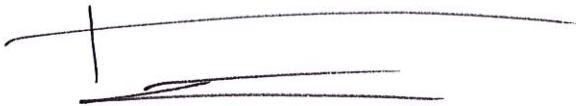

L'ordre du jour est maintenant épuisé. Vous, je suis sûr que non.

Vous me permettez, si je peux me permettre, je ne dis pas que les présidents de groupe ont été dissipés, mais de remercier tout particulièrement les agents. Mesdames, si l'attention et la prise en compte des votes étaient une discipline olympique, je peux vous dire que vous seriez directement qualifiées. Je ne sais pas comment vous réussissez à vous y retrouver. En tout cas, félicitations !

(*applaudissements*)

(*la séance est levée à 17 heures 11*)

**Procès-verbal arrêté lors de la commission permanente du jeudi 25 mai 2023
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales**

 <p>Xavier BERTRAND Président du Conseil régional</p>	 <p>Faustine MALIAR Secrétaire de séance</p>
--	--

ANNEXE 1

Récapitulatif des modifications apportées au dossier

Commission n° 2

Environnement :

2023-00395 - « 3 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature »

ERRATUM :

Le budget de l'opération n° 3 « Des plantations à LYPSO - Lycée du Pays de Saint Omer - Site de l'Aa et Jacques Durand » figurant en page 9 de la délibération, est modifié comme suit :

N°GALIS : GNAT-000131 Nature de dépenses	DEPENSES	DEPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Achats arbres et fruitiers arbustes	2 477,00 €	720,00 €	Région Hauts-de- France (100 %)	720,00 €
Creusement des fosses, paillage et plantation	1 765,50 €		Autofinancement	3 690,00 €
Achat de 5 arbustes pour la haie fruitiers	167,50 €			
Total	4 410,00 €	720,00 €		4 410,00 €

Commission n° 4

Relations avec les entreprises :

2023.00227 – Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires.

ERRATUM : En page 2 de l'annexe, le tableau ENJEUX « EMPLOI » est modifié comme suit :

ENJEUX « EMPLOI »	
Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois sauvegardés
3	36

Commission n° 7

Culture :

2023.00654 – *Opération Hauts-de-France en Avignon 2023 : délibération modificative (désaffectation - affectation)*

ERRATUM :

En page 3 de la délibération, au niveau du 6^e tiret, il convient de lire « De modifier la répartition [...] de la délibération n° 2023.00093 susvisée » à la place de « De modifier la répartition [...] de la délibération n° 2023.00654susvisée ».

Jeunesse :

2023.00522 – *Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) Hauts-de-France - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 et programmes d'actions 2023*

ERRATUM :

En feuille 14, annexe 2 de la délibération, il convient de lire le n° de dossier PAS 4TIL2-000004 à la place de 4TIL-000274

ANNEXE 2

Résultats de votes des délibérations

EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS

Commission n° 5 :

Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

02 – Education

02 - Accompagner l'orientation et l'information

2023.01017 - Création de l'association 135 BPM, le campus du sport : Attribution de subvention et adhésion de la Région à l'association (**urgence de la délibération**)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
21			8			2			0			9			0			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X							X	

Voix pour : 40

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 3 (GRE)

Absents (8) : Salvatore CASTIGLIONE, Guillaume DELBAR, Pascal DEMARTHE, Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Brigitte FOURÉ, Manoëlle MARTIN, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

Commission 1 :

**« Ressources, fusion, administration générale, finances,
personnel, affaires juridiques »**

01 - Ressources

2023.00452 - Labellisation «relations fournisseurs et achats responsables» (RFAR) et adhésion à la charte RFAR

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			9			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (3) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE, Christopher SZCZUREK.

03 - Administration générale

2023.00597 - Renouvellement de convention de mécénat 2023 - Groupe Volkswagen France et modification de la convention "bénéficiaires"

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			0			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X							X	

Voix pour : 10

Voix contre : 41

Abstention : 0

NPPAV : 3 (GRE)

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00610 - VALENCIENNES – Lycée Wallon - Déclassement et Cession de la parcelle AZ 121 au profit du groupement CREER PROMOTION et REALITES MAITRISE D'OUVRAGE

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X				X	

Voix pour : 49

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Salvatore CASTIGLIONE)

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

05 - Personnel

2023.00528 - Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant en faveur des agents du conseil régional Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 1 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X						X		X			X		

Voix pour : 9

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00646 - Désignations dans les organismes extérieurs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 3 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN)

NPPAV sur la désignation au sein de Nord Actif : Arnaud DECAGNY.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00671 - Mise en place du forfait mobilités durables au sein de la Région

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Commission n° 2 :

Environnement (environnement, ruralité, chasse, pêche)

01 - Environnement

01 - Milieux naturels

2023.00246 - Modification et prolongation de délai de réalisation d'opération

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00378 - Programme d'actions 2023 Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00386 - FEADER – Cofinancement des dispositifs Natura 2000

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00635 - Acquisition du nouveau siège social du Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (phase 1) et Travaux de réhabilitation du siège social (phase 2)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Connaissance

2023.00270 - Conservatoire Botanique National de Bailleul - Centre Régional de Phytosociologie - Programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Ecocitoyenneté

2023.00395 - 3 projets dans le cadre du dispositif Génération + Lycée et Nature

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

04 - Eau

2023.00370 - Programme de lutte contre l'érosion des sols sur la territoire de la Communauté de communes du Vimeu, restauration et entretien des rivières du Pays Hamois

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Chasse

2023.00224 - Programmes d'actions 2023 de la Fédération régionale des chasseurs des Hauts-de-France et de l'Association Maritime de Chasse du Calaisis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
20			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X				X	X		X	

Voix pour : 43

Voix contre : 8 (PCPE + Héloïse DHALLUIN, Alexandre OUIZILLE, Samia SADOUNE)

Abstention : 1 (Benjamin SAINT-HUILE)

NPPAV : 3 (Guy HARLÉ D'OPHOVE, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER)

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Commission n° 3 :

Transports, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes

01 – Transports

01 - Service de transport ferroviaire régional (TER, Convention et contrats, gestion des biens et du matériel roulant)

2023.00245 - Financement du transport des lycéens des autorités organisatrices de la mobilité du 1er septembre 2022 au 7 juillet 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Opération 2 : Syndicat Intercommunal de Mobilité et d'Organisation Urbaine du Valenciennois : Salvatore CASTIGLIONE ;
- Opération 3 : Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle : Samia SADOUNE ;
- Opération 6 : Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis : Natacha BOUCHART.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00397 - Avenant 3 à la convention n° 18 005 905 relative à une tarification spécifique entre la Région Hauts-de-France et la Belgique, en date du 17 décembre 2018

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00399 - Mise en œuvre du versement des acomptes pour le deuxième semestre 2023 au titre de l'exploitation du TER Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Services de transports interurbains et scolaires

2023.00008 - Convention de Délégation de la compétence "Transport scolaire" de la Région Hauts-de-France à l'Institution St Joseph de VERVINS dans l'Aisne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00425 - Équilibre des contrats de concession pour l'exploitation du service de transport public routier interurbain et scolaire du département du Nord

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00434 - Avenant aux 4 contrats de délégation de service public (DSP) de transport sur le territoire de l'Oise

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00455 - Avenant n° 4 au Contrat d'objectifs de service public (COSP) entre la Région hauts-de-France et la Régie Régionale des Transports de l'Aisne (RTA)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X			X	X		

Voix pour : 41

Voix contre : 0

Abstention : 14

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00548 - Ajustement du Règlement régional de transport scolaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00593 - Renouvellement de la convention tripartite pour le transport des élèves axonais sur le réseau de transport public de LAON dans l'Aisne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Grandes infrastructures de transport

01 - Infrastructures ferroviaires et Transports Collectifs en Site Propre

2023.00552 - Etude d'opportunité et de faisabilité technique pour la réalisation d'un échangeur autoroutier sur l'A4 desservant le Tardenois

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X			X			X

Voix pour : 36

Voix contre : 0

Abstention : 19

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Gares et pôles d'échanges

2023.00127 - Financement des études pré-opérationnelles pour la création d'une halte ferroviaire et d'une passerelle urbaine entre Lille-Sud et la Porte des Postes à Lille

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00340 - Prolongation des délais de réalisation de l'opération relative au financement des équipements de vidéoprotection aux abords de la halte TER de Pont-de-Bois

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X		X		X	

Voix pour : 49

Voix contre : 5

Abstention : 1 (Eloïse DHALLUIN)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00451 - Modification du coût et des délais de l'opération de mise en accessibilité de la gare de Compiègne

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Infrastructures fluviales, Canal Seine Nord Europe, ports intérieurs

2023.00421 - Canal Seine Nord Europe : Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement du port de plaisance d'Allaines

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

06 - Autres Infrastructures logistique et de mobilité

2023.00616 - Convention relative aux modalités d'accueil du Syndicat Mixte de l'Aéroport de Lille Métropole (SMALIM) dans les locaux de la Région et d'appui humain et matériel de la Région

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			0			8			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X		X	

Voix pour : 43

Voix contre : 5

Abstention : 4

NPPAV : 3 (Xavier BERTRAND, Philippe EYMERY, Claire MARAIS-BEUIL)

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Economie portuaire

03 - Aménagement et maintenance du patrimoine

2023.00587 - Stratégie foncière – requalification de terre-pleins de la place portuaire de Boulogne-sur-Mer pour le développement économique du port - délibération complémentaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00645 - Acquisition par la Région d'un terrain situé 1 rue des Garennes à Calais, appartenant à la société Venator, et règlement des contentieux existants entre les parties par la signature d'un protocole transactionnel

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Commission n° 4 :

« Au travail (formation, relation avec les entreprises, développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale) »

01 – Formation

01 - Dispositif de formation

2023.00578 - Régularisation du montant affecté (délibération n° 2022.01749 du 09 décembre 2022) portant sur le dispositif « Appui aux contrats de branche »

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Amel GACQUERRE)

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Réseau et structures d'accompagnement, d'information et d'orientation

2023.00009 - Fusion Association pour l'Avenir des Jeunes de l'Arrondissement de Saint-Omer et du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Saint-Omer - Transfert des conventions en cours.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00338 - Avenant n°1 à la convention d'échanges de données entre la Région Hauts-de-France et le GIP C2RP

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Relation avec les entreprises

01 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles

2023.00437 - Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 2 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X				X			X	

Voix pour : 10

Voix contre : 45

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 6 de la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste de la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Consolidation financière des entreprises

2023.00564 - Accord cadre "mise en place d'un dispositif d'intelligence économique en Région Hauts de France"
- Affectation de crédits 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

06 - Aide à l'implantation

2023.00429 - Délibération modificative relative à la subvention accordée au titre de l'aide à l'implantation à la SAS SYDONIOS

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

07 - Outils financiers

2023.00490 - Dotation complémentaire de 1 M€ et approbation de l'avenant n°7 du Fonds de Garantie Hauts-de-France (FRG2)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00509 - Ajustement des plafonds d'intervention du Fonds Régional de Garantie (FRG) pour les Entreprises de Taille Intermédiaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Xavier BERTRAND)

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

09 - Appui au développement RH des entreprises

2023.00262 - DVRH : appui au développement des ressources humaines des entreprises. Avenant à la convention avec l'OPCO2I pour l'entreprise FREMAUX DELORME située à NIEPPE

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		X

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00264 - DVRH : appui au développement des ressources humaines des entreprises. Avenant à la convention pour l'entreprise HERVE THERMIQUE

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00414 - DVRH : appui au développement des ressources humaines des entreprises. Avenant à la convention avec l'OPCO2I pour l'entreprise VALEO située à AMIENS

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

13 - Performance Industrielle

2023.00227 - Investissement Performance Industrielle : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00424 - Délibération modificative relative à l'aide accordée au titre de l'investissement performance industrielle à la SAS SOFINOR

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Développement économique

01 - Ambitions HDF

2023.00325 - Hauts-de-France Matériaux et Ressources : généraliser les approches en mode "économie circulaire" et maîtrise énergétique - 11 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 24 et 25

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 3 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 26

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00326 - Hauts-de-France alimentation saine et durable : 6 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00350 - Hauts-de-France transports et mobilités durables : renforcer l'excellence régionale sur le champ des mobilités - 6 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 12 et 13

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 3 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV pour les opérations suivantes :

- opérations 5 à 7 : animation du Parc d'innovation Transalley, au titre de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, opérateur du parc : Aurore COLSON.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00351 - Hauts-de-France bioéconomie : renforcer l'excellence régionale sur le champ de la bioéconomie - 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00352 - Hauts-de-France industries culturelles et créatives : pour un rayonnement des Hauts-de-France par l'économie de la culture - 6 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1 et 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Opérations 9 à 11 : animation du Parc d'innovation des Rives créatives de l'Escaut, au titre de la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, opérateur du parc : Aurore COLSON.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00353 - Hauts-de-France énergie : un partenariat régional au service de la décarbonation de notre économie
 - 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Opérations 11 et 12 : animation du Parc d'innovation Amiens Cluster, au titre de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole, opérateur du parc : Brigitte FOURÉ.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00354 - Hauts-de-France industrie : favoriser un positionnement de l'industrie au coeur de l'économie régionale - 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00355 - Hauts-de-France Numérique : alliance pour une filière numérique d'excellence en Hauts-de-France
- 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Opérations 2 à 7 : animation des Parcs d'innovation des Rives de la Haute Deûle, Blanchemaille, Agtech et du Saint-Quentinois, au titre de la SEM Euratechnologies, opérateur du parc + opérations 12 à 15 : SEM Euratechnologies, dans le cadre du plan Booster Filières et du dispositif Booster Export : Xavier BERTRAND

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00379 - Hauts-de-France santé : l'économie de la santé au service des habitants de la région - 3 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Plan Starter

2023.00409 - Actions en faveur de l'entrepreneuriat pour les publics spécifiques ou dans les territoires fragiles - 3 bénéficiaires et modification de la date de fin d'opération du Groupement de Prévention Agréée (GPA) des Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X			

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00457 - Dispositif "Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France" - Réseau France Active - phase 3 : accompagnement au Montage financier - financement 2023.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Opération 2 : Nord Actif : Arnaud DECAGNY ;
- Opération 3 : GIP Pas-de-Calais Actif : Sabine FINEZ.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00458 - Dispositif "Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France" - phase 2 : test d'activité - financement 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00459 - Dispositif "Maison des Entrepreneurs - Hauts-de-France" - Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France - phase 1 : accompagnement au montage de projet et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			0			9			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Sandra DELANNOY, Laurent RIGAUD)

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00460 - Dispositif "Maison des Entrepreneurs - Hauts-de-France" - Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Hauts-de-France - phase 1 : accompagnement au montage de projet et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00461 - Dispositif "Maison des Entrepreneurs - Hauts-de-France" - ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) - phase 3: accompagnement au montage financier et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00462 - Dispositif "Maison des Entrepreneurs Hauts-de-France" - Initiative Hauts-de-France - phase 3 : accompagnement au montage financier et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00474 - Dispositif "Maison des Entrepreneurs - Hauts-de-France" - Réseau des BGE - phase 1 : accompagnement au montage de projet et phase 4 : accompagnement de la jeune entreprise - financement 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- opérations 1 et 2 : BGE Hauts-de-France : Arnaud DECAGNY.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Actions transversales

2023.00482 - Agence Hauts-de-France Innovation Développement : modification du plan de financement 2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

04 - Booster innovation

2023.00342 - Nouvelle dotation du Fonds Régional Recherche Innovation (FRRI) pour le financement des diagnostics Industrie du Futur et des Pass Cyber Conseil - convention de partenariat 2021/2025

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

05 - HDF International

2023.00625 - Nord France Invest - financement du programme d'activités 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

04 – Artisanat

04 - Développement des TPE artisanales commerciales et de service - volet artisanat

2023.00205 - Aide au développement des TPE artisanales, commerciales et de services : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00407 - Association ARCADE - Ruraux Solidaires : programme d'activité 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00631 - Soutien régional à l'artisanat-commerce : affectation d'une enveloppe complémentaire REHA

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

05 - Apprentissage

03 - Agir pour l'insertion des jeunes non ou peu qualifiés

2023.00417 - Participation régionale à la mise en place de six évènements locaux visant à promouvoir l'apprentissage et l'alternance, les métiers, leurs perspectives d'insertion professionnelle et favorisant le rapprochement entre employeurs et futurs apprentis

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

04 - Valoriser l'apprentissage et soutenir la qualité des parcours de formation d'apprentis en Région

2023.00410 - Soutien à l'emploi et aux parcours de réussite des jeunes par l'apprentissage 2022-2023

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 5

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00443 - Délibération modificative relative à l'attribution de subventions versées à des CFA dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'intervention régionale en matière d'investissement pour le développement de l'apprentissage

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

06 - Innovation numérique et sociale

02 - Starter ESS

2023.00388 - Aides à l'innovation sociale

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00391 - Starter ESS : aides à l'émergence des structures de l'Economie Sociale et solidaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00393 - Starter ESS : aides à la création des structures de l'Economie Sociale et Solidaire

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00454 - Dispositifs d'accompagnement et outils financiers de l'Economie Sociale et Solidaire au titre de l'année 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations suivantes :

- Opérations 3, 4, 9, 10 et 14 : Nord Actif : Arnaud DECAGNY ;
- Opérations 5, 6, 11, 12 et 15 : GIP Pas-de-Calais Actif : Sabine FINEZ.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00471 - Soutien régional aux projets Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) : la Fabrique de l'Emploi

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00472 - Réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire : programme d'activités 2023 de l'IRIAE Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Commission n° 5 :

Enseignement, recherche (lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

01 Lycées

01 - Assurer la gestion du patrimoine immobilier des lycées publics

2023.00389 - Déménagement des machines outils et de mobilier

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00453 - Travaux de restructuration des bâtiments A, B, C au lycée Angellier à DUNKERQUE (complément de financement - 1^{ère} phase de travaux de toitures et travaux connexes sur le bâtiment C)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00465 - Réhabilitation du bâtiment extension et amélioration du bilan énergétique au lycée Gérard de Nerval à Soissons (volet travaux - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00467 - Restructuration des locaux de restauration pour créer une cuisine autonome au lycée Léonard de Vinci à Soissons (volet travaux - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00468 - Restructuration du site (1^{ère} phase) : construction d'une animalerie au lycée d'Aumont à Coucy La Ville (volet travaux - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00469 - Restructuration de la cuisine satellite en cuisine de production et travaux connexes au lycée Gérard de Nerval à Soissons (volet travaux - complément de financement)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00592 - ARRAS – Lycée Guy Mollet - Conventions de mise à disposition constitutive de droits réels et de servitude entre la Société ENEDIS et la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Equiper les EPLE

2023.00305 - Attribution de subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques spécifiques et de fonctionnement général (en mode subvention)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00322 - Acquisition d'équipements pédagogiques pour la filière optique et lunetterie

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00473 - Poursuite du déploiement du réseau des "Espaces d'innovation Partagée" dans les lycées de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X		X			X

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 6 (PCPE + Héroïse DHALLUIN)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Permettre aux EPLE de fonctionner

2023.00440 - Participation à la part Région de l'abonnement au réseau de chaleur de certains lycées

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00488 - Vérifications périodiques réglementaires dans les lycées et les cités mixtes de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00498 - Achat de fournitures de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents des lycées et marché de prestations d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00520 - Conventions d'hébergement et de restauration

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00549 - Désignation des personnalités qualifiées dans les conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00555 - Convention type relative à l'accueil du Service national universel au sein des Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLÉ) et des Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLÉFPA) de la Région Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X	X			X	

Voix pour : 49

Voix contre : 6 (PCPE + Eloïse DHALLUIN)

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00598 - Dotation exceptionnelle au Lycée Polyvalent Léonard de Vinci de CALAIS pour le déplacement des élèves de chimie au Lycée Professionnel Jacques-Yves Cousteau de WASQUEHAL

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 – Education

01 - Favoriser la réussite éducative et les relations avec les familles

2023.00132 - GENERATION + et projets emblématiques et citoyens 2022/2023 : projet "Amiens 1915-1918" du LP E. GAND à Amiens

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00486 - Affectation de crédits pour le financement du bouquet de ressources numériques pour les lycéens des Hauts de France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

02 - Accompagner l'orientation et l'information

2023.00155 - Adoption du règlement régional du concours "je filme le métier qui me plaît" organisé par Euro-France Association

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00396 - Convention de partenariat entre la Région Hauts-de-France et l'ANFA relative à l'organisation des 47es sélections régionales des Compétitions WorldSkills - Epreuves du pôle Automobile du 21 au 23 mars 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00445 - Coordination territoriale des solutions d'accompagnement et de sécurisation des parcours de formation des jeunes déployées en Hauts-de-France et demande de financements

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00446 - Lancement d'un appel à projet FSE+ "Soutenir les événements territoriaux et sectoriels dans le champ de l'orientation et de l'information sur les métiers et les formations"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X			X

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 9

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.01017 - Création de l'association 135 BPM, le campus du sport : Attribution de subvention et adhésion de la Région à l'association

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X					X			X

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

04 - Enseignement supérieur

02 - Vie étudiante

2023.00286 - Initiatives Etudiantes Hauts-de-France - Attribution aux associations - Délibération modificative du cadre d'intervention

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n°2 du PCPE

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X						X		X			X					

Voix pour : 9

Voix contre : 46

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X			

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Aides aux étudiants

2023.00277 - Bourses d'excellence à la mobilité en enseignement supérieur 2022-2023 - Affectation complémentaire Bourses d'excellence à la mobilité en enseignement supérieur 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00314 - Bourse d'aide à la mobilité internationale MERMOZ 2023-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00632 - Délibération modificative - Programme Régional de Réussite en Études Longues (PRREL), dispositifs TREMPLIN et REUSSITE pour les années universitaires 2022-2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

05 – Recherche

02 - Appels à projets et programmes de soutien aux projets de recherche

2023.00360 - Dispositif ValoRIS - Soutien au rayonnement de la recherche en Hauts-de-France - 2^{ème} session 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Commission 6

« Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels) »

01 - Aménagement du territoire

- 03 ACTes - Redynamisations centralités

2023.00377 - Accompagnement des villes lauréates de l'appel à projets régional en faveur de la redynamisation des centres-villes et des centres-bourgs

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00382 - Accompagnement du programme national Petites Villes de Demain

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00383 - Accompagnement des villes lauréates du plan national Action Coeur de ville

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération 2 : Commune de Valenciennes : Aurore COLSON.

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

05 - Parcs Naturels Régionaux

2023.00499 - Mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectifs des PNR Caps et Marais d'Opale et Scarpe Escaut

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00500 - Modification de la Délibération 2022.00433 du 22 mars 2022 relative au lancement de la révision de la charte du PNR Scarpe Escaut

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

06 - Aménagement du territoire divers

2023.00544 - Modification et prolongation de délais de réalisation d'opérations : Aménagement du territoire

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X			

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			4			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

07 - Dispositifs territoriaux spécifiques

2023.00567 - Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier - Rénovation urbaine des cités du Parc et de la Croisette à Méricourt, études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement et d'eau potable – Phase 1

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Samia SADOUNE)

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

08 - Aménagement numérique des territoires

2023.00400 - Engagement annuel de la Région vers l'objectif 100% fibre

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

09 - Prospective et stratégies territoriales

2023.00364 - Délibération-cadre relative au programme d'accompagnement des EPCI à compétence collective en faveur de la prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00376 - Mission d'accompagnement des territoires pour la mise en œuvre concrète de solutions d'adaptation au changement climatique en région Hauts-de-France en vue de la mobilisation des fonds FEDER 2021-2027

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00384 - Poursuite des travaux initiés par la plate-forme d'information et de valorisation des études dans la région Hauts-de- France (PIVER)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00519 - Convention de partenariat public-public relative à deux études sur les projections de population et de ménages dans les Hauts-de-France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00580 - Mise en œuvre de la stratégie régionale sur les données

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

2023.00589 - Prolongation des délais relatifs à la subvention allouée à l'association Cellule Economique Régionale de la Construction des Hauts-de-France à Lille.

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

03 - Rénovation urbaine

2023.00392 - Convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) actualisée dans sa globalité - 2^{ème} actualisation

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 2 (Natacha BOUCHART, Salvatore CASTIGLIONE)

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

04 - Logement

2023.00253 - Prolongation de l'expérimentation du Passeport Energétique du Logement (PEL) pour l'année 2023 (délibération modificative)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			4			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absent (1) : Guillaume DELBAR.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00426 - Financement des programmes d'activités des Conseillers France Rénov' pour l'année 2023 (2^{ème} affectation)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération 8 : Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois : Arnaud DECAGNY.

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00436 - Affectation et désaffectation des crédits 2021-2023 du Programme SARE aux structures de mise en œuvre (6 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Troisième Révolution industrielle

01 - Energies et transitions énergétiques

2023.00375 - Prise de participation de la SEM Energies Hauts-de-France dans la SAS ENERGIES DU BEAU PAYS à Moustier en Fagnes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00479 - Projet Life LoCaRB – Low Carbon industrialised Retrofit for Building Sector Ecosystem (Structuration d'une filière de l'industrialisation et de la préfabrication, dite hors-site au service de la massification de la rénovation des bâtiments) – Convention de partenariat et affectation aux partenaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00523 - Session 2023 de l'appel à projets unirev3

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X			

Voix pour : 49

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00557 - FRATRI- financement de 7 projets "Énergies renouvelées, stockées et partagées" relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00575 - « Prolongation de délais de réalisation d'opérations pour 3 porteurs (CA Beauvaisis, commune de St Rémy et UNILASALLE)

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00600 - 12^{ème} Forum International Bois Construction (FBC) du 12 au 14 avril 2023 à Lille Grand Palais - location et aménagement du stand régional

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Economie circulaire

2023.00563 - FRATRI - Financement de 5 projets "nouveaux modèles économiques et de consommation" relatifs à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Appropriation citoyenne, attractivité et internalisation de rev3

2023.00560 - FRATRI - financement de 7 projets "Stratégies régionales et territoriales" relatif à la démarche REV3

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00572 - Soutien à la journée de mobilisation sur le thème "Défi climatique et travail social" organisée le 6 avril 2023 par l'Institut Régional de Travail Social (IRTS)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

07 - Europe, fonds structurels

01 - Actions européennes

2023.00344 - Mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2024 avec le GIP Direct en Hainaut, structure locale d'informations sur l'Europe

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Programmation européenne

2023.00236 - Adaptation des modalités de gestion du FEADER 2014-2022 en conséquence du transfert de compétence Etat-Régions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00401 - Programme LEADER 2023-2027 en Hauts-de-France : sélection de la première vague de GAL, définition des premières modalités d'attribution des enveloppes financières aux GAL, et validation de la convention-modèle régionale AGR/GAL

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			10			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 2 (Natacha BOUCHART, Arnaud DECAGNY)

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00427 - Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 de la Région Nord-Pas de Calais : avenant 3 à la convention de délégation entre l'Autorité de Gestion et la Métropole Européenne de Lille pour la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 7

«Rayonnement (culture, sports, jeunesse, communication, relations internationales, tourisme)»

01 – Culture

01 - Création et créativité

2023.00287 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre et Novaction) - Arts visuels

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1 et 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00288 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 1 et 3

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 4

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 5, 8 à 11, 14 et 19

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00289 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Création libre) - Musique de répertoire et de création - Cinéma Audiovisuel

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00290 - Fonds de soutien à la création 2023 (axe 1 - Création libre) - Théâtre et projet complémentaire (axe n°3)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 5

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 9

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00291 - Fonds de soutien à la création 2023 (axe 1 - Création libre) - Arts du mouvement

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00293 - Fonds de soutien à la création 2023 (axe 1 - Création libre) - Musiques actuelles et Musique de répertoire et de création

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00295 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Novaction) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00296 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 1 - Novaction) - Cinéma, Livre, Musiques

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Education et métier

2023.00087 - Soutien à l'emploi de médiateurs culturels des salles de cinéma 2023-2025 (Axe 2 - Médium)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00303 - Programme d'activités 2023 de structures culturelles (axe 2 - Génération culture) - Arts visuels

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00306 - Programmes d'activités 2023 de l'Association ACAP Pôle Régional Image et de l'Association Cinéligue Hauts-de-France - CPO 2023-2025 de l'ACAP et billetterie 2023 de l'opération Lycéens et apprentis au cinéma

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00308 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles et projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (axe 2 - Génération Culture) - Cinéma et Musiques actuelles

Retrait de l'opération 3

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 3 et 4 (initialement numérotées 4 et 5)

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Vitalité des territoires et relation aux habitants

2023.00310 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Territoire) - Arts Visuels

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 9

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération 1 : Communauté d'agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane : Amel GACQUERRE

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00311 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Territoire) - Spectacle vivant

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération 6 : Centre Social et Culturel d'Étouvie d'Amiens : Brigitte FOURÉ

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00312 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Territoire) - Musiques, Livre et lecture

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 9

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00313 - Appel à projets Jardins en Scène (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération 24 : Communauté d'agglomération Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ.

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00315 - Financement des résidences longues de territoire d'acteurs culturels en 2023 (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération 2 : résidence d'implantation territoriale sur le territoire Est d'Amiens Métropole : Brigitte FOURÉ.

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00316 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles (axe 3 - Accompagnement de la circulation en région de la création)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00693 - Aides à la restauration et à la valorisation du Patrimoine en 2023 (axe 3 - Territoire)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X	X	

Voix pour : 52

Voix contre : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Rayonnement de la Région et développement international

2023.00317 - Aide aux projets temps forts et aux expositions en 2023 (axe 4 - Événements, Temps forts, Manifestations et leurs résonances)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 2 et 4

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X					

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 7

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X					

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00318 - Accompagnement des temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Événements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Spectacle Vivant

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00319 - Programmes d'activités 2023 de structures culturelles dans le cadre de l'accompagnement des temps forts, manifestations et leurs résonances (axe 4 - Événements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Musiques actuelles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00320 - Accompagnement des temps forts, manifestations 2023 et leurs résonances (axe 4 - Evénements, temps forts, manifestations et leurs résonances) - Musiques, livre et lecture et Cinéma-audiovisuel

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00654 - Opération Hauts-de-France en Avignon 2023 : délibération modificative (désaffectation-affectation)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Action culturelle

2023.00321 - Délibération modificative (Prolongation de la durée de réalisation d'une opération - Association Cirque'en Cavale)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

02 – Sports

01 - Rayonnement du sport

2023.00143 - soutien aux manifestations sportives - 31 opérations - 30 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour l'opération suivante :

- Opération 21 : 15^{ème} meeting national de natation de Béthune : Amel GACQUERRE.

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00173 - Subventions au titre du niveau d'évolution des clubs de haut niveau des Hauts-de-France pour la saison 2022/2023 - 2023 (82 bénéficiaires – 82 opérations). Modification appellation "classement national" de l'handisport de la grille technique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00435 - Soutien à l'organisation de manifestations à Label Running (6 bénéficiaires)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Formation et emploi sportif

2023.00168 - Soutien aux sportifs de haut niveau : Team Hauts-de-France - 4 bénéficiaires

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00169 - Aide à la formation des sportifs dans un pôle hors région - 25 bénéficiaires - 25 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00273 - Accompagnement des structures de haut niveau au titre des projets de performance fédéraux, pour la saison 2022/2023 (10 bénéficiaires, 10 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Fonctionnement de structures sportives

2023.00039 - Aide au programme d'actions des ligues et comités régionaux dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs, et aides aux projets pour l'année 2023 (3 bénéficiaires ; 4 opérations)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00329 - Adoption du principe de délégation de service public à la société publique locale d'exploitation du vélodrome couvert régional à Roubaix

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
21			10			2			0			9			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X					X

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 5

NPPAV : 4 (Florence BARISEAU, Maxime CABAYE, Salvatore CASTIGLIONE, Sarah FLAMANT)

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

06 - Equipements sportifs de proximité

2023.00477 - Reconstruction et réhabilitation de la piscine de Leforest - Délibération complémentaire et modificative

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Jeunesse

01 - 4T et Illettrisme

2023.00522 - Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) Hauts-de-France - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 et programmes d'actions 2023

Décision de l'Assemblée : pour l'amendement n° 3 du RNIA

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
	X			X			X					X				X			X				

Voix pour : 10

Voix contre : 44

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour la délibération

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X					

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Relations internationales

01 - Diplomatie économique - Partenariat

2023.00416 - Convention entre l'Office franco-québécois pour la jeunesse et la Région Hauts-de-France afin de renforcer la mobilité des jeunes entrepreneurs 2023-2025 et contribution financière régionale à ce programme de mobilité

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X					X

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstention : 15

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00442 - Animation des partenariats internationaux dans le cadre de la stratégie des Relations Internationales de la Région Hauts de France

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Energie pour l'Afrique

2023.00444 - Appel à projets "Acteurs de l'énergie pour l'Afrique" : avenant N° 2 à la convention n° 20006071 entre la Région Hauts-de-France et l'association Électriciens sans frontières, basée à Pantin, relative au projet « Café Lumière Bénin : une solution d'accès

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00448 - Appel à projets "Acteurs de l'énergie pour l'Afrique" : Avenant n° 3 aux conventions n° 20000047 et n° 20000048 entre la Région Hauts-de-France et l'entreprise Flipo Richir, basée à Seclin, relatives au projet "SW EW Solar Wind Electricity Water"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X		X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 10

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Mobilité internationale

2023.00202 - Règlement permanent d'intervention du dispositif Génération+ Mobilité - Mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les bénéficiaires du 1^{er} paragraphe de l'annexe 2 : Alexandre COUSIN.

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00406 - Programme Génération+ Mobilité : soutien régional aux projets de mobilité européenne et internationale des jeunes des lycées, CFA et écoles du sanitaire et social 2022-2023 (14 projets - 305 apprenants)

Décision de l'Assemblée : pour les opérations 12 et 16

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Projets et acteurs Régionaux

2023.00403 - Mobilité internationale des jeunes : soutien aux programmes d'actions 2023 de l'ADICE et du CEFIR, à la plateforme régionale "Ready to Move" portée par le CRAJEP et modification de la dépense subventionnable relative à la subvention 2022 du CEFIR

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X							X				X	X		

Voix pour : 41

Voix contre : 10

Abstention : 3

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

06 – Tourisme

01 - Destination touristique

2023.00226 - Délibération modificative et prolongation de délai de réalisation d'opération - 12 dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV pour les opérations concernant la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre : Arnaud DECAGNY.

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00418 - Mise en œuvre du Contrat de Rayonnement Touristique "Autour du Louvre-Lens (ALL)", soutien à 2 opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00450 - Soutien à une action au titre du Contrat de Rayonnement Touristique "Les Portes de la Champagne"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X				X	

Voix pour : 49

Voix contre : 5

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00463 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique Avesnois Thiérache, soutien à 2 opérations

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 2

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X			

Voix pour : 52

Voix contre : 0

Abstention : 2 (Zahia HAMDANE, Julien POIX)

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00480 - Financement de deux actions du Contrat de Rayonnement Touristique du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			10			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Brigitte FOURÉ)

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00483 - Contrat de Rayonnement Touristique Baie de Somme Picardie Maritime – 2 Actions

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00491 - Mise en œuvre du contrat de rayonnement touristique "Pays de Saint-Omer" 2023 - Soutien à une opération - Création d'un hébergement touristique : les gîtes de la forêt de Sperleka

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 3 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN)

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

02 - Priorités régionales d'intervention touristique

2023.00506 - Priorités régionales d'intervention touristique : 2 dossiers

Décision de l'Assemblée : pour l'opération 1

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		X			

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 3 (Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Thomas HUTIN)

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Décision de l'Assemblée : pour le reste du dossier

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X					

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Marketing

2023.00336 - Soutien au programme d'actions 2023 de la « Fédération Régionale pour la Culture et le Patrimoine Maritimes » (FRCPM)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
22			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 53

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 1 (Natacha BOUCHART)

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00507 - Antenne régionale Entreprise et Découverte – Soutien au Programme d'Actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Attractivité

2023.00074 - Déploiement régional du "Fonds Tourisme de savoir-faire" avec la Direction Générale des Entreprises (DGE)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00134 - Soutien au programme d'activité 2023 de l'association Mange Lille!

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00524 - Soutien au GIP FORINVAL - Campus des métiers et qualifications "tourisme et innovation" pour la déclinaison opérationnelle de l'opération Région européenne de la gastronomie Hauts-de-France 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00571 - Soutien à l'organisation du 9ème Congrès des Centres Sociaux de France à Lille du 12 au 14 mai 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 8

«Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)»

02 – Santé

01 – Santé

Acquisition d'équipements médicaux par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Espace du Faubourg de Saint-Amand-Les-Eaux et par la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires du Pays de Lumbres

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00362 - Délibération modificative concernant les Centres hospitaliers de la Région de Saint-Omer et de Boulogne-sur-Mer, bénéficiaires du dispositif de soutien aux Assistants à Temps à Partagé (ATP) au titre de l'année 2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00542 - Appel à projets "Innovation et prévention" 2023 organisé par Eurasanté et la Fondation Denise et Norbert SEGARD : participation de la Région au jury et à la remise des prix aux lauréats

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Formations sanitaires et sociales

2023.00324 - Dispositif d'Aide à la restauration pour les étudiants et élèves boursiers relevant des formations sanitaires et sociales - campagne 2021/2022 - subvention complémentaire pour le lycée Valentine Labbé

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00356 - Règlement d'attribution des bourses d'études sanitaires et sociales et affectations pour l'année scolaire et universitaire 2023/2024

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Action sociale

01 - Solidarités

2023.00404 - Soutien au programme d'actions 2023 de l'association Vacances Ouvertes

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

04 - Illectronisme

2023.00590 - Actions de communication en faveur de l'inclusion numérique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Vie associative

01 - Accompagner la structuration du monde associatif

2023.00044 - Union régionale Culture et Liberté Hauts-de-France - Convention pluriannuelle 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00045 - Le Mouvement Associatif Hauts-de-France - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00046 - Union Régionale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00050 - Union Régionale des Associations Culturelles et Educatives du Nord-Pas-de-Calais-Picardie -
Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Soutenir les projets des associations et animer les territoires

2023.00372 - Hauts-de-France en Fête (2 Bénéficiaires - 2 projets)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

Commission 10

«Agriculture et agroalimentaire»

01 - Agriculture

04 - Filières valeur ajoutée

2023.00433 - Plan d'actions pour le développement des filières sous systèmes de qualité en Hauts-de-France :
Financement d'un programme d'activités pour 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00556 - MASTERPLAN BIOECONOMIE : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt dédiés aux fibres naturelles à usages textiles et matériaux

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

05 - Communication

2023.00369 - Délibération modificative : Soutien au programme de recherche expérimentale et de promotion de la filière endivière 2022

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00381 - Soutien à la participation de l'élevage de sélection Hauts-de-France au Salon International de l'Agriculture de Paris - Porte de Versailles du 25 février au 5 mars 2023

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

2023.00385 - Financement de l'évènement "Session Nationale du Renouveau des Générations en agriculture"

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00550 - Convention de partenariat entre la Région et le Département du Nord en matière d'intervention dans le domaine agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00660 - Convention de partenariat entre la Région et le Département de l'Oise en matière d'intervention dans le domaine agricole

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

06 - Diversification agricole et non agricole

2023.00284 - Délibération modificative : 6 bénéficiaires pour la réalisation des opérations

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE					
23			11			2			0			10			3			5					
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00337 - Dispositif Pass'Agri filières : présentation de nouveaux dossiers

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

08 - Installation transmission maintien des exploitations

2023.00380 - Accueil, accompagnement et suivi des Jeunes Agriculteurs : soutien aux projets d'installation agricoles

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

03 - Pêche

02 - Filière Halieutique

2023.00413 - Financement du programme d'activités 2023 du Groupe d'Études des Milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL)

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X						X			X			X		

Voix pour : 54

Voix contre : 0

Abstention : 0

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

2023.00529 - Marque ombrelle - Lancement d'un diagnostic des produits de la filière aquatique

Décision de l'Assemblée :

M2RI			UDI			MRA			NI			RNIA			GRE			PCPE		
23			11			2			0			10			3			5		
P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A	P	C	A
X			X			X								X	X			X		

Voix pour : 44

Voix contre : 0

Abstention : 10

NPPAV : 0

Absents (2) : Guillaume DELBAR, Benjamin SAINT-HUILE.

COMPOSITION DES GROUPES

Majorité Régionale, Républicains et Indépendants (M2RI) : 23 élus présents ou représentés.

Florence BARISEAU, Jean-Pierre BATAILLE, Xavier BERTRAND, Natacha BOUCHART, Maxime CABAYE, Aurore COLSON, Christophe COULON, Franck DHERSIN, Daniel FASQUELLE, Sabine FINEZ, Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER (arrivée en séance avant le vote de la délibération 2023.00452), Guy HARLÉ D'OPHOVE, Yvan HUTCHINSON, Nelly JANIER-DUBRY, Marie-Sophie LESNE, Faustine MALIAR, Manoëlle MARTIN (arrivée en séance avant le vote de la délibération 2023.00452), Anne PINON, Patricia POUPART, Jean-François RAPIN, Laurent RIGAUD, Jean-Michel TACCOEN, Véronique TEINTENIER.

UDI : 11 élus présents ou représentés.

Guislain CAMBIER, Salvatore CASTIGLIONE (arrivée en séance avant le vote de la délibération 2023.00452), Arnaud DECAGNY, Eric DELHAYE, Pascal DEMARTHE (arrivée en séance avant le vote de la délibération 2023.00452), Maryse FAGOT, Brigitte FOURÉ (arrivée en séance avant le vote de la délibération 2023.00452), Amel GACQUERRE, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Daniel LECA, Anne-Sophie TASZAREK.

MoDem, Radicaux et Apparentés (MRA) : 2 élus présents ou représentés.

François DECOSTER, Samira HERIZI.

Rassemblement National, Indépendants et Apparentés (RNIA) : 10 élus présents ou représentés.

Sébastien CHENU, Sandra DELANNOY, Mélanie DISDIER, Christine ENGRAND, Philippe EYMERY, Sarah FLAMANT, Michel GUINIOT, Claire MARAIS-BEUIL, Christopher SZCZUREK (arrivée en séance avant le vote de l'amendement n°1 du RNIA à la délibération 2023.00597), Jean-Philippe TANGUY.

Gauche Républicaine et Ecologique (GRE) : 4 élus présents.

Héloïse DHALLUIN, Alexandre OUIZILLE, Samia SADOUNE, Benjamin SAINT-HUILE (arrivée en séance de la délibération 2023.00610, départ de la séance après le vote de la délibération 2023.00253).

Pour le Climat, Pour l'Emploi (PCPE) : 5 élus présents ou représentés.

Alexandre COUSIN, Karima DELLI, Zahia HAMDANE, Thomas HUTIN, Julien POIX.

.....
Absent non représenté : *Guillaume DELBAR (Non-Inscrit).*

ANNEXE 3

Amendements

Arrivé SG le 12/04/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 13 Avril 2023

Amendement n°1 présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2023.00597

Objet : Renouvellement de convention de mécénat 2023 - Groupe Volkswagen France et modification de la convention "bénéficiaires"

Amendement :

Dans la partie DECIDE:

Remplacer : "De conclure une nouvelle convention de mécénat en nature avec le groupe Volkswagen France (en annexe 2) qui permettra de poursuivre la mise à disposition auprès du parc automobile régional « En Route Pour l'Emploi » de 20 véhicules UP pour une période d'1 an à partir du 1er avril 2023"

Par: "De conclure une nouvelle convention de mécénat en nature avec le groupe Volkswagen France qui permettra de poursuivre la mise à disposition du parc automobile régional « En Route Pour l'Emploi » de 20 véhicules UP hybrides pour une période d'1 an à partir du 1er avril 2023"

Exposé des motifs : Face à la hausse du prix des carburants et pour faire face aux enjeux futurs, il est nécessaire de développer notre parc de véhicules hybrides.

Amendement rejeté

Claire BEUIL



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Arrivé SG le 11/04/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Commission Permanente du 13 avril 2023

Délibération n° 2023.00528 : Augmentation de la valeur faciale de:
titres restaurant en faveur des agents du conseil
régional Hauts-de-France

Amendement n° 1

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Valeur faciale des tickets restaurant

Amendement

Dans la partie « Décide » de remplacer « D'augmenter la valeur faciale du titre-restaurant de 7,50 à 8,50 euros, les modalités d'attribution restant identiques » par :

« D'augmenter la valeur faciale du titre-restaurant de 7,50 à 9 euros, les modalités d'attribution restant identiques ».

Exposé des motifs

L'objectif est d'aligner la valeur faciale des titres-restaurant des agents du Conseil régional sur celle des agents régionaux détachés au sein du Syndicat mixte Hauts-de-France Mobilités. Cet alignement sur le statut le plus favorable est une mesure d'égalité et de justice sociale en cette période de crise économique durable.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

Amendement rejeté

Arrivé SG le 12/04/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission permanente du 13 Avril 2023

Amendement n° 2 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2023.00437

Objet : Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles : subventions allouées à plusieurs bénéficiaires

Amendement :

Dans la partie DECIDE :

Remplacer :

« D'allouer une subvention globale de 605 000 €, au titre du dispositif d'aide à la création d'entreprises, aux différents bénéficiaires repris dans le tableau ci-annexé. »

Par :

« D'allouer une avance remboursable globale de 605 000 €, au titre du dispositif d'aide à la création d'entreprises, aux différents bénéficiaires repris dans le tableau ci-annexé. »

Exposé des motifs : L'avance remboursable présente un double avantage : permettre dès son remboursement l'engagement du Conseil régional au bénéfice d'un autre acteur économique et de ne pas créer d'effet de concurrence déloyale entre acteurs économiques.

Philippe EYMERY

Amendement rejeté



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Arrivé SG le 11/04/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Commission Permanente du 13 avril 2023

Délibération n° 2023.00286 : Initiatives étudiantes-Hauts-de-France-Modification du cadre d'intervention

Amendement n° 2

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Modification des conditions d'attribution des subventions aux associations étudiantes

Amendement

Nous proposons d'ajouter dans les critères d'éligibilité (Annexe, feuille n°1) le point suivant :

« Actions liées au développement durable. Le projet devra d'inscrire obligatoirement dans le cadre des critères de la Troisième Révolution Industrielle en Hauts-de-France (Rev3) ».

Exposé des motifs

Il s'agit de valoriser les politiques structurelles régionales et de favoriser l'intégration du « fil rouge » Rev3 aux conditions d'attribution des subventions pour les associations étudiantes. L'objectif étant également de développer les bonnes pratiques et d'ancrer dans la durée le dispositif Rev3 en le faisant mieux connaître aux interlocuteurs associatifs de la Région.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

Amendement rejeté

Arrivé SG le 12/04/2023



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Commission Permanente du 13 Avril 2023

Amendement n°3 présenté par le Groupe « Rassemblement National, indépendants et apparentés »

Délibération n°2023.00522

Objet : Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) Hauts-de-France - Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 et programmes d'actions 2023

Amendement :

Dans l'Article 1 - Objet de la convention:

Ajouter :

« La Région sera particulièrement attentive à ce que l'association s'engage à respecter une totale neutralité politique et à renoncer à toute prise de position politico-électorale envers tous les partis politiques et leurs candidats. Si cette obligation n'est pas scrupuleusement respectée, la subvention annuelle sera supprimée ou devra être remboursée en totalité si elle a été versée. »

Exposé des motifs : La collectivité publique se doit de veiller scrupuleusement à la neutralité totale et entière de toute association.

Sarah FLAMANT

Amendement rejeté

ANNEXE 4

Liste d'émargement

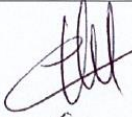
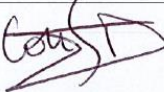

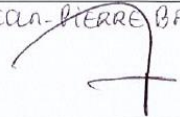


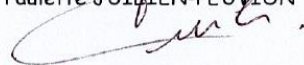
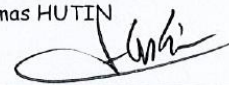

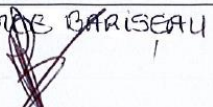

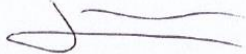
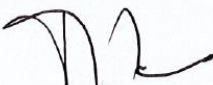
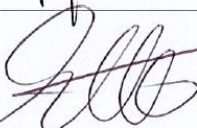
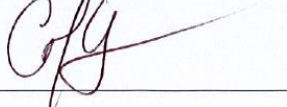


FEUILLE DE PRESENCE

Commission permanente du 13 avril 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Florence BARISEAU		
M. Jean-Pierre BATAILLE		
Mme Natacha BOUCHART	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Faustine MALIAR
M. Xavier BERTRAND		
M. Maxime CABAYE		
M. Guislain CAMBIER		
M. Salvatore CASTIGLIONE		Daniel LECA
M. Sébastien CHENU	Excuse	Michel JUMNIOT
Mme Aurore COLSON		



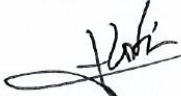
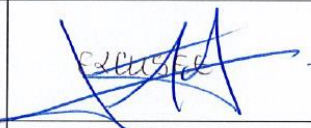
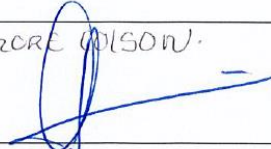
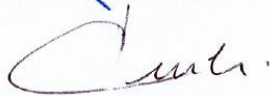



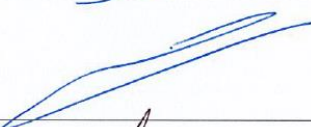
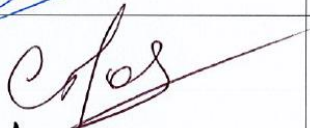
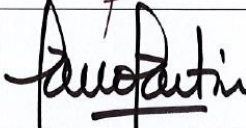
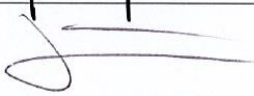
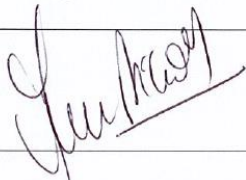
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Christophe COULON		
M. Alexandre COUSIN		
M. Arnaud DECAGNY		JEAN-PIERRE BATAILLE. 
M. François DECOSTER		
Mme Sandra DELANNOY		
M. Guillaume DELBAR		
M. Eric DELHAYE	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Paulette JULIEN-PEUYTON 
Mme Karima DELLI	EXCUSÉE	A donné pouvoir à : Thomas HUTIN 
M. Pascal DEMARTHE		FLORENCE BARISEAU 
Mme Héloïse DHALLUIN		ALEXANDRE OLIVILLE. 
M. Franck DHERSIN		
Mme Mélanie DISDIER		CLAIRE PARAIS-BEDU. 

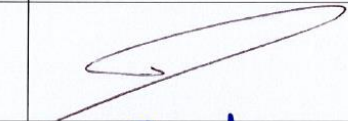
PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Christine ENGRAND		
M. Philippe EYMERY		Sarah FLAMANT 
Mme Maryse FAGOT		
M. Daniel FASQUELLE		Maxime CABAYE 
Mme Sabine FINEZ		
Mme Sarah FLAMANT		
Mme Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER		Guy HARLE D'OPHOVE 
Mme Brigitte FOURÉ		
Mme Amel GACQUERRE	excusée	Eustache CABRIER 
M. Michel GUINIOT		
Mme Zahia HAMDANE	excusée	Julien POIT 
M. Guy HARLE-D'OPHOVE		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
Mme Samira HERIZI	EXCUSÉE	FRANÇOIS DECOSTERZ 
M. Yvan HUTCHINSON	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Nelly JANIER-DUBRY Sabine FINEZ 
M. Thomas HUTIN		
Mme Nelly JANIER-DUBRY	EXCUSÉE 	AURORA WILSON 
Mme Paulette JULIEN-PEUVION		
M. Daniel LECA		JEAN-MICHEL TACCOEN 
Mme Marie-Sophie LESNE		
Mme Faustine MALIAR		
Mme Claire MARAIS-BEUIL		
Mme Manoëlle MARTIN		
M. Alexandre OUIZILLE		
Mme Anne PINON		

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 AVRIL 2023

PRENOM - NOM	EMARGEMENT	A donné POUVOIR à
M. Julien POIX		
Mme Patricia POUPART		
M. Jean-François RAPIN	EXCUSÉ	A donné pouvoir à : Anne PINON 
M. Laurent RIGAUD		
Mme Samia SADOUNE		
M. Benjamin SAINT-HUILE		
M. Christopher SZCZUREK		
M. Jean-Michel TACCOEN		
M. Jean-Philippe TANGUY	Excusé	CHRISTINE ENGRAND. 
Mme Anne-Sophie TASZAREK	Excusée	Thaysse FAGOT
Mme Véronique TEINTENIER		

(*) Pour exercer vos droits Informatiques et Libertés et pour toute information sur ce formulaire, contactez le Secrétariat général (sg@hautsdefrance.fr).
Une notice d'information plus complète est à votre disposition auprès de son secrétariat.